ACADÉMIE

DE

L'ILE DE LA RÉUNION

fondée en 1913

Bulletin 1982-1983

Vol. 27e

ACADÉMIE

DE

L'ILE DE LA RÉUNION

fondée en 1913

Bulletin 1982-1983

Vol. 27e

ACADEMIE
DE L'ILE DE LA REUNION

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE
DU 14 MAI 1913
Portant création de l'Académie de l'Ile de la Réunion

LE GOUVERNEUR P. I. DE L'ILE DE LA REUNION

Vu l'article 9 du Sénatus-consulte du 3 mai 1854 ;

Le Conseil privé entendu :

ARRETE :

ART. 1er. – Il est fondé sous le nom d'Académie de l'Ile de la Réunion une institution ayant pour objet l'étude approfondie, méthodique et raisonnée de toutes les questions relatives à l'Histoire, la Géographie, les Sciences Naturelles, la Littérature et les Arts intéressant la Colonie.

ART. 2. – L'Académie de l'Ile de la Réunion est placée sous le patronage et haut contrôle du Gouverneur.

ART. 3. – Cette institution a son siège à St-Denis. Elle est composée de 25 membres titulaires dont 15 au moins résident au Chef-lieu de la Colonie, de 25 membres associés et d'un nombre illimité de Membres honoraires et de Membres correspondants.

ART. 4. – Les vingt premiers membres titulaires seront nommés par arrêté du Gouverneur et choisis parmi les personnes qui se recommandent par leurs connaissances des choses de la Réunion ou leurs travaux antérieurs.

ART. 5. – Les membres titulaires appelés au début à compléter l'Académie et dans la suite à remplacer les vacances qui pourraient se produire, soit par suite de décès, soit pour toute autre cause, seront soumis à l'élection de l'Assemblée.

LISTE DES MEMBRES DE L'ACADEMIE

arrêtée au 1er Janvier 1983

MEMBRES TITULAIRES :

1. Monseigneur Gilbert AUBRY
2. Madame Louis MAS
3.
4. Jean Marc MIGUET
5. Jean MAS
6. Roger SERVEAUX
7. Gabriel GERARD
8. Claude WANQUET
9. Madame Jeanne ANDRE
10. Serge YCARD
11. Maxime RIVIERE
12. René ROBERT
13.
14.
15.
16. Armand BARAU
17. Urbain LARTIN
18. Harry GRUCHET
19. Christian MERLE
20. Emile HUGOT
21. Thérésien CADET
22. Yves DROUHET
23. Henri CORNU
24. Jean VINSON
25. Marcel VAUTHIER

MEMBRES HONORAIRES

Madame Luc DUPONT
André ROLE
Paul GUEZE
Madame Yves LAPIERRE

MEMBRES ASSOCIES

Madame Claire BOSSE
Albert RAMASSAMY
Jean François SAM LONG

MEMBRES CORRESPONDANTS

Hubert GERBEAU
Robert CHAUDENSON
Jean PAYET
Michel CHABIN
Benjamin CAZEMAGE
Léon de FORGES de PARNY
Auguste TOUSSAINT
Raymond MARRIER D'UNIENVILLE
Révérend Père BARASSIN
Roger BOUR
Daniel ARANJO
Camille GERARD
Gérard MOULS
André JULG
Philippe LENOIR

SOMMAIRE

Projection d'un film sur le Volcan
Avec Commentaire de Monsieur René ROBERT..... p. 11

Les Aspects Culturels de la Société
Réunionnaise au XVIIIème siècle
Par Monsieur Claude WANQUET .....p. 27

Réception offerte par le Docteur Serge YCARD
Président de l'Académie de la Réunion
à l'occasion du départ de Monsieur Michel CHABIN
Vice Président de l'Académie .....p. 39

Présentation faite par Monsieur Harry GRUCHET,
Conservateur du Museum d'Histoire Naturelle et
Membre de l'Académie du Livre OISEAUX
DE LA REUNION écrit par Messieurs Nicolas
BARRE et Armand BARAU, ce dernier également
Membre de l'Académie ..... p. 43

Une certaine idée de la Culture
L'Exemple Réunionnais
Exposé fait par le Docteur S. YCARD..... p. 85

LA HAINE OU L'AMOUR
Conférence de Monsieur Henri CORNU ..... p. 93

L'Esclavage Au Cours des Ages
Conférence du R.P. BARASSIN ..... p. 100

Une Page de petite histoire tracée par
LEON DE FORGES DE PARNY
LA CELIMENE DE THERMIDOR ET SON MARI..... p. 123

EVARISTE DE PARNY fut-il le père de plusieurs
enfants naturels à l'Ile Bourbon ..... p. 139

PROJECTION D'UN FILM SUR LE VOLCAN AVEC COMMENTAIRE DE Monsieur René ROBERT

Séance du Jeudi 22 Mai 1982
HOTEL DE VILLE DE SAINT-DENIS

MESDAMES, MESSIEURS,

Vers le milieu du 15è Siècle à l'époque japonaise dite de MUROMACHI un Maître ZEN livrait à la méditation de ses disciples le verset suivant :

«Au début, les montagnes sont des montagnes
Au milieu, les montagnes ne sont plus des montagnes
A la Fin, les montagnes sont à nouveau des montagnes».

Ce Verset, ce KOAN selon l'appellation ZEN, qui, au premier abord, semble une mystification, est pourtant lourd d'enseignements...

Etres humains trop souvent superficiels, nous ne jugeons, en effet, que d'après l'apparence des choses ! Ces contours que nous voyons, sont sans doute des montagnes... Mais, lorsque nous commençons à nous éveiller à la recherche intérieure, nous découvrons que l'image que nous livrent nos sens, ne correspond plus à la réalité... Rien n'est immobile sous l'apparente Sérénité de la montagne... Et, nous devinons en son sein l'action d'une énergie formidable, active animant des particules étranges se mouvant avec la rapidité de l'Eclair... la Science du reste, confirme notre intuition *«Les montagnes ne sont plus des montagnes...»* La Matière était un voile, une illusion («MAYA» disent les Hindous) nous en cachant la réalité profonde.

Mais, dans une 3ème démarche, dans une 3ème phase, nous redisons :

«Les Montagnes sont à nouveau des montagnes»

Cette fois, nous avons fait une Synthèse entre les apparences et la réalité des profondeurs. Et nous situons les apparences matérielles à la juste place qu'elles occupent dans un ensemble infiniment plus vaste et profond.

Les Montagnes font partie du Mental Cosmique c'est-à-dire principe suprême qui englobe et la matière, et l'esprit.

MESDAMES, MESSIEURS,

Cette démarche d'un maître ZEN YOSAÏ que je viens de livrer à vos propres méditations, me semble être la meilleure introduction au film magnifique qui vous sera projeté dans quelques instants tant il est vrai que les images qui vont apparaître sur cet écran, vont extérioriser et la *Force de l'Univers* et *la révélation de l'intense énergie vitale cosmique qui règne en notre Monde...*

Les spectateurs que nous sommes n'apparaissent qu'en silhouettes minuscules véritables grains de sable perdus dans la houle de ces soubressauts dantesques de notre planète.

«Je hais le mouvement qui déplace les lignes» disait le poète.

Je suis, au contraire, persuadé que, ce soir, nous allons aimer, nous allons admirer, nous allons apprécier le mouvement qui déplace les images... images dont la qualité technique est toute à l'honneur de Messieurs GERENTE et BACQUET, véritables orfèvres dans la réalisation de tels films... Ce film sera accompagné d'un commentaire fait par Monsieur René ROBERT, professeur de géographie, Maître Assistant à l'Université... commentaire exceptionnellement réalisé pour l'Académie de la REUNION, dont il est membre titulaire.

COMMENTAIRE DE MONSIEUR RENE ROBERT

Le monde fantastique des volcans, signes de terreur pour les uns, sujets d'émerveillement pour les autres, est longtemps resté ignoré par la majorité des habitants de la planète. Il est vrai, p. ex., que les volcans sont éteints (éteints ou assoupis, vieille question !) depuis longtemps dans la vieille Europe. Ailleurs, ils sont restés inconnus, car ils étaient situés dans des régions éloignées ou difficiles d'accès. Voici 30 ans, peu de gens à la Réunion connaissaient la Fournaise : le long et dur sentier qui partait de la Plaine des Cafres ne permettait pas une approche aisée. Aussi fallait-il se contenter des récits de voyageurs qui alimentaient beaucoup de conversations, et laissaient libres cours à l'imagination, source parfois de contre-vérités ! Et comment ne pas se souvenir ici du récit de Bory de St-Vincent, lequel a visité la Fournaise au tout début du XIXè Siècle et nous a laissé une relation précise qu'A. Lougnon a eu l'excellente idée de faire connaître au grand public voici une vingtaine d'années ! Et comment ne pas mentionner également les récits succulents du célèbre guide Alfred Picard, lequel a fait découvrir le volcan local à des générations de Réunionnais !

Mais avec le XXè Siècle, les progrès de la Science et ceux de la Technique permettent les premières études scientifiques. La curiosité des hommes va alimenter de nombreuses recherches :

- géographiques (localisation, description)
- typologiques (classement en 4 types)
- géologiques, physiques, chimiques, et bien d'autres encore.

L'homme veut mieux comprendre, pour mieux prévoir : le volcan est un risque naturel qu'il convient de ne pas négliger. La Fournaise a été considérée pendant longtemps comme un volcan paisible, pas de séismes dévastateurs, pas de coulées en dehors de l'Enclos, cette vaste caldeira en fer à cheval flanquée de hauts remparts qui canalisaient les coulées vers l'océan. Et voici qu'en 1977, les événements de Piton Sainte-Rose remettent tout en question : des zones habitées peuvent donc être menacées sur la commune de Ste Rose ! Pourquoi pas St Philippe ? Pourquoi pas ailleurs ? Et ainsi l'étude du volcan, jadis in-

termittente et le plus souvent liée à des éruptions, va devenir régulière, avec l'installation du laboratoire de Volcanologie de la Plaine des Cafres. L'utilisation de techniques très fines aboutit en 1981 à une première réussite incontestable : les éruptions sont annoncées avec précision dans le temps et l'espace. La rigueur scientifique a été mise au service de la protection des hommes ! Parallèlement de nombreux scientifiques français et étrangers (Anglo-Saxons principalement) vont disséquer le volcanisme à la Réunion et apporter des réponses aux questions de nos imaginations :

- âge de l'île
- phases de construction
- matériel et structure
- topographie

Tant et si bien que la froide et nécessaire analyse scientifique va peu à peu remplacer, dans les conversations sur la Fournaise, l'imagination et la poétique des récits. Faut-il se plaindre ? Non, je ne le pense pas, car à côté du vrai de la Science il reste le Beau de la Nature. Le film que vous allez voir est justement un exemple d'harmonie entre le Vrai et le Beau.

Des cinéastes ont enregistré en 1981 des milliers et des milliers d'images dans des conditions très pénibles ; puis dans le calme des laboratoires ont imaginé ce montage, avec deux soucis prioritaires :

– Le souci de l'esthétique que chacun de nous est à même d'apprécier et de vivre. Insensibilité parnassienne ou émotion de l'homme, devant un phénomène qui nous dépasse quelque peu ; A chacun sa réaction devant le Beau des images qui se passe de commentaires.

–Le souci de l'intérêt du document. En avant-propos un montage vous situe les coulées dans l'Enclos, celles du cratère Julien dont vous allez voir les images. Puis la caméra situe les fentes d'émission à partir desquelles ont été édifiés les cônes de scories, et suit les péripéties plus ou moins rapides de la coulée. Et surtout, la patience de ces amoureux de la Fournaise va être récompensée : ils vont enregistrer des projections magmato-phréatiques, événement rarissime, document d'exception ! que vous verrez rapidement à la fin du montage.

Mais trêve de discours ! je vous invite à découvrir ce document, à vous initier à ce halètement profond venu des forges de Vulcain.

MESDAMES, MESSIEURS,

Après la magnifique prestation à laquelle nous venons d'assister, j'ai quelques scrupules à rompre le charme dans lequel nous étions littéralement plongés ; et par la qualité du commentaire de Monsieur ROBERT, et par la magie des images projetées par Monsieur GERENTE.

Mais, je me dois, en votre nom à tous et au nom de notre Académie de leur exprimer toute notre gratitude, toutes nos félicitations...

Et si l'ART est un des moyens qu'ont les hommes de communiquer entre eux par la transmission des sentiments et des émotions,

Si tout ART est l'expression lentement acquise du sentiment fondamental qu'éprouve l'Artiste devant l'Univers,

Il me paraît normal d'exprimer de nouveau toute notre reconnaissance au conférencier et au cinéaste qui, ce soir, nous ont conduits à être les spectateurs privilégiés de l'enrichissant face-à-face que les artistes qu'ils sont, ont eu avec l'univers des formes qu'est notre Piton de la Fournaise.

Lettre de Monsieur Henri CORNU
Membre de l'Académie

Jeudi 3 Juin 1982

Cher Président,

Si le livre de Lacroix sur le volcan actif de la Réunion date de 1936 et son supplément de 1938, le voyage lui-même a eu lieu en 1911. Très exactement, il était le 28 octobre 1911 sur le sommet de Bory.

Je tiens d'Alfred Picard, qui a pris part à l'expédition comme porteur, que Mme Lacroix était si fatiguée qu'elle dût descendre du Bory à dos d'homme.

Lacroix ne revint jamais à la Réunion. En 1927 ce fut le voyage du Dr Ozoux, en 1929 celui de Jean Maurice (en fait Jean Maurice a passé son temps à aller au volcan et à adresser des rapports à Lacroix) et en 1930 celui d'Aubert de la Rue. Enfin les plus célèbres, en 1930 encore, furent ceux de M. Pierre GERARD et de ses deux filles Hélène et Louise.

Ce fut alors que ma femme et Hélène se rappellent parfaitement avoir vu tout le cratère (qui n'est pas le Bory) comme une vaste cuvette légèrement ondulée. Elles y ont descendu et ont ramassé des laves iridescentes violettes qui y étaient en grande quantité.

En 1947 ou 48, nous y sommes retournés, ma femme et moi. Par des éboulis qui partaient de la paroi du Bory, nous avons descendu de cent mètres environ pour arriver à une plateforme horizontale. C'est l'enclos Velin. Puis un autre éboulis nous a conduit au fond : le Brûlant ; au centre il y avait un petit cône de la consistance de la meringue. Nous l'avons grimpé en rampant à cause de la consistance de cette meringue. Bien aplati et les pieds tenus par ma femme j'ai jeté un coup d'œil dans le

trou. La gueule était festonée de penderies en forme de dents gigantesques, bleu, violet, jaune etc... les dents du dragon ! en dessous les ténèbres totales. J'y ai jeté plusieurs morceaux de laves mais n'ai entendu aucun bruit. Ensuite ma femme a pris ma place et a jeté un coup d'œil elle-même et n'a rien vu ni rien entendu. Très faustien !

En tout cas, par les livres de Lacroix, on peut reconstituer toutes les variations de forme de notre inferno.

Mes hommages à Madame Ycard et bien amicalement à vous.

Henri CORNU

CONGRES DE L'ASSOCIATION HISTORIQUE INTERNATIONALE DE L'OCEAN INDIEN

Séance du lundi 28 Juin 1982

HOTEL DE VILLE DE SAINT-DENI

Introduction du Président Serge YCARD

Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil Général et Maire de Saint-Denis,
Monsieur le Commissaire de la République,
Monsieur le Général Commandant Supérieur des Forces Armées du Sud de l'Océan Indien,
Monseigneur,
Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,
Monsieur le Procureur Général,
Messieurs les Historiens

Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'Académie de la Réunion, je vous présente, avec mes salutations, l'expression de ma gratitude, d'honorer ainsi de vos présences la communication qui sera faite dans quelques instants par notre collègue **Claude WANQUET**, membre titulaire de notre Académie, mais également et surtout Historien distingué, responsable avec Monsieur CHABIN Vice-Président de notre Compagnie, de cette Table Ronde de «*l'Association Historique Internationale de l'Océan Indien*»..., Table Ronde qui nous vaut, ce soir, le plaisir et l'honneur d'accueillir des personnalités aussi distinguées que vous...

Si **la Science** s'achemine vers une explication intégrale des phénomènes, si elle propose des définitions nouvelles de la matière, du temps, de la vie.

Si, de ses analyses précises surgissent de nouvelles explications de l'Univers, **l'Histoire**, elle, jusqu'à une date récente du moins, ne s'arrachait encore que très rarement de l'espace et du temps, préférant bien souvent s'enfermer dans la connaissance de destins individuels, aimant mieux saisir localement l'évolution d'une grande civilisation, ou se plaisant à exalter certains hauts faits.

Aussi, dès le 18ème siècle, un d'ALEMBERT dénonçait ce qu'il appelait cette grande méprise de l'Histoire et condamnait la chronique, suggérant une autre histoire dont l'objet serait aussi **l'étude du Travail, l'étude des classes laborieuses, l'étude des techniques.**

«Les noms de ces bienfaiteurs du genre humain sont presque tous inconnus, disait-il, tandis que l'Histoire de ses destructeurs c'est-à-dire des conquérants n'est ignorée de personne»

Plus près de nous, un Paul VALERY bouleversé par la fragilité de nos civilisations, condamnait toute Littérature Historique qui enseigne l'incertitude par son incohérence.

Et, il appartenait à la nouvelle Ecole historique animée par Lucien FEBVRE et Marc BLOCH d'ouvrir les voies d'une autre histoire c'est-à-dire tout simplement d'une histoire qui soit humanisme et qui s'attache surtout à saisir de l'homme ce qui est humain.

«Une histoire dont l'espace soit imbibé de vie permanente avec cette connaissance particulière de la forêt et de la rivière... avec cette pénétration du Secret de la vie animale... avec cette vigilante et attentive méditation de chaque lieu...»

Ainsi donc, progressivement s'est dessinée, puis, s'est affirmée la notion d'une histoire apte à saisir l'épanouissement des activités humaines, apte à souligner l'évolution des rapports sociaux, apte à définir, à expliquer les transformations des mentalités. En bref, s'est confirmée une pensée, une philosophie une éthique historique favorables à l'avènement d'une Histoire Universelle, humaniste, globale, **une véritable histoire des Progrès de la Civilisation.**

Ainsi donc, progressivement, CLIO est devenue l'une des muses les plus fascinantes, son domaine en effet, s'étendant à toutes les conquêtes de l'homme **dans le temps, dans l'espace, dans les consciences.** Sans elle, de tous les âges de l'Humanité, nous ne connaîtrions que le court laps de notre propre vie... **le temps, sans elle, n'étant plus d'une dimension mathématique et vide de contenu !...**

Oui ! Mesdames et Messieurs, l'histoire constitue incontestablement, à la fois le plus extraordinaire moyen de connaissances de notre temps et des millénaires révolus en même temps que **la trame du milieu humain dans lequel nous évoluons.**

Aussi, est-ce en son nom que s'organisent Congrès ou Tables Rondes, Colloques ou Séminaires... Aussi, est-ce en son nom qu'Historiens, Economistes, Sociologues ou Philosophes peuvent discuter des causes de l'ascension ou de la chute des nations, des motifs de guerre ou des moteurs de l'évolution.

Aussi, est-ce encore en son nom que l'Académie de la Réunion a, ce soir, le plaisir et l'honneur d'accueillir les personnalités qui, venant de **Madagascar**, de **Maurice**, des **Seychelles**, de **Mayotte**, du **Kenya**, de **Nice**, de **Lyon** et de **La Réunion**, ont participé à cette Table Ronde dont le thème, à la fois vaste, noble et enrichissant, portait sur

le Mouvement des Idées dans l'Océan Indien...
Aspects culturels, religieux, idéologiques...
Traditions orales, écrites... des origines à nos jours.

Fidèle en effet à sa vocation qui a toujours été de promouvoir **Lettres, Sciences, Arts, Géographie** et **Histoire** intéressant l'Ile de la Réunion notre institution est particulièrement heureuse ce soir, d'apporter sa contribution personnelle à ces journées... particulièrement heureuse en effet car notre ACADEMIE fondée **un certain 13 Mai 1913** par le Gouverneur GARBIT est, avec sa sœur aînée : **l'Académie malgache fondée en 1902** par le **Général GALLIENI**, une des fées à s'être penchées sur le berceau de l'Association historique internationale de l'Océan Indien, créée, elle, en Mai 1960 à TANANARIVE : le Dr Auguste TOUSSAINT, Archiviste en Chef de l'Ile MAURICE, en assurait la présidence alors que le poste de Secrétaire général était occupé par Monsieur André SCHERER, Directeur des Archives de la REUNION.

Depuis 1981, la présidence est assurée par Mr WANQUET et le secrétariat par Mr CHABIN, tous deux membres de l'Académie de la REUNION.

Ainsi comprendrez-vous la satisfaction de notre Compagnie de donner en quelque sorte la note finale à ce colloque par la prestation d'un de ses membres titulaires : **Mr Claude WANQUET** qui nous parlera

«des Aspects culturels de la Société Réunionnaise au 18è Siècle»

Communication de
Monsieur Claude WANQUET

Les Aspects Culturels de la Société Réunionnaise au XVIIIè Siècle

LA PAUVRETE DE L'ENSEIGNEMENT

Prenant la parole, M. Claude WANQUET, entrait immédiatement dans le vif du sujet de sa communication.

«Nous avons, dit-il, du Réunionnais du XVIIIè Siècle, une image un peu conventionnelle, celle qui a été donnée en partie par Bernardin de Saint-Pierre dans son voyage à l'île de France». Il disait du Réunionnais que «ses mœurs étaient fort simples. La plupart des maisons ne fermaient pas, une serrure était même une curiosité. Quelques-uns mettaient leur argent dans une écaille de tortue au-dessus de leur porte... contents de vivre sans luxe pourvu qu'ils vivent sans besoin»... Cette image rousseauiste du bon sauvage réunionnais a eu la vie dure. Elle a été reprise par toute une tradition historique et littéraire et particulièrement par une tradition historique mauricienne qui s'est plue à opposer l'habitant de l'Ile de France, ouvert au monde extérieur, ouvert aux idées modernes et le Réunionnais, sorte de Robinson épanoui dans son île et demeuré à l'écart des phénomènes de civilisation.

«Si bien qu'on a pu trouver, même chez des auteurs qui font référence, d'étranges aberrations. C'est ainsi, que dans une thèse sur l'île Bonaparte, l'auteur écrit que le seul créole distingué qu'on citait alors était Hubert Delisle. Ce qui d'une part était injuste pour les autres créoles cultivés, ce qui d'autre part est faux, puisqu'il ne s'agit bien évidemment pas d'Hubert Delisle, mais de Joseph Hubert. C'est ainsi que plus près de nous Toussaint expliquait que la Réunion n'a eu une constitution qu'en 1793, alors que l'Ile de France l'avait eue dès 1791 parce que la Réunion manquait de juristes qualifiés alors que l'île voisine avait les hommes compétents.

Ce qui, là également, est tout à fait faux puisque «ce sont seulement des circonstances politiques différentes qui expliquent ce décalage de deux ans».

Travaillant pendant longtemps sur l'époque révolutionnaire, j'ai été frappé par la maturité politique des Réunionnais de l'époque, j'ai été frappé également par leur culture. Ce sont des gens qui souvent ont lu Rousseau, Montesquieu ou Voltaire. Ils ont même quelquefois l'habileté de les utiliser à des fins assez inattendues. Par exemple, j'ai trouvé un texte qui est une réfutation de l'idée de l'abolition de l'esclavage et qui s'appuie sur des extraits des «considérations sur le gouvernement de Pologne» de Rousseau.

Donc, il y avait une culture, il y avait en tout cas une élite cultivée, et M. Wanquet a voulu surtout parler de la culture réunionnaise. Revenant à la culture de l'élite, il déclarait que les gens ne tenaient pas leur richesse culturelle de l'enseignement alors très médiocre.

La première civilisation a été un peu bigarrée : gens ramassés un peu dans tous pays. Parmi ces gens, beaucoup de gueux, beaucoup de misérables. Ceux que Albert Lougnon appelait dans l'un de ses livres, «une pittoresque collection d'épaves».

Malgré tout, dans ces épaves, quelques-uns sont gens cultivés... Il faut même admettre que certains créoles s'efforçaient de s'instruire. Nicolas Boyer, par exemple, un mulâtre, qui a appris à lire et à écrire, ce qui lui a permis de devenir le sacristain de l'église de Sainte-Suzanne».

Mais la grande masse croupit dans sa crasse. «En fait», il faut dire à la décharge des habitants qu'ils n'ont guère les moyens de s'instruire». Il rappelait qu'en 1689, le gouverneur avait pris une ordonnance imposant l'éducation et en particulier l'éducation religieuse. «Il avait même prévu d'interdire d'accorder le sacrement du mariage aux jeunes gens qui ne sauraient pas lire et écrire». Mais la carrière de ce gouverneur a été très courte... En 1710, il n'y avait guère d'instituteurs dans l'île.

Deux personnages font un peu exception. Une femme qui s'appelle Louise Payet et tient une sorte d'école qu'on peut qualifier de professionnelle puisqu'elle a six ou sept jeunes filles sous sa direction auxquelles elle apprend la lingerie et qu'elle élève avec toute l'éducation possible. Il y a enfin un instituteur, un personnage assez pittoresque, un certain Nicolas Legras qui est Parisien, ancien soldat au régiment de Pondichéry et cordonnier de son état. Il loge chez un habitant et il est le précepteur de ses deux enfants. Par ailleurs, il montre à lire et à écrire à quelques autres enfants, moyennant un écu par mois...»

Legras resta trois ans dans l'île et après son départ, «le vide scolaire est quasi total... car il y a les efforts des lazaristes qui, conformément d'ailleurs aux traités qu'ils ont passés avec la Compagnie des Indes, essaient de donner un rudiment d'enseignement à quelques enfants...» dans des conditions très précaires...

Mais, en fait, les colons qui ont les moyens envoient leurs enfants faire leurs études en France. Les choses vont s'améliorer un peu à partir de 1750, grâce à l'activité de deux hommes, le gouverneur Bouvet et le supérieur de la Congrégation des Lazaristes. Ils vont réussir, non sans difficultés à ouvrir le premier collège colonial qui a commencé ses cours en 1756... Pendant quelques années, ce collège va connaître une vie assez brillante. On y enseigne la géométrie, la navigation, le pilotage, la géographie, les fortifications, la grammaire (latine et française) et surtout la religion. L'astronome Pingrey qui est passé dans l'île en 1761 signale que parmi les élèves il y a des écoliers venant de l'île de France et même de l'Inde. Il a même noté quelques élèves portugais... En fait, cette époque brillante est extrêmement éphémère. Le bâtiment est trop vaste, trop coûteux, et, lorsque la Compagnie des Indes connaît des difficultés financières graves, on constate que la rentabilité du collège est extrêmement médiocre.

Ce qui fait que lorsque l'Administration royale s'installe dans l'île, elle décide de, en quelque sorte, réquisitionner ce bâtiment... A partir de 1771, le Collège est fermé et désormais, jusqu'à la Révolution, ne fonctionneront plus que quelques

petites écoles... extrêmement modestes». Les instituteurs - ils étaient 5 dans l'île - étaient gens très miséreux.

La Révolution va s'efforcer de changer les choses. Elle a eu un programme scolaire extrêmement ambitieux : réouverture du collège et création dans toutes les paroisses d'un enseignement qui était en principe obligatoire et gratuit. Mais ce programme n'a pas été respecté, faute de moyens financiers. Le collège, rouvert en 1794 dut fermer à nouveau ses portes en 1797. Quant aux écoles primaires elles n'ont bien fonctionné que dans quelques localités du Sud, comme à Saint-Pierre qui était d'ailleurs extrêmement jacobin. La révolution, en fait, n'a pas amélioré les choses et ensuite, l'époque impériale a négligé l'île Bourbon sur le plan pédagogique.

Il y a eu en 1812 une nouvelle tentative... En fait la situation scolaire, je pense qu'elle a été bien résumée par Parny dans une de ses lettres célèbres dans laquelle il écrit en gros : «Ici, on ignore ce qu'est l'éducation, l'on confie les enfants à des esclaves dont ils prennent très rapidement les habitudes et les mœurs. Vers l'âge de 7 ans, quelque soldat ivrogne leur apprend à lire, à écrire et les règles de l'arithmétique. Là s'arrête toute l'éducation d'un créole».

II – AUTRES MOYENS D'EXPRESSION ET DE CULTURE

L'imprimerie ne s'est créée qu'en 1792, et il n'y avait guère de journaux. Il y avait en fait un Journal de l'île de France, mais qui ne présentait que des affiches, des annonces. Il y a quand même eu une tentative faite par un Delsuc qui était à la fois le directeur du collège et le directeur de l'imprimerie, en 1794. Il a fondé un journal intitulé «Journal littéraire et politique de l'île de la Réunion» qui a eu une existence très éphémère».

Les autres possibilités !. «Il y a peut-être le théâtre. Il existait un théâtre à Saint-Denis et vraisemblablement un à Saint-Pierre et j'ai même trouvé dans des archives notariales des allusions à d'autres théâtres temporaires... Malheureusement, j'igno-

re tout des pièces qui passaient dans ces théâtres... Le théâtre était un lieu privilégié pour certaines manifestations collectives.

Par exemple, en 1792, il y a eu une crise au théâtre de Saint-Denis, parce que l'on refusait aux femmes de couleur, mariées à des Blancs d'avoir libre accès au théâtre. Elles avaient des places réservées, selon une espèce de politique d'apartheid à l'intérieur du théâtre. Quelques années plus tard, je vois que le théâtre joue un rôle déterminant lorsque l'on envisage ici de rétablir la monarchie, le drapeau blanc.

C'est à l'occasion d'une grande représentation théâtrale que la foule enthousiaste se met à acclamer le roi, à descendre dans la rue, propose une politique de rétablissement de la monarchie.

Et puis, il y a les sociétés de pensée. «En fait, soulignait M. Wanquet, on n'a pas dans les Mascareignes l'équivalent de ce qui s'est fait aux Antilles en particulier à Saint-Domingue, mais il y a une activité très forte, à partir de 1775 de la franc-maçonnerie. Il y avait toujours eu des Francs-Maçons dans les îles, mais c'est en 1777 que s'est créée la première loge dionysienne, qui s'appelle «la parfaite harmonie», et dans les années suivantes, on a vu une loge créée à Saint-Paul, une autre à Saint-Benoît. Je pense qu'il y avait au moins dans les 150 à 200 maçons dans l'île à la veille de la révolution.

Ces maçons représentaient vraiment toute l'élite de l'île et c'est à l'intérieur des loges que s'est effectué un intense travail de réflexion et de critique. C'est également à l'intérieur de ces loges maçonniques que se sont préparés les mouvements révolutionnaires. Je signale, entre parenthèse, que c'est une loge réunionnaise qui a donné naissance à la première loge mauricienne...»

A côté de la «maçonnerie», il y a les livres. Leur diffusion, à cette époque du XVIIIè siècle a fait l'objet de longues recherches de la part de M. Wanquet avec l'aide d'étudiants, auxquels il a tenu à rendre hommage dans son exposé. «Par exemple, une étude du sud de l'île (notaire) : le dépouillement

de 14 cartons sur quinze ans, m'a permis d'étudier 64 inventaires qui ne présentaient pas des livres, mais certains objets que je pourrais appeler artistiques, comme des violons, des tableaux ou des porcelaines chinoises...»

L'étude des ventes à l'encan de l'époque a permis aussi à M. Wanquet de constater qu'il y avait un marché assez actif du livre... «Je pense que c'est par les livres que s'est faite en grande partie l'acquisition de la culture européenne dans l'élite de la société».

Mais qu'en était-il de la grande masse des habitants, la grande masse de gens de couleur, les libres et surtout les esclaves ? M. Wanquet posait le problème : «Les gens de couleur avaient-ils accès à l'alphabétisation ? Oui... dans certains cas. J'ai trouvé par exemple des mentions de «libres» qui savaient lire et écrire... Mais, il est bien certain que l'alphabétisation des libres de couleur ne commencera effectivement qu'au XIXè siècle.

D'ailleurs, l'une des originalités de la fondation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny est d'avoir admis dans leurs écoles des jeunes filles libres de couleur et les jeunes filles blanches entre lesquelles, au début, les relations ont été assez difficiles.

Mais ce qui est plus original, c'est de trouver certains esclaves sachant lire. Des esclaves qui savent lire et deviennent de très bons ouvriers. On a un acte d'affranchissement relevé par le Père Barassin qui cite un cas vraiment très curieux d'un jeune esclave que l'on a envoyé aux petites écoles tenues par les Lazaristes afin de préparer son affranchissement. Mais, il s'agit manifestement de l'enfant naturel du maître.

En fait, apprendre à lire aux esclaves était considéré comme dangereux pour la sécurité de la société esclavagiste, et lorsqu'il est question d'abolition, j'ai un document qui est extrêmement révélateur. C'est un projet établi par «la Chaumière de Saint-Pierre», qui est pourtant un club de «Sans culotte» pour éviter le péril abolitionniste. Eh bien, la «Chaumière de Saint-Pierre» demande que «dans les quinze jours, tous les habitants qui ont des esclaves sachant lire et écrire, sont tenus de le déclarer, sous peine de 3.000 livres d'amende. Mais surtout

la Chaumière demande que soit interdit à tout libre d'apprendre à lire et à écrire à un esclave sous peine de 3.000 livres d'amende et confiscation dudit esclave». Mais alors quelles étaient donc les activités culturelles de ces esclaves ?

Eh bien, dit M. Wanquet, il y a d'abord les récits : On parle souvent dans les textes, des conteurs, des gens dans les cases qui, le soir, racontent des histoires merveilleuses, terrifiantes et qui ont beaucoup de succès auprès de leur auditoire.

Et puis, il y a surtout la musique et la danse qui sont les grands moyens d'expression.

La musique ? On a sur elle de nombreux témoignages. C'est Guignard qui raconte que «montant vers les habitations», il entend de loin les esclaves sur une plantation de café rythmer leur chant en s'accompagnant de l'encive, qui est une sorte de conque marine. Il y a plusieurs instruments qui sont décrits très longtemps par divers auteurs. Ce sont des instruments malgaches... Et il y a ceux qui sont considérés comme des instruments africains, beaucoup plus primitifs, beaucoup plus sauvages. Ce sont des tambours...

Quant aux danses, elles sont très diverses on l thnies Même il y a une danse des Malais, qui sont peu nombreux Il y a la danse des Indiens, la danse des Malgaches et une dans qui est le séga. La danse des Indiens est beaucoup plus grav beaucoup plus mélancolique dont les auteurs, qui ne la co prennent pas, ont conscience qu'il s'agit d'une danse cu relle...»

Possibilité d'expression aussi, la persistance des cultes tres que le Christianisme malgré son caractère obligatoire. application du «code noir» qui imposait à l'esclave de se f baptiser dans les trois ans suivant son débarquement.

Mais, précisait M. Wanquet, cette christianisation était très réduite. Même celle des Blancs était très réduite. Les lazaristes de la fin du XVIIIè siècle disent que beaucoup de leurs ouailles n'ont vu l'église qu'une seule fois dans leur vie, le jour où on les y a portés pour le baptême. Donc, si les blancs étaient

si peu christianisés, vous imaginez facilement que les esclaves l'étaient moins encore.

Il était mentionné un certain nombre de cérémonies non chrétiennes, mais elles étaient essentiellement pratiquées par des gens libres de couleur. Cela se voyait plus à l'île Maurice, car à l'île Bourbon, les gens libres de couleur n'étaient pas nombreux, et la communauté beaucoup moins organisée qu'à l'île sœur. «Cependant, j'ai trouvé un acte d'affranchissement très intéressant.»

On y voit un «lascar» qui affranchit une indienne et le texte dit qu'il l'a épousée selon les lois de son pays. Ainsi, on donne à ce mariage la même valeur qu'un mariage catholique, puisque le mariage d'un libre avec une esclave affranchissait automatiquement l'esclave. Donc, cette tolérance religieuse allait loin et d'ailleurs en 1768, les gouverneurs avaient posé carrément la question au ministre : fallait-il supprimer toutes les pratiques considérées comme païennes.

Le ministre avait donné une réponse prudente, disant qu'il fallait encourager la religion catholique et tout en admettant qu'il n'y avait pas de dérogation pour les colonies, en fait on pouvait tolérer toute espèce de religions aux îles de France et de Bourbon, à condition que ces religions n'aient pas d'exercice public...»

En conclusion de cette communication, M. Wanquet déclarait : «Je voudrais insister sur les images contrastées que l'on peut retenir de cette Société bourbonnaise. D'un côté, évidemment, c'est certain, des gens qui ont en face de l'éducation une attitude apathique... Il y a une très jolie lettre de De Parny à un de ses neveux. Elle s'achève ainsi : «on me dit que ma lettre vous trouvera en grand caleçon, étendu sur un canapé de rotin et regardant attentivement le plafond». Effectivement, cette attitude, cette espèce de non existence, d'apathie, on la trouve dénoncée à des foules d'exemples par les témoins de l'époque.

Mais, à côté de celà, il y a cette curiosité pour ce qui vient de l'Europe. Il y a ce goût du nouveau, ce sens de la discussion, il y a cette recherche des livres. Je pense à quelqu'un comme

Joseph Hubert écrivant à un de ses correspondants de lui envoyer des livres, car dit-il : «Ici, nous autres à Bourbon, nous manquons de livres».

Il faut bien admettre que ces aspects très nuancés, il faut toujours les replacer dans un contexte très général. Ce contexte, c'est celui d'une société esclavagiste. On ne peut pas détacher ces problèmes culturels des problèmes sociaux plus larges, car s'il y a par exemple cette indifférence pour la culture et cette attitude souvent de mépris, c'est que, il y a ces structures esclavagistes... qui donnent quelquefois aux plus pauvres des Blancs, aux plus pouilleux des habitants, malgré tout, un certain sentiment de supériorité, pourvu qu'ils soient du côté des maîtres...»

CONCLUSION DU PRESIDENT YCARD

MESDAMES, MESSIEURS,

Après l'intéressante et si enrichissante communication que vient de nous faire notre collègue WANQUET à qui en votre nom à tous, j'adresse toutes mes félicitations... j'ai quelque scrupule à prendre de nouveau la parole... Vous demandant à l'avance toute votre indulgence. Qu'il me soit permis d'ajouter ces quelques réflexions :

L'Historien lucide, scrupuleux, honnête, intuitif, patient, imaginatif, doué de l'esprit d'analyse et de don de synthèse, conscient du respect des peuples qu'il aborde, des individus qu'il scrute des textes qu'il interroge... cet historien, dis-je, ne peut, sans se renier, projeter ses propres conceptions dans le passé, le présent ou l'avenir risquant de perturber l'objectivité du fait historique qu'il étudie...

Mais, il peut toujours rêver du jour où le bonheur sera la Loi de l'Histoire... où les peuples heureux écriront la plus belle des histoires, où les formules : «HISTOIRE-BATAILLES, HISTOIRE-CONFLIT, HISTOIRE-RUINES, HISTOIRE-TUERIE-ESCLAVAGE, deviendront des termes ARCHAÏQUES».

Et, en ce sens, l'historien lucide qui ne peut oublier que les idées peuvent mettre en mouvement les foules et détruire les mondes, aura pour mission de rappeler avec Martin GRAY :

«Il y a des milliards d'hommes qui ont faim et leur nombre s'accroît de plus en plus vite. Aujourd'hui nous sommes presque 4 milliards d'hommes. Demain nous serons plus de 7 milliards. Alors l'inégalité entre les hommes, la surabondance chez quelques-uns, le dénuement chez la plupart, ne seront plus seulement une insulte à la dignité de l'homme quelle que soit la couleur de sa peau, alors l'inégalité sera une menace pour l'humanité car nous sommes le dos à un gouffre. Refuser de le voir, ce n'est pas le faire disparaître. Pour éviter d'y basculer, il faut le regarder en face, et s'efforcer de s'en éloigner. Il faut que la

Justice et l'Egalité s'établissent pour des raisons de morale, et de plus en plus parce que Justice et Egalité sont encore les voies les moins dangereuses, mais pour que l'humanité s'engage sur ces voies neuves, il ne suffit pas que quelques hommes le décident, il faut que tous les hommes ceux d'abord qui n'ont plus faim, le comprennent parce que la pensée et la volonté des hommes sont une force immense».

Oui, MESDAMES et MESSIEURS, telle est notre mission à tous mais telle est aussi et surtout la mission des historiens lucides que vous êtes ! Et c'est plus particulièrement avec cet esprit que l'Académie de la Réunion a été heureuse ce soir, d'accueillir l'A.H.I.O.I.

Dr S. YCARD.
Président de l'Académie de la REUNION.

Réception offerte par le Docteur Serge YCARD
Président de l'Académie de la Réunion
à l'occasion du départ de Monsieur Michel CHABIN
Vice Président de l'Académie.

Allocution du Président

«Les départs même les plus souhaités ont leur mélancolie» disait A. FRANCE.

Que devrait-on dire alors de ces départs qui non seulement ne sont pas souhaités dont on ne voudrait jamais entendre sonner l'heure fatidique ?

Et c'est pourtant le cas ce soir ! Et cette réunion presqu'intime limitée au cadre de notre Académie de la Réunion extériorise bien l'émotion, la mélancolie que nous éprouvons tous de voir s'éloigner de notre Ile un membre de notre compagnie, aimable, sympathique, précieux, efficace... En bref : un Vice-Président dont le départ laissera, j'en suis sûr des regrets, et au sein de notre institution et au niveau de notre Département. Tant il est vrai que, véritable fourmi, notre collègue Michel CHABIN dans une discrétion qui l'honore ait toujours effectué un travail dont les retombées bénéfiques se feront sentir longtemps encore après son éloignement !...

Et ce soir il me plaît, et c'est un devoir auquel je ne saurais me soustraire en cette circonstance, de rendre à notre collègue l'hommage qui lui est dû.

Ce devoir, ce ne sont pas seulement la tradition et les obligations de ma charge qui me l'imposent mais aussi une amitié pour un collaborateur dont il m'est agréable de retracer ici l'efficacité !

Né à Bourges le 16.11.47 notre collègue CHABIN a sûrement été imprégné dans l'ambiance artistique et intellectuelle

de cette capitale du BERRY patrie du rusé Louis XI, du prédicateur BOURDALOUE, de l'audacieux Jacques COEUR dont la devise

«A cœur vaillant rien d'Impossible !»

plagiée par NAPOLEON 1er dans son *«Impossible n'est pas Français* !» a dû certainement influencer notre collègue dans sa démarche professionnelle si réussie !

Bourges, également grande ville d'Art par la magnificence de sa cathédrale gothique St-Etienne et par le plus pur gothique flamboyant de son hôtel Jacques COEUR.

Après le Baccalauréat au lycée Alain FOURNIER c'est l'accueil à PARIS ! c'est le Lycée Henri IV, c'est le Foyer d'étudiants des Frères MARISTES au 104 Rue Vaugirard où s'étaient distingués François Mauriac et François MITTERRAND !... puis en 1968 c'est l'école de CHARTRES menée de front avec une licence en droit.

En 1972 après une soutenance de Thèse sur *«le Conseil d'ETAT sous la Restauration»* Monsieur CHABIN obtient le diplôme d'*ARCHIVISTE-PALEOGRAPHE* et en Août de la même année commence véritablement une carrière fructueuse et enrichissante d'efficacité :

Directeur des Archives de LOZERE pendant 4 ans ; il est Vice-Président - Trésorier des *«Lettres-Sciences - et Arts»* Société dont il fait publier le bulletin des années 72 - 73 - 74 - Durant cette même époque vont paraître *le Répertoire et le Guide des Archives de la Lozère.*

Affecté à la REUNION le 1er Septembre 1976 comme directeur des Archives l'action de Mr. CHABIN *s'exercera dans 3 domaines*

A – *Au niveau des Archives Départementales*

– *Avec Mr LARTIN* il fait sortir en 1979 le répertoire de la Série O (Administration Communale).

– *Avec Mme AKHOUN* celui de la Série 3 E (Notices)

– *Avec Mme BACHAUD* celui de la Série J (Entrée par Voies Extraordinaires)

– A la suite de M.M. *Albert LOUGNON* et *Yves PERROTIN* sera repris le flambeau *«Recueil des ARCHIVES»* dont 10 fascicules verront le jour.

– Avec notre *Collègue Yves DROUHET actuel Directeur Régional de la Culture* sera assuré l'intérim de la Conservation de Musées, ainsi qu'une étroite collaboration au Mémorial de la REUNION et en 1981 sera publié un ouvrage sur *l'«HISTOIRE DE LA PREFECTURE DE LA REUNION»*.

Mais surtout Mr CHABIN peut être légitimement fier d'avoir contribué à constituer *un bel atelier* pour la reliure et la restauration des documents. Atelier équipé de matériel moderne qui à la fin de 1982, avec ses 4 ouvriers professionnels, sera un des plus importants des Ateliers des Archives de France après celui des ARCHIVES NATIONALES de PARIS.

B – *Au Niveau de l'Association Historique Internationale de l'Océan Indien* dont il assure le Secrétariat, la Présidence étant assurée par notre collègue WANQUET.

Le récent succès de la Table Ronde à St-Denis en Juin dernier montre bien l'effort d'organisation dont le mérite revient en grande partie à Monsieur CHABIN.

C – Enfin au niveau de Notre *ACADEMIE DE LA REUNION*

Une communication sur l'Histoire de la Préfecture de la REUNION tint lieu de «SESAME» pour lui ouvrir les portes de notre compagnie *en 1978*, d'abord comme membre associé, puis comme Vice-président après le départ du *Dr ROLE en 1980.*

Dès son entrée, en collaboration étroite avec M.M. Henri CORNU - DROUHET - GERARD et moi-même contribua à remettre sur pieds notre bulletin quelque peu en veilleuse depuis plusieurs années...

– *Dès 1980* paraît le N° 24 (rassemblant les principales communications s'étalant de 1969 - 1978).

– *En 1981* paraît le N° 25 (1979-80)

– *Dans quelques semaines* paraîtra le N° 26 (1981-82)

Toute cette activité montre bien que les liens qui unissent notre collègue à la REUNION sont maintenant assez solides pour ne se briser jamais, sans compter que sous notre soleil BOURBONNAIS est née certain *5 Février 1980* une petite Hélène sans doute apportée par une *«cigogne-paille-en-queue»* égarée dans les DERNIERS TOURBILLONS du cyclone HYACINTHE de triste mémoire... sans compter aussi que sa mère de son nom de jeune fille *Dolly De VILLELE* descend en ligne directe de Madame des BASSYNS et de Françoise CHATELAIN ce qui en fait une créole, une Réunionnaise à *part entière !...*

Cher Monsieur CHABIN
Mon Cher Collègue et Vice-Président

J'ose espérer que vous allez trouver dans votre nouvelle affectation toutes les satisfactions que vous êtes en droit d'espérer, pour vous même et pour toute votre famille !

Soyez persuadé que nous tous avons su apprécier votre précieuse collaboration... Au nom de tous les membres de notre ACADEMIE je me devais de vous exprimer notre gratitude en vous rendant cet hommage si mérité !

Au nom de l'ACADEMIE DE LA REUNION veuillez accepter ce Témoignage de notre reconnaissance !

SEANCE DU 21 OCTOBRE 1982

Présentation faite par Monsieur Harry GRUCHET, Conservateur du Museum d'HISTOIRE NATURELLE et membre de l'Académie du livre OISEAUX DE LA REUNION écrit par Messieurs Nicolas BARRE et Armand BARAU, ce dernier également membre de l'Académie.

En 1946 paraissait le tome IV de la collection Faune de l'Empire Français ; ce tome «oiseaux de la Réunion» était l'œuvre de J. BERLIOZ. L'auteur en s'appuyant sur la riche collection du Museum a pu réaliser un livre fort utile sur la faune aviaire de l'île.

Pendant très longtemps ce fut l'ouvrage de base pour tous ceux qui cherchaient à connaître les oiseaux de la Réunion. Mais ce livre intéressait surtout les spécialistes, il n'y avait que quelques rares croquis et aucun dessin en couleurs.

En 1952 la Réunion recevait la visite d'un ornithologue le Colonel Milon. Celui-ci ne séjourna que 12 jours. Il rédigea des notes de terrain fort précieuses, «Notes sur l'avifaune actuelle de l'île de la Réunion» parue dans «la Terre et la Vie» en 1951. Enfin en 1976 France STAUB publiait, en anglais, à Maurice «Birds of the Mascarene and St-Brandon» avec des illustrations photographiques.

Le livre de Messieurs BARRE et BARAU est plus complet.

Les auteurs ont repris tous les textes anciens qui parlent des oiseaux et qui, se trouvant dispersés dans des livres ou revues anciens, ne sont pas faciles à consulter. On peut ainsi se rendre compte de l'étendue des dégâts causés à la population aviaire.

Les planches en couleurs permettent une identification aisée des oiseaux qu'on peut voir à la Réunion puisqu'il n'y en a qu'une soixantaine environ.

Les auteurs ont regroupé aussi les oiseaux par habitat, on peut donc les identifier encore plus facilement en se reportant aux planches, puisque mis à part quelques espèces ubiquistes,

les autres ne fréquentent que certains types d'habitat. Si les oiseaux sédentaires étaient tous connus, il n'en était pas de même des migrateurs dont la liste était très incomplète. Les auteurs par des observations fréquentes le long des étangs ont pu noter le passage de plusieurs espèces non signalées jusqu'à présent : au total 16 limicoles sont recensés alors que l'ouvrage de BERLIOZ ne mentionnait que 8.

On trouve aussi des notes fort intéressantes sur la vie de nos oiseaux ainsi que des conseils pour les protéger. Tant d'espèces ont été définitivement éliminées depuis l'arrivée des premiers hommes qu'il faut s'attacher à mettre tout en œuvre pour protéger les espèces indigènes qui sont les plus caractéristiques de notre faune.

En résumé c'est un petit livre très complet qui fera le bonheur de ceux qui s'intéressent à nos oiseaux ou simplement à notre faune si menacée et si attachante.

H. GRUCHET.

Pour donner une idée de la richesse de cet ouvrage nous avons pensé qu'il serait utile d'en publier la table des matières.

TABLE DES MATIERES

PREFACES
REMERCIEMENTS 9
LA REUNION, UNE ILE VOLCANIQUE, TROPICALE 15
– Situation, origine et relief 17
– Climat
– Végétation
DES OISEAUX ET DES HOMMES
– L'AVIFAUNE ANCIENNE : 25
– Première période : 17è - début 18è s. Découverte et exploitation intensive des ressources naturelles.
– Deuxième période : 18è - 19è s. Altération irréversible du peuplement primitif - Ebauche de l'avifaune contemporaine.
– Les deux derniers éteints.

– L'AVIFAUNE ACTUELLE : 50
Origine et composition du peuplement avien
– Les oiseaux indigènes
– Les migrateurs et les visiteurs occasionnels
– Les oiseaux introduits.
Habitats - Où voir les oiseaux ?
Statut et perspectives - Protection des espèces menacées
– Facteurs influant sur la survie des populations d'oiseaux
– Protection et conservation des oiseaux.
COMMENT UTILISER CE GUIDE 79
– Le texte
– Les planches
MONOGRAPHES
– Oiseaux marins et des côtes rocheuses 87
– Oiseaux terrestres, des eaux douces et des rivages 108
BIBLIOGRAPHIE
INDEX 193
– Noms français
– Noms créoles
– Noms latins

Au cours de la même séance Monsieur Harry GRUCHET fit une conférence sur les poissons et crustacés d'eau douce à la Réunion.

Après avoir mis en exergue le très beau poème de José Maria de Heredia

Le Récif de Corail

Le soleil sous la mer, mystérieuse aurore,
Eclaire la forêt des coraux abyssins
Qui mêle aux profondeurs de ses tièdes bassins,
La bête épanouie et la vivante flore.

Et tout ce que le sel ou l'iode colore,
Mousse, algue chevelue, anémones, oursins,
Couvre de pourpre sombre, en somptueux dessins,
Le fond vermiculé du pâle madrépore.

De sa splendide écaille éteignant les émaux,
Un grand poisson navigue à travers les rameaux ;
Dans l'ombre transparente, indolemment il rôde ;

Et brusquement, d'un coup de sa nageoire en feu,
Il fait, par le cristal morne, immobile et bleu,
Courir un frisson d'or, de nacre et d'émeraude.

Le Président Serge YCARD présenta la conférence et le conférencier en ces termes :

Qui d'entre vous n'est pas resté à rêver à la lecture de «20.000 lieues sous les mers» où lors de la projection de ce film en contemplant les évolutions d'un **NAUTILUS** dans les profondeurs abyssales alors qu'un capitaine **NEMO** nous invitait à travers les HUBLOTS de son submersible avec cette flore et cette faune mystérieuse et angoissante qui s'offraient à nos regards ?...

Qui d'entre nous a jamais pu résister à la tentation de visiter avec le Commandant **COUSTEAU** ce monde des profondeurs sous-marines où l'obscurité, la pression considérable, la constance de la température qui y règnent ont provoqué des phénomènes d'adaptation tels que certains éléments dans cette faune particulière peuvent être considérés comme de véritables fossiles vivants ?...

Oui ! Qui d'entre nous peut honnêtement affirmer qu'il n'a jamais été avide de faire plus ample connaissance avec ce monde du silence qui nous est habituellement si peu accessible ?...

Aussi parler de poissons évoque pour chacun de nous des images très différentes...

Le pêcheur sportif se voit sortant de l'eau avec la proie qu'il a si longtemps pourchassée !...

– **Le plongeur** s'énivre du mystère des végétations, des rochers, et des multiples espèces de poissons au milieu desquels il aime évoluer !...

– Plus modestement l'**aquariophile** s'exalte devant les couleurs et les formes des espèces exotiques évoluant dans un aquarium de son choix !...

Mais ! Le Poisson... et c'est bien dommage ! n'est pas seulement ce spectacle multicolore, ethéré, souvent abstrait qui nous incite à la rêverie ! De toute éternité, en effet, le poisson représente une partie importante de l'alimentation humaine... Et, si en beaucoup d'endroits de notre planète l'homme est voué à la pêche... surtout sur les régions côtières... on ne saurait négliger l'importance économique des poissons de l'intérieur c'est-à-dire ceux d'eau douce, des fleuves ou des lacs.

Mais qu'ils soient d'eau douce ou d'eau salée sait-on seulement que ces vertébrés sont apparus pour la première fois sur notre planète voilà presque 500 millions d'années ?... Et, qu'à l'époque du **DEVONIEN** et au **CARBONIFERE** c'est-à-dire 420 millions et 350 millions d'années ils ont été au point de vue des espèces les plus nombreux habitants de notre planète ?

Sait-on encore que de nombreux zoologistes pensent que l'OCEAN INDIEN, où la faune des poissons est la plus riche, est peut-être le foyer de l'extension et de l'évolution des poissons actuels ?... D'autres estimant que les poissons ont pu naître dans les eaux douces des continents et ne peupler qu'ensuite les eaux marines ?

Je ne pense pas que les propos de notre collègue Gruchet auront pour objet ce soir de répondre à ces différentes interrogations... Mais je reste bien persuadé que la communication qu'il nous fera dans quelques minutes, et concernant la **faune des eaux douces de la REUNION**, qu'il s'agisse de la faune indigène ou des espèces introduites, sera marquée du sceau de cette compétence scientifique et didactique qui caractérise chacun de ses travaux... Il n'en est pour preuve que la dernière exposition de juillet dernier au Museum d'Histoire Naturelle sur **4 milliards 500 millions d'années d'évolution de notre planète**... dont le succès mérité reste la meilleure signature de sa qualité technique ou de sa richesse pédagogique...

Avant toutefois de passer la parole à notre collègue qu'il me soit permis de rappeler que -

– Monsieur **Harry GRUCHET** est né le 20 Mai 1931 à Saint-Leu -

– **Etudes secondaires** au Lycée Leconte De Lisle (Actuellement hélas ! CES BOURBON !).

– **Trois années de Médecine**, mais compte tenu de cette probité morale qui le caractérise, il y renonce, estimant ne pas avoir la vocation.

– **Licence es sciences** naturelles à la SORBONNE en 1955.

– **Entre à l'ORSTOM** en 1958 après le service militaire **(OFFICE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE TERRITOIRE d'OUTRE MER)**

– **Travailla quatre ans** à Madagascar sur le Paludisme.

– **Conservateur du Museum** depuis 1964.

– **Membre titulaire** de notre ACADEMIE DE LA REUNION.

Mon Cher Collègue vous avez la parole :

POISSONS ET CRUSTACES DES EAUX DOUCES DE LA REUNION

A. **Espèces indigènes.**

I – Généralités

a) **Conditions géologiques et géographiques**

1° – La Réunion est une île jeune, volcanique, née en plein océan, il y a 3 millions d'années.

Les rivières et les étangs n'ont donc pu être colonisés que par des espèces marines.

2° – Le passage brutal de l'eau de mer à l'eau douce constitue une barrière physiologique difficile à franchir pour la plupart des espèces marines. Les étendues d'eaux saumâtres facilitent ce passage, mais à la Réunion elles sont peu nombreuses, il n'y a pas de mangrove.

3° – L'Ile est petite, il n'y a que 3 étangs côtiers et quelques mares en altitude ; il y a donc peu de niches écologiques.

4° – Les rivières ont un régime torrentiel. Seules les espèces munies de ventouses, ou vivant sous les pierres dans les creux des rochers peuvent résister aux flots qui dévalent des montagnes en période cyclonique.

b) **Caractéristiques de la faune.**

Le genèse de l'île et sa géographie permettent de comprendre les caractéristiques de la faune des eaux douces.

1° – On ne trouve dans ces eaux que des espèces euryhalines, c'est-à-dire des espèces qui ont une large tolérance pour le degré de salinité ou qui à une époque de leur vie retournent à la mer.

2° – La faune est pauvre. Celà est due à la jeunesse de l'île, à son exiguité et à l'absence de mangrove.

Les représentants de 5 familles seulement ont remonté les rivières : Anguillidés, Mugilidés, Eléotridés, Gobiidés, Kuhliidés.

3° – Les espèces qu'on rencontre dans les rivières sont essentiellement des espèces torrenticoles, possédant des ventouses ou vivant sous les pierres, dans les creux des rochers.

4° – Contrairement à la faune terrestre il n'y a pas d'espèces endémiques.

II – Poissons

a) **Poissons vivant probablement uniquement en eau douce**

Les «Chittes» **Agonostomus telfairi** et **A. dobuloides** appartiennent à la famille des mugilidés (Mugues ou mulets).

Ce sont des mulets à lèvre supérieure épaisse. Ce sont les seuls poissons qui, apparemment, ne retournent pas à la mer. A Madagascar on a trouvé des adultes et des jeunes dans des bassins de rivière, très éloignés de la mer, et séparés d'elle par des cascades et des chutes qui rendent problématiques une remontée des jeunes à partir de l'océan.

Les «chittes» se rencontrent à Madagascar, aux Comores et aux Mascareignes.

Leur venue à la Réunion est assez énigmatique.

La biologie de ces poissons a besoin d'être précisée. Tout leur cycle s'effectue-t-il en eau douce ? Les adultes en tout cas ne semblent pas retourner à l'océan puisqu'ils n'ont jamais été pris en mer. A Madagascar on a capturé des sujets de 75 cm. C'est un poisson exigeant en oxygène. La chair est très estimée.

A la Réunion il est de plus en plus rare à cause du braconnage.

b) **Poissons vivant en eau douce mais dont une partie du cycle se déroule ou peut se dérouler en mer.**

KUHLIIDES. Les Kuhliidés sont proches des serranidés qui comprennent les mérous. Le **Kuhlia rupestris** appelé «poisson plat» est argenté avec des taches sombres. Il peut atteindre 40 cm de long. Il vit par petits groupes. C'est un poisson à chair estimée. Avec les «Chittes» ce sont les seuls poissons de pleine eau qui fréquentent les rivières. En période cyclonique - beaucoup doivent être entraînés à la mer.

Viennent ensuite les familles qui sont bien adaptées à vivre dans les torrents.

ANGUILLIDES. Les Anguilles passent la majeure partie de leur existence en eau douce. Elles ne retournent en mer que pour se reproduire. Pour les espèces d'Afrique Orientale, de Madagascar et des Mascareignes, le lieu de ponte présumé est situé entre les méridiens 60° et 70° Est et les parallèles 10° et 20° Sud.

Après éclosion,les alevins, appelés leptocéphales, sont emportés par les courants marins sud-équatoriaux qui sont dirigés vers l'ouest et atteignent les rivières des Mascareignes, de Madagascar et d'Afrique Orientale. Les jeunes remontent les rivières à l'état de civelles et se font prendre dans les «vouves» avec les «bichiques». Elles vont rester dans les rivières jusqu'à la

maturité sexuelle. Les anguilles subissent alors une 2ème métamorphose : les yeux s'élargissent, des points noirs apparaissent sur le museau, le ventre qui était de teinte jaunâtre devient argenté. Arrivé à ce stade les anguilles commencent leur migration vers la mer. On ne sait rien sur la longévité de nos anguilles.

En Afrique du Sud on estime que **A. mossambica**, l'une des 2 petites espèces peut vivre de 10 à 19 ans pour les femelles et de 6 à 10 pour les mâles.

4 espèces sont répertoriées dans l'océan indien, 3 ont été pêchées à la Réunion mais il est vraisemblable que la 4ème existe également :

Pour distinguer ces espèces on se sert des caractères suivants :

– Coloration du corps avec présence ou non de marbrures

– Schéma d'implantation des dents sur la mâchoire supérieure

– Coefficient de mensuration $R = \frac{AD \times 100}{L}$

où AD mesure la distance d'insertion des nageoires dorsales et anales et L la longueur totale du corps.

– 2 espèces ont des teintes uniformes sans taches, la couleur variant selon le degré de limpidité de l'eau ; en eau claire elles sont grises, en eaux boueuses elles deviennent brun olivâtres, le ventre est toujours plus clair. On les appelle «zamales» du mot malgache Amalona ou Amalo.

– Chez **Anguilla bicolor** la nageoire dorsale débute loin en arrière presque à la hauteur de la ventrale, le coefficient R est très faible et oscille entre 0 et 3. La femelle ne dépasse guère 1 Kg 500.

– Chez **A. mossambica** la nageoire dorsale débute plus en avant, le coefficient R est plus grand, il varie entre 9 et 17. La femelle peut atteindre 5 Kg.

Les 2 autres présentent des marbrures sur le dos et les côtés.

On les appelle «anguilles grises».

Elles deviennent beaucoup plus grosses et peuvent atteindre 15 Kg. C'est sans doute d'une de ces 2 espèces que parlait CASTLETON en 1613.

«J'en ai pesé une, car ces anguilles étaient plus grosses que toutes celles que j'avais vues jusque là : elle pesait 25 livres ; sa chair était exquise». Vivantes, ces 2 espèces sont impossibles à séparer.

– Chez **Anguilla marmorata**, le coefficient R est compris entre 16 et 19, la nageoire dorsale débute un peu plus en avant, l'implantation des dents maxillaires laisse apparaître un sillon le long du bord externe de la mâchoire.

– Chez **A. nebulosa**, la nageoire dorsale débute plus en arrière, le coefficient R est plus faible, il varie entre 7 et 14.

Les pêcheurs parlent aussi d'une autre anguille à grosse tête le «chabouc» il s'agit peut-être d'une forme mature qui, on le sait, a les yeux hypertrophiés.

Régime alimentaire :

La voracité des anguilles est bien connue. Elles mangent de tout : poissons, grenouilles, crustacés, mollusques, insectes aquatiques, vers, animaux morts etc... ce qui leur permet de coloniser tous les habitats.

ELEOTRIDES. Les représentants de cette famille sont appelés «Cabots». Ce sont des poissons carnassiers vivant sous les rochers, chassant à l'affût en se précipitant sur les petits poissons qui passent à leur portée. Chez les éléotridés les nageoires ventrales sont séparées. Quelques espèces ont été signalées à la Réunion.

Eleotris fusca est l'espèce la plus commune, on la pêche dans toutes les rivières et étangs de l'île, on l'appelle «Cabot

noir» à cause de sa teinte sombre mais en eau limpide la teinte est plus claire. Le centre des écailles, plus sombre, dessine sur les côtés des lignes longitudinales pointillées plus ou moins nettes.

Certains pêcheurs l'appelent «Cabot la paille» car il se tient aussi à l'affût dans les touffes d'herbes ou amas de paille flottante. Ce poisson peut atteindre 25 cm, il constitue la principale prise des pêcheurs à la ligne. Une autre espèce **E. ophiocephalus** a été signalée mais elle est beaucoup moins abondante.

C'est probablement de pêcheurs d'**Eleotris fusca** dont parle CAZAMIAN dans sa note «Etang - de St-Paul» parue dans le volume III de l'album de l'Ile de la Réunion.

«Plongés dans l'eau jusqu'à la ceinture, les pêcheurs de cabots (excellents petits poissons, d'un goût très délicat) ressemblent de loin dans leur immobilité à de vieux troncs d'arbres, échoués au milieu de l'étang. Leur méthode de pêche d'une simplicité primitive, consiste à enfoncer dans l'eau le fond d'un panier qu'on retire lentement pour démêler au milieu de la vase et des algues marines, le menu fretin qu'il n'est pas absolument impossible d'y trouver quelquefois.

Le pêcheur de cabots est un des types les plus curieux de la Colonie. Dans sa vie le travail n'est qu'un accident...

Il ne lui faut pour vivre qu'une poignée de riz et quelques cabots grillés».

F. CAZAMIAN
Album de l'île de la Réunion.

GOBIIDES. Chez les représentants de cette famille les 2 nageoires ventrales sont fusionnées.

1 - Dans un premier groupe les 2 nageoires ventrales soudées entre elles forment une sorte d'entonnoir qui sert de support quand l'animal se tient sur le fond ; les rayons de la nageoire ne sont pas adhérents à la paroi de l'abdomen.

Ces poissons sont appelés «loches» ou «cabots» selon les pêcheurs.

Certaines espèces mordent bien à l'hameçon, d'autres moins.

Les «loches» s'enfoncent rapidement dans la vase dès qu'elles se sentent menacées. Plusieurs espèces ont été signalées à la Réunion. Les plus fréquentes sont les suivantes :

Gobius aenofuscus peut atteindre 25 cm.

Glossogobius giuris est la plus grande espèce. A Madagascar on a capturé des sujets pesant près d'un kilo et mesurant 40 cm. A la Réunion elle ne semble pas atteindre ces tailles. Elle est très fréquente dans la rivière Ste-Suzanne, près de la mer, où elle constitue une des principales prises des pêcheurs à la ligne.

Awaous ocellaris est un peu moins fréquente.

Stenogobius genivittatus a été trouvée récemment dans les sources de l'Etang du Bois Rouge. C'est la première fois que cette espèce est signalée à la Réunion. Ce sont de petits poissons atteignant à peine 8 cm.

G. albopunctatus et **G. polyzona** sont des petites espèces qui ne semblent pas fréquentes.

2 - Dans le 2ème groupe, les 2 nageoires ventrales soudées entre elles forment un organe adhésif fonctionnant comme une ventouse et permettant à ces poissons de se fixer aux rochers. Les rayons de la nageoire ventrale adhérent à la paroi abdominale sauf à leurs extrémités. Dans ce groupe on range les «bichiques» ce sont des alevins de poissons du genre **Sicyopterus** ou Cotylopus. Les adultes sont appelés «bouches rondes» ou «cabots» selon les régions.

La bouche peut se transformer en ventouse, les dents des mâchoires font effet d'une rape avec laquelle l'animal broute la surface des roches, le courant d'eau ne pénètre pas dans la bouche. Elles ne mordent pas à l'hameçon.

La biologie de ces poissons est mal connue, on ne connaît pas en particulier les lieux de ponte. 2 hypothèses sont en présence.

– Dans la 1ère, la plus ancienne, la ponte se ferait en rivière, les œufs seraient entraînés en mer, où aurait lieu l'éclosion.

– Dans la 2ème hypothèse les adultes iraient pondre en mer. Il y a un argument contre cette théorie, les **Sicyopterus** adultes n'ont jamais, à ma connaissance, été capturés en mer.

Après l'éclosion, qui a lieu dans l'océan, les alevins se rassemblent en bandes immenses et aux environs de la nouvelle lune regagnent les embouchures des rivières, attirés par un tropisme qui reste à préciser. Un grand volume d'eau douce n'est pas nécessaire pour les attirer, les pêcheurs les prennent dans la rivière des Galets, à l'étiage, alors qu'il n'y a pas beaucoup d'eau. J'ai capturé des **Sicyopterus** dans une petite mare près de St-Leu alimentée par une faible résurgence. Les jeunes «bichiques» en mer sont de couleur rosée presque translucide, on les appelle alors «bichiques la rose». Dès qu'elles gagnent l'eau douce, elles deviennent plus sombres, puis l'instinct grégaire disparaît et les alevins se dispersent.

4 espèces ont été signalées à la Réunion :

Sicyopterus lagocephalus, S. fasciatus, S. acutipinnis et **S. Laticeps.** La nomenclature est complexe et doit être revue entièrement.

Pêche de bichiques. Au moment de la nouvelle lune les pêcheurs placent dans les embouchures des rivières des nasses appelées «vouves». Ce terme dérive du mot malgache «vovo».

Le «vouve» est un piège formé de 2 entonnoirs emboîtés l'un dans l'autre et fabriqués avec les nervures des folioles des cocotiers.

Les «bichiques» sont les poissons les mieux adaptés aux torrents réunionnais. On les trouve dans toutes les rivières. C'est

la seule espèce dont la pêche a une importance économique. 66 tonnes ont été pêchées en 1966. Le tonnage est très variable mais il est difficile de le chiffrer exactement, les pêcheurs répugnent à déclarer leurs prises. Si on rapporte ce tonnage à la surface de l'île on obtient certainement la plus forte densité de bichiques dans l'océan indien. Les bichiques constituent un mets très recherché des réunionnais. A Madagascar elles sont moins estimées : le fond des rivières est sablonneux, les pêcheurs en capturant les alevins avec des sacs de jute ou «gonis» soulèvent des nuages de sable que les bichiques avalent, ce qui les rend parfois immangeables. Les statistiques étant imprécises il est difficile de savoir si la population de «bouches rondes» et donc de «bichiques» est stable ou diminue. D'après les textes anciens il semble que la population est en diminution. Cuvier et Valenciennes écrivaient en 1837 : «On assure que l'adulte ne va jamais à la mer ; mais il paraît que ses œufs y sont entraînés par les courants et que c'est là seulement qu'ils éclosent ; car il remonte en quantités innombrables dans les rivières, surtout à l'époque des nouvelles lunes, de très petits individus, qui ont tous les caractères de l'espèce, et qui, au dire de plusieurs pêcheurs, en sont la nouvelle progéniture.

C'est une sorte de nonnat, analogue à celui des gobies de la Méditerranée. Ils se glissent à travers les galets et par toutes les plus petites ouvertures qui peuvent les ramener à l'eau douce, des paniers d'osier placés à cet effet en sont promptement remplis. Les négresses s'y rendent en foule, creusent de petites mares près du rivage, où il leur suffit du moindre morceau d'étoffe pour en prendre des milliers.

M. Dussumier nous certifie qu'à l'embouchure de la petite rivière de Saint-Denis, il y a des jours où cette pêche fournit la charge de plusieurs chevaux. Les colons font grand cas d'un plat de ces petits bichiques préparés au cary».

Autrefois les pêcheurs capturaient beaucoup de «bouches-rondes» avec d'autres «cabots» et les consommaient en «carri», ou il les faisaient sécher. Il semble que ces pêches sont maintenant moins fructueuses.

Le genre **Sicyopterus** existe dans tout l'Indo-Pacifique,

il n'existe pas en Afrique orientale, on les trouve à Madagascar, aux Mascareignes, en Indonésie, Japon, Formose.

C'est dans les Mascareignes qu'il semble le plus florissant, peut-être par manque de prédateurs, seuls les anguilles peuvent dévorer les adultes.

c) **Poissons marins pouvant se rencontrer sporadiquement dans les eaux saumâtres.**

Beaucoup de poissons marins ont une large tolérance au degré de salinité, ces espèces pénètrent volontiers dans les étangs saumâtres à la recherche de nourriture car ces étangs sont souvent riches en matières nutritives. Ces espèces sont peu nombreuses à la Réunion en raison de l'absence de mangrove et du nombre restreint des étendues d'eau saumâtre.

J'ai trouvé dans l'estuaire de la Rivière Ste-Suzanne une carangue **Caranx sexfasciatus** qui, en mer, peut atteindre 1 m, et l'Ambasse de Commerson **Ambassis commersoni**, petit poisson pouvant atteindre 15 cm et qui est fréquent. D'autres espèces ont été signalées notamment les «lubines» **chanos chanos** (Chanidés) très gros poissons pouvant atteindre 1 m 50.

Les jeunes mulets sont assez fréquents, **Mugil robustus** et M. **macrolepis**. On a capturé aussi **Elops cyprinoïdes** qui peut atteindre 1 m, **Trachinotus falcatus** appelé «lune» pouvant atteindre 50 cm. Il est vraisemblable que l'entrée des poissons marins dans les étangs côtiers est maintenant freiné par le degré de pollution de ces étangs. L'étang du Gol, notamment en période de campagne sucrière est le siège d'une pollution si intense qu'il y a une forte mortalité des poissons et que les espèces marines n'entrent plus. Voici ce qu'écrivait Cuvier en 1828 à propos de l'Ambasse de Commerson capturé dans l'étang du Gol. «Elle est commune à l'île Bourbon, et y passe pour donner un très bon goût à la soupe, et de plus on l'y confit dans une saumure, à peu près comme nous préparons les anchois sur les bords de la Méditerranée.»

«C'est surtout dans un étang salé, appelé Dugol, le principal de l'île, qu'on la pêche assez abondamment pour donner

lieu à un emploi lucratif». Actuellement il n'est plus question de faire vivre une famille en pêchant des ambasses.

III – Crustacés Décapodes.

1. Macroures nageurs (natantia) crevettes

a) Palémonidés : «Camarons», «Chevrettes», «Ecrevisses».

Le genre **Macrobrachium** (Palémonidés) comprend 4 espèces assez grosses et présentant un dimorphisme sexuel très accentué. Le nom latin vient de la 2ème paire de pattes ambulatoires qui est plus grosse que les autres et se termine par une pince préhensible. De taille modérée, chez les femelles, ces pinces deviennent extraordinairement puissantes chez les mâles qui sont aussi plus gros que les femelles.

1. **Macrobrachium Lar.** Le Camaron est la plus grosse des 4 espèces. Il est de couleur sombre, le thorax est noir rougeâtre, les pattes bleuâtres. Le corps peut dépasser 20 cm et les pinces plus de 30 cm. Braconné à outrance il se raréfie partout. Dans les pinces des «Camarons» le dernier article est beaucoup plus long que l'avant dernier.

Aire de répartition : Afrique Orientale, Madagascar jusqu'à la Polynésie (Iles Marquises).

2. **Macrobrachium australe** est connu sous le nom de «chevrettes». Dans d'autres localités notamment à St-Joseph on l'appelle «Grand Bras» à cause de la longueur de la pince des vieux mâles. L'avant dernier article de la pince est presque aussi long que le dernier. M. **australe** existe dans toute la région Indo-Pacifique. Les jeunes et les femelles sont claires, presque transparents. Les mâles gris noirâtres. Répartition : Madagascar, Seychelles, Iles Marquises.

3. **Macrobrachium hirtimanus.** Cette espèce est plus trapue que les autres, on l'appelle «écrevisse» dans le nord, «Chevrette le croc» à Cilaos et «Croc rouge» ou «Croc noir» à St-Joseph. Les pinces des gros mâles sont puissantes et peuvent pincer fort, ce sont sans doute ces pinces qui leur ont valu le nom erroné «d'écrevisses». L'intervalle séparant les doigts de la petite pince

des mâles est rempli par un feutrage de poils très serrés d'où le nom de l'espèce. La femelle est grise, le mâle est souvent de couleur brun rougeâtre. Répartition : Ile Maurice, Réunion, Rodrigues.

4. **Macrobrachium therezieni.** Cette espèce n'était connue jusqu'ici que de Madagascar. Un exemplaire a été capturé en avril 1982 à l'embouchure de la Rivière Ste-Suzanne.

Des 4 espèces de **Macrobrachium** connues à la Réunion, **M. australe** ou «chevrette» est la plus fréquente. On la trouve partout dans les rivières et les étangs.

La biologie de ces crevettes est mal connue. Les œufs sont peut-être entraînés en mer. Il semble que le développement des jeunes exige de l'eau saumâtre : on trouve en effet parfois à l'embouchure des rivières des quantités de très petites crevettes.

Pêche des «Camarons», «Chevrettes», «Ecrevisses».

La pêche de ces crustacés se fait en général avec des aiguilles à coudre chauffées et tordues en forme de hameçon, sur lesquelles on enfile un ver de terre ; le pêcheur promène sa ligne devant les creux des rochers, les crustacés qui sont friands de vers se précipitent sur l'appât et l'amène à la bouche. Il n'y a plus qu'à soulever la ligne et à déposer la capture dans une «tente» où le crustacé se dégage tout seul.

On pêche aussi ces bêtes avec un lacs fait avec des fibres de tronc de cocotier.

Le pêcheur dispose de lacs derrière le crustacé et il le fait entrer à reculons dans le nœud coulant ; quand l'abdomen est bien engagé on soulève le lacs. Ces procédés de pêche aux crustacés ont été pratiqués depuis fort longtemps, les pêcheurs avaient soin de relâcher les femelles «grainées» pour préserver l'avenir de leur pêche.

Actuellement des braconniers sans scrupules détruisent toute la faune en jetant des explosifs ou des produits toxiques.

b) **Atyidés : «Crevettes» et «Chevaquines».** Ce sont de petites espèces de crevettes. 2 genres sont représentés : Chez **Atya** le doigt des chélipèdes est aussi long que le propodus.

Atya pilipes. Le corps de cette crevette peut atteindre 45 mm. Elle existe dans toute la région Indo-Pacifique.

Chez **Caridina.** La pince des chélipèdes possède une portion palmaire bien développée. La taille maximum varie de 20 à 40 mm. 4 espèces ont été signalées à la Réunion :

C. typus, C. nilotica, C. longirostris, C. serratirostris.

Elles sont toutes largement distribuées dans la région Indo-Pacifique. Le terme de «Chevaquines» dérive du mot malgache «Tsivaquina».

Les «crevettes» et «chevaquines» se pêchent au «vouve» ou avec des sacs en jute ou «gonis». Ces crustacés ont été décimés par le braconnage.

2 - **Brachioures** : crabes

3 espèces seulement ont été capturées dans les rivières ou eaux saumâtres de l'île.

1. - **Scylla serrata** (Portunidés). C'est l'un des crabes comestibles les plus communs de la région Indo-Pacifique. C'est aussi l'un des plus gros crabes de l'Océan Indien. Sa carapace peut atteindre 20 cm et il peut peser 1,5 kg. La ponte s'effectue en mer puis les jeunes gagnent les estuaires et les étangs côtiers. Ces crabes recherchent les zones vaseuses où, ils creusent des terriers profonds. A Madagascar on l'appelle «crabe des palétuviers» à Maurice «Carrelet» et à la Réunion «Crabe la boue», nom de moins en moins connu car l'espèce est de plus en plus rare.

2. **Varuna litterata** (Grapsidés). C'est le crabe le plus commun. On le trouve dans les étangs côtiers où il est capturé avec des casiers et dans les rivières. Il n'est pas très gros ; sa carapace peut atteindre 55 mm de large et présente en son milieu une empreinte caractéristique en forme de H. Ce crabe, brun verdâtre a les pattes ambulatoires aplaties, bordées de longs poils, adaptées à la nage.

Varuna litterata présente une large tolérance à la salinité. Je l'ai rencontré en eau douce à la Rivière des Roches à plus de 2 Km de la mer mais il préfère les eaux saumâtres. Il ne se nourrit pratiquement que de végétaux et de microorganismes.

Pour certains auteurs la ponte se fait en mer, pour d'autres les femelles pondent en eau saumâtre.

3. **Potamon bouvieri** (Potamonidés). Les Potamonidés sont des crabes qui se sont affranchis totalement de la mer. La totalité de leur cycle biologique se fait sans retour à la vie marine. Cette espèce n'est pas fréquente.

Elle a été signalée aussi à Maurice et dans l'Inde.

IV – Conclusions

Les espèces qui ont réussi à coloniser d'une façon permanente les rivières et étangs réunionnais sont donc peu nombreuses : une vingtaine de poissons et une douzaine de crustacés décapodes. Quelques unes de ces espèces existent dans toute la région Indo-Pacifique depuis l'Afrique Orientale jusqu'à la Chine et le Japon, c'est le cas d'**Eleotris fusca** (Eléotridés) d'**Awaous ocellaris** (Gobiidés) de **Kuhlia rupestris** (Kuhliidés).

Le crabe d'eau douce **Potamon bouvieri** est le seul élément plus typiquement indien. La grande majorité des espèces appartient plutôt à la faune africano-malgache, c'est le cas des anguilles, du gobis **Gobius aenofuscus**. Certaines espèces sont essentiellement malgaches : les «chittes» **Agonostomus** le **Macrobrachium therezieni.**

En résumé il s'agit d'une faune de type malgache mais très appauvrie.

L'avenir des espèces indigènes d'eau douce est assez sombre pour les raisons suivantes :

1o Les rivières sont de plus en plus captées pour l'alimentation des villes et des villages, pour l'irrigation et les usines hydroélectriques.

2o - Les eaux sont de plus en plus polluées par les rejets des villes et des usines. Plus le débit diminue, plus la pollution est forte : En période d'étiage les embouchures de certaines rivières ne sont plus que des égouts à ciel ouvert, or la plupart des poissons et crustacés indigènes, à une époque, au moins, de leur vie remontent les embouchures.

Quand les eaux sont trop polluées, ils ne peuvent le faire.

3o - Le braconnage est de plus en plus meurtrier par l'emploi d'extrait de plantes toxiques, d'insecticides et d'explosifs, qui détruisent pour une longue période toute trace de vie.

Heureusement pour cette faune, l'île de la Réunion subit périodiquement le passage de cyclones, les pluies diluviennes provoquent des crues salvatrices qui nettoient les rivières de toutes les pollutions et de tous les déchets de notre civilisation. Pendant ces crues, l'eau est suffisamment abondante pour permettre aux alevins de remonter les rivières et de perpétuer l'espèce.

C'est en lisant les textes anciens qu'on peut apprécier l'ampleur des destructions causées par l'homme à la faune des rivières.

En 1668 DELON écrivait : «cette île est arrosée par plusieurs petites rivières si fertiles en poissons que pour les traverser à pied, ce qui peut se faire aisément, on est obligé de s'appuyer sur un baton pour ne pas chanceler par le nombre et la rapidité des poissons que l'on prend à la main sans avoir besoin de lignes ni de filets».

B. Espèces introduites

Plusieurs espèces ont été introduites à la Réunion.

I. Poissons introduits pour la pisciculture

1. **Osphronemus goramy** (Anabantidés). Le gouramier ou gourami est originaire des îles de la Sonde. Il existe chez ces poissons une respiration aérienne par l'intermédiaire d'un organe spécial le labyrinthe, situé de chaque côté des ouïes.

Chez les Anabantidés la respiration branchiale est devenue insuffisante et si on les empêche de venir de temps en temps respirer en surface, ils s'asphyxient.

Les nageoires ventrales sont plus ou moins transformées en un long filament sensoriel.

Le mâle construit un nid d'écume fait de bulles d'air. Les œufs sont apportés sous ce nid. Après la ponte le mâle chasse la femelle et assure seul la surveillance de la ponte. C'est un poisson qui peut atteindre 60 cm et peser 20 Kgs.

Les individus élevés en eau claire passent pour être un mets de 1er choix. Cuvier dans son histoire naturelle des poissons écrit «Commerson déclare, dans ses manuscrits, n'avoir jamais rien mangé de plus savoureux, ni dans les poissons de mer, ni dans ceux d'eau douce».

Les gouramiers ont été introduits très tôt à la Réunion dès le milieu du 18ème siècle.

Cette pisciculture a connu une période florissante puisqu'en 1933 PELLEGRIN écrivait «il est très abondant à la Réunion».

Actuellement cette espèce n'existe plus que dans un grand bassin propriété de M. Armand BARAU, à Bois Rouge.

2. - **Salmo gairdneri irideus** (Salmonidés)

La truite «arc-en-ciel» est originaire d'Amérique du Nord où elle peut atteindre 1 m 50 et peser 20 Kgs.

Elle peut s'adapter à une eau moins oxygénée que la truite fario.

S. gairdneri a été introduite pour la 1ère fois en 1940, l'expérience est interrompue par la guerre en 1940. L'introduction d'œufs embryonnés reprend en 1950. Les éclosions ont lieu à la station piscicole d'Hell-Bourg. De jeunes truites ont été remises à l'eau dans différentes rivières où elles se sont plus ou moins bien acclimatées.

Ce poisson est très pêché même en dehors de la période de pêche. Les cyclones violents doivent en emporter aussi beaucoup à la mer et être un frein à leur développement.

3. - **Tilapia** (Cichlidés)

Les Tilapias sont originaires de zones tropicales et subtropicales d'Afrique.

Certaines espèces pratiquent l'incubation buccale. L'un des parents, le mâle ou la femelle, selon l'espèce, garde les œufs dans la bouche jusqu'à l'éclosion.

Les alevins restent à proximité du parent, en cas d'alerte ils se précipitent dans sa bouche pour y chercher refuge.

L'élevage des tilapias débute en 1939 dans 2 endroits fort éloignés l'un de l'autre : au Congo dans leur pays d'origine et à Java. Depuis cette date la pisciculture des tilapias a pris de l'extension car ce sont des poissons robustes, peu sensibles aux maladies et faciles à nourrir.

Les introductions commencennt à la Réunion en 1956. 4 espèces ont été importées : **Tilapia macrochir, T. mossambica, T. melanopleura** et **T. nilotica.** Ces 2 dernières espèces pratiquent l'incubation buccale.

Ces espèces ont été introduites dans les 3 étangs côtiers où elles constituent les principales prises des pêcheurs à la ligne. On les trouve aussi dans les mares de l'intérieur de l'île : Mare à Poules d'eau, Mare à Joncs à Cilaos.

4. - **Cyprinus carpio** (Cyprinidés)

Originaire d'Asie la carpe a été introduite un peu partout dans le monde. Ce poisson peut atteindre 1 m 15 et peser 30 Kgs.

L'introduction en Europe, très ancienne, remonte à l'époque romaine.

A la Réunion la Carpe a été introduite dans différents

étangs, elle s'est très mal acclimatée. On en pêche de temps en temps quelques spécimens.

C'est en 1830 que M. O. LEMARCHAND a amené des carpes d'Europe et les a installées dans un vivier à St-Paul. Après inondation par un cyclone les carpes passèrent dans l'étang où elles se multiplièrent.

II. Poissons introduits pour être élevés en aquarium ou pour lutter contre les larves de moustiques.

1. **Carassius auratus** (Cyprinidés). Le Cyprin doré ou poisson rouge est originaire de Chine, il est bien connu des aquariophiles, il a été introduit en France dès le 17ème siècle.

Le cyprin doré est un poisson très répandu en Chine où son élevage est très ancien ; d'abord lubie d'aristocrates, l'élevage de ce poisson était devenu très populaire au 16ème siècle. Par sélection les éleveurs chinois étaient parvenus à réaliser des formes plus ou moins monstrueuses : cyprin à queue de voile, cyprin télescope.

Les premiers ichtyologistes qui ne connaissaient pas ces élevages, avaient fait plusieurs espèces de ces poissons **Cyprinus telescopus, C. macrophtalmus.** Dans son pays d'origine le cyprin doré peut atteindre 30 cm et peser 1 Kg. A la Réunion ils n'atteignent jamais ces tailles. A Cilaos on l'appelle «mombrum» et ailleurs «Céré» du nom du botaniste Nicolas CERE qui l'a introduit à l'île Maurice où il est connu sous le nom de dame CERE. La similitude des noms vulgaires dans les 2 îles semble indiqué que les premiers exemplaires sont venus de Maurice. Ce poisson est peu estimé au point de vue culinaire.

Lebiste reticulatus c'est le gupy ou «poisson million» à cause de sa grande fécondité. Il est originaire du Vénézuela. Les mâles plus petits que les femelles ont le flanc orné d'ocelles. Cette espèce est très appréciée des aquariophiles qui par sélection sont arrivées à obtenir des mâles aux couleurs vives et à la nageoire plus ou moins hypertrophiée. C'est un poisson larvivore utilisé dans la lutte contre les larves de moustiques. Sa petitesse lui permet d'attraper les larves de moustiques dans les moindres recoins des mares. Ces petits poissons pullulent dans les eaux calmes et même dans les eaux à faible courant.

Hiphophorus helleri (Cyprinodontidae). Les siphophores ou porte-épée sont originaires du Sud de Mexique et du Guatemala. Ils sont appelés ici «poisson Mayer» du nom de la personne qui les a introduits. La partie inférieure de la nageoire caudale du mâle est prolongée en forme d'épée d'où leur nom. Sous l'action de facteurs mal connus, certaines femelles, même parmi celles qui ont déjà pondu, se transforment en mâles fonctionnels. Par contre on n'a jamais vu de mâle redevenir femelle.

Gambusia affinis. Les gambusies sont originaires du sud des Etats-Unis. Elles ont été relâchées dans diverses régions du globe pour dévorer les larves de moustiques. A la Réunion, pendant très longtemps elles n'ont existé que dans le Jardin de l'Etat.

Les gambusies «porte-épée» et «poissons millions», sont d'excellents larvivores et comme tels efficaces dans la lutte contre les moustiques. Leur petitesse leur permet de pénétrer dans les moindres recoins des mares pour dévorer les larves des moustiques.

Néanmoins comme ils sont très voraces, ils doivent dévorer aussi les alevins de poissons et les jeunes crustacés.

Impact des espèces introduites sur les espèces indigènes.

Plus une île est petite plus il est dangereux d'introduire de nouvelles espèces. En effet, les espèces locales qui ont évolué en milieu fermé sans forte compétitivité supportent mal la concurrence des nouveaux arrivants. Cette remarque est valable pour les eaux douces, néanmoins on doit distinguer 2 cas :

– pour les plans d'eaux calmes il est certain que des espèces comme les Tilapias ou même les porte-épée et les «poissons millions» ont certainement supplanté, en partie, les espèces locales.

Par contre dans les rivières l'impact de ces espèces est moins net. Les trombes d'eau qui tombent en été transforment nos cours d'eau en torrents qui balayent la plupart des espèces introduites, alors que les espèces locales mieux adaptées résistent parfaitement.

Il faut néanmoins rappeler aux gens qu'on ne peut rien introduire à la Réunion sans demander l'avis des services compétents. Pour les rivières et les étangs l'introduction accidentelle de mollusques vecteurs de la bilharziose serait dramatique pour la santé : finis les bains de rivière !

La Réunion est entourée de pays où sévit la bilharziose. Si le vecteur intermédiaire est introduit, le cycle pourrait s'amorcer. Les œufs de ces mollusques peuvent facilement être véhiculés avec les plantes aquatiques ou les bocaux ou sachets qui servent de récipient aux poissons.

Des bulins ont été trouvés récemment au Grand Etang.

AQUACULTURE.

Jusqu'à ces dernières années il n'y a pas eu pratiquement d'aquaculture à la Réunion. Seul l'office des Forêts a commencé après la guerre un peu d'élevage de truites puis de Tilapias, dans le but très simplifié de les relâcher, les premières dans les rivières, les secondes dans les étangs.

Plus récemment 2 véritables établissements de salmoniculture ont vu le jour l'une à Hell-Bourg l'autre à Grand Galet dans la Rivière Langevin. Il est à souhaiter que naissent d'autres stations d'élevage notamment de Camarons. Cela éviterait peut-être le braconnage intense des rivières. Des possibilités d'aquaculture intensive existe par exemple au niveau des sources de l'Etang de St-Paul et avec les eaux de la Rivière de l'Est à la sortie de l'usine Hydroélectrique.

Lorsque les applaudissements s'apaisèrent le Président Serge YCARD reprit la parole :

CONCLUSIONS DU PRESIDENT

Après cet exposé si structuré, si enrichissant je voudrais au nom de tous ici exprimer notre gratitude à notre collègue GRUCHET.

Mais à travers l'**icthyologiste** de talent qu'il me soit également permis de remercier et de féliciter **l'écologiste distingué**,

secrétaire général de la Société REUNIONNAISE pour l'étude et la protection de l'Environnement.

Monsieur GRUCHET sait en effet que la NATURE exige qu'on la contemple avec respect... Il sait bien que nous n'entrons en rapport avec elle que par une certaine disposition de notre âme... par un effort de grâce, de finesse qui nous permet de changer en quelque sorte de rythme... **Il ne s'agit pas** en effet d'entrer dans la NATURE mais plutôt de la faire entrer en nous... **Il ne s'agit pas** de prétendre annexer à nos émotions personnelles son majestueux royaume disposé de fleurs ou scintillant de fleurs... mais de nous y perdre... **Il ne s'agit pas** de dire à l'Oiseau «**chante pour ma peine**» ! mais «**Donne moi ton bonheur**». **Il s'agit** de nous intégrer littéralement dans l'immense tapisserie du monde !...

Et, en matière de conclusion qu'il me soit permis de rappeler ici une réflexion d'un philosophe TAOISTE qui vécut au 3è s. avant J.C. Il s'appelait **TCHOANG-TSEU.**

«Moi TCHOANG-TSEU... J'ai rêvé... j'étais poisson... Je nageais ça et là... je me sentais leste, libre et heureux ! Soudain je me suis réveillé. J'étais de nouveau le vrai TCHOANG-TSEU - Mais je n'ai pas su si j'étais TCHOANG-TSEU rêvant qu'il était poisson ou si je suis poisson rêvant qu'il est TCHOANG-TSEU !»

Grâce à notre collègue GRUCHET, chacun de nous, ce soir, peut avoir fait le rêve de TCHOANG-TSEU !...

Séance du Jeudi 25 Novembre 1982
tenue dans la salle de réunion du
Syndicat d'Initiative de la Réunion

Le Président Serge YCARD ouvrit la séance par une brève allocution.

L'Académie de la Réunion a toujours eu pour mission de promouvoir les lettres, les Sciences, les Arts et de faire revivre dans la mémoire et la gratitude de la génération actuelle l'indestructible passé dont est fait le présent...

Dans cette recherche du passé Réunionnais notre Compagnie n'est jamais restée indifférente aux grands problèmes, politiques ou sociaux qui ont pu marquer de leur empreinte l'histoire si riche de notre Ile.

C'est ainsi que l'Esclavage a souvent été évoqué dans des communications objectives et impartiales :

En 1938 le chanoine **Herbert MONDON** membre titulaire de cette Académie traçait un **«aperçu historique sur l'esclavage et les clergés à la Réunion»** publié dans le Vol. 15 de notre Bulletin 1938 - P... 3-33.

– **En 1979 M. Hubert GERBEAU** membre Titulaire de Notre Compagnie évoque dans une communication très structurée les rapports de «**l'Eglise et les esclaves à BOURBON**» publiée dans notre Bulletin 25 pages 37-54.

Le 2 Décembre 1981 Monsieur Gabriel GERARD, Secrétaire de Notre ACADEMIE, dans une conférence très appréciée nous traça une véritable fresque de l'Esclavage à la Réunion... publiée dans notre Bulletin 26.

Et ce soir ce sera un autre aspect de ce vaste problème de l'Esclavage qui sera évoqué par notre membre associé Monsieur SAM-LONG... Toutefois avant de lui passer la parole je voudrais vous rappeler que

Monsieur SAM-LONG Jean-François est né le 25 Juillet 1949 à Ste-Marie. Il effectua ses études à Ste-Marie puis à St-Denis au Lycée Leconte De Lisle d'où il sort Bachelier en 1970. Il effectue aussitôt son service militaire en Métropole, à Lyon. De retour au Pays en 1971 il s'oriente vers l'Enseignement.

Sans doute dès le Lycée quelques plaquettes marquées par des poésies introspectives avaient-elles déjà été publiées - mais ce n'est véritablement qu'en 1977 que commence pour lui une véritable quête de l'Identité Réunionnaise avec un recueil de poèmes «**CRUCIFIXION**» préfacée par Mgr AUBRY et un conte «**Le Bassin du Diable**» écrit à partir d'une légende créole.

«Sa rencontre avec Gilbert AUBRY en pays de «CREOLIE» a vu de nouvelles étapes pour une créativité locale plus authentique» a-t-on écrit... cela me paraît très vrai !...

Dès 1978 en effet Mr SAM-LONG oriente ses activités littéraires vers le journalisme avec des chroniques telles que «**Nos pactes d'hier et d'aujourd'hui**», «**SEGA et MALOYA**».

En juin de la même année il crée une association l'U.D.I.R. qui a pour but de faire connaître les poètes et les écrivains réunionnais. Dans le même temps il anime deux émissions culturelles à FR3 REUNION - M. SAM-LONG dirige également la revue culturelle «**ART QUI VI**» et malgré les nombreuses sollicitations professionnelles, littéraires ou poétiques dont il est l'objet il trouve encore le temps de faire paraître :

«**Sorcellerie à la REUNION**» en 1979.

«**Visage de mon Ile**» (Album de photos) 1979.

En 1980 c'est «**VALVAL**» un recueil de poèmes préfacé par Jean AZEMA ainsi qu'une «**Anthologie des Poètes Réunionnais**» de 1900 - 1980.

En 1981 c'est le «**CRI DU LAGON**» autre recueil de poèmes.

Enfin en 1982 paraît «**Terre arrachée**» dont le travail de recherche a permis de nouer certains éléments qui constituent les Racines de la communication de ce soir.

Membre associé de notre Académie de la Réunion depuis 1980, notre collègue SAM-LONG vous parlera maintenant :

«DES MALGACHES à la REUNION de la Traite aux premiers engagés».

La traite à Madagascar remontait aux arabes du Xème siècle, puis aux Portugais, aux Hollandais qui embarquèrent en 1623 une cargaison de main-d'œuvre servile à destination de Batavia ; en même temps, l'esclavage se pratiquait à l'intérieur de l'île Dauphine pour la bonne raison que les rois des tribus de différentes contrées se faisaient la guerre fréquemment, les vainqueurs réduisant aussitôt la tribu vaincue à l'état d'asservissement total. Il n'était pas rare de découvrir tel grand-chef qui était riche de tout en peuple de prisonniers de guerre, ces derniers entrant dans le trafic important établi avec les étrangers. Jusqu'en 1647, les Hollandais avaient un poste permanent de traite à Antongil.

Les Malgaches étaient les premiers travailleurs venus à l'île Bourbon (La Réunion), soit pour mettre en valeur les terres incultes, soit plus tard pour les travaux des champs et des habitations, et ceci dès le début de l'occupation française qui se fit au milieu du XVIIème siècle. Et la traite des esclaves qui se poursuivait activement jusqu'en 1848, sous la protection du Gouvernement, amena des milliers d'hommes, de femmes à la peau noire sur le grand Océan ravagé par les alizés, les uns et les autres allongés ou accroupis dans la cale et l'entrepont des négriers, autobus du Noir enchaîné, déraciné malade dans sa peau et dans son âme, puis vendu aux enchères au maître qui était à l'affût des esclaves les plus robustes et les plus dociles. L'île Bourbon avait besoin de bras pour défricher ses terres. Elle les puisa sans compter dans les réserves florissantes de Madagascar, de Gorée, de Mozambique et d'Inde, principalement vers 1721. Des cales pleines se déversèrent à la baie de Saint-Paul, au grand bonheur des colons qui se sentaient revivre.

Dès 1642, la Compagnie des Indes se lançait elle aussi sur la route des épices et mettait de grands espoirs dans l'île Dauphine.

Flacourt était déjà à Madagascar au moment des premières révoltes. Celle qui éclata en 1654 lui donna l'occasion d'expédier à l'île Bourbon un groupe de mutins et leur chef, Antoine Couillard, dit «Thaureau» ; les Malgaches l'appelaient aussi «Marovoule», c'est-à-dire «longs cheveux». Thaureau était l'adjoint peu recommandable de Flacourt puisque divers griefs furent retenus contre lui au moment où la révolte qu'il avait dirigée échoua tristement : vol de monnaie d'argent et de cuivre, de bœufs, d'armes et surtout de haute trahison. Le 20 septembre 1654, leur navire appareilla d'Itapere, avec à son bord six Malgaches et sept compagnons de Thaureau. Les 14 hommes débarquèrent à la baie de Saint-Paul après une traversée qui dura 12 jours.

En 1663, Louis Payen suivait les traces d'Antoine Couillard qui entretemps avait gagné l'Inde, en compagnie de dix domestiques malgaches (1), 7 hommes et 3 femmes. Ils pensaient pouvoir cultiver le tabac, faire état de tout ce qu'il y avait «de bon et propre pour envoyer en France». Mais les Malgaches ne tardèrent pas à se révolter, préférant la vie hasardeuse de marrons (2) dans les bois plutôt que les peines de la culture du tabac.

L'île Bourbon n'eut véritablement des habitants permanents qu'en 1665 quand Etienne Regnault y débarqua sur le navire la «Vierge du bon port».

En 1671, 37 Malgaches vivaient sur le sol de Bourbon, peu avant l'arrivée des colons qui avaient échappé au massacre commis par les Malgaches à Fort-Dauphin en 1674, massacre qui marquait trente ans d'échecs successifs des Français dans la Grande île.

Dès les premières années de la colonisation de Bourbon, les colons entretenaient des relations agréables avec ceux de peau noire qui partageaient leur vie rude, n'hésitant pas à contracter des mariages inter-raciaux. Mais bien vite domestique

---

(1) Le terme «esclave» n'était pas encore utilisé à cette époque.
(2) Marrons ou Noirs marrons : esclaves fugitifs réfugiés dans les forêts et les Hauts de l'île.

tout d'abord, le Noir passa à l'état de serviteur, puis à celui d'esclave. Cet état d'esprit s'amplifia nettement vers 1718, ouvrant les portes à la traite régulière, organisée comme tout système de commerce. Le premier vaisseau de la Compagnie des Indes, «Le Courrier de Bourbon», commença la traite intensive et officielle à cette époque, sur les terres de Madagascar.

Arrachés brutalement à leur tribu, parqués pendant des jours et des jours comme des animaux, vendus et transportés enchaînés, ces esclaves allaient nourrir de leur sueur et de leur sang la terre de l'île Bourbon et de l'île de France (Maurice). Rapidement, au rythme de 1.000 à 1.500 esclaves par an pour les îles, ils devinrent plus nombreux que la population libre. Les négriers atteignirent les 5.000 esclaves chaque année vers 1790, grande époque de la traite.

En 1723, Desforges-Boucher recevait les consignes suivantes de la Compagnie «il faut préférer les Noirs de Madagascar à ceux de Mozambique à cause de la différence de prix... Le «Courrier de Bourbon» doit ramener des Noirs et des Négresses, en observant qu'aucun n'ait atteint 20 ans, préférant ceux depuis 12 jusqu'à 18 à tous autres. «Et le haut responsable au recrutement devait surtout veiller aux monnaies d'échanges les meilleures : «... Il examinera le goût des habitants de cette côte de Madagascar et fera son possible pour avoir trois Noirs, jeunes et bien faits, pour deux fusils, ou au moins trois négresses s'il ne peut en avoir deux pour chaque fusil, ou un Noir pour un pistolet». Il devait veiller à ce qu'il n'y eût pas de déséquilibre entre la proportion d'hommes et de femmes, dans la perspective de les marier à Bourbon ; veiller aussi aux bonnes conditions de leur acheminement d'un port à l'autre : «il empêchera son équipage de les maltraiter, il mettra les Négresses à part, veillera sur tous ceux de son bord afin qu'on n'en abuse point, et leur fera fournir la nourriture nécessaire».

Les monnaies d'échanges pour payer les esclaves étaient de deux ordres : des piastres (un esclave mâle et femelle, grand et petit, correspondait à la valeur de 20 piastres), mais surtout des objets : fusils divers, poudre, balles à fusil, pièces de salempouris indien bleu et blanc, eau de vie. Il fallait aussi avoir l'agrément des femmes des chefs des tribus en leur offrant des ciseaux, des fils de couleur, des aiguilles et même des couteaux à ressort ou à manches de bois.

Le transport des esclaves se faisait bien souvent dans des conditons déplorables, malgré quelques consignes judicieuses : «Il ne faut pas un bâtiment plus grand que 300 à 350 tonneaux, mais il le faut bon boulinier... Qu'il ait un bel entrepont et que son pont d'avant en arrière soit à caillebotis pour donner de l'air aux esclaves ; cela leur épargnerait bien des maladies et du mauvais air à l'équipage».

La cale s'emplissait de nombreuses marchandises tandis que les esclaves étaient entassés dans le faux-pont, là où ils pouvaient à peine s'allonger. Cependant, les membres de l'équipage les faisaient sortir chaque jour sur le pont, quand le temps le permettait, afin de les laver «à grands coups d'éponges imbibées d'eau vinaigrée». Pour réduire au maximum les risques d'infection, ils nettoyaient également le faux-pont à l'eau vinaigrée. Pendant les nuits calmes les caillebotis restaient ouverts pour qu'il y eût aération permanente de cette humanité enchaînée ; mais s'il y avait tempête pendant quelques jours, les esclaves croupissaient dans leur matière fécale, respiraient une odeur de pourriture, un air vicié qui empoisonnait leur sang et faisait mourir bon nombre d'entre-eux. Il y avait une perte de 10 à 15 % pour ceux qui venaient de la côte de Madagascar et de 20 à 25 % pour ceux de l'Afrique Orientale.

Parfois les esclaves se révoltaient à bord des négriers, quoique bien souvent, ils se réfugiaient dans une résignation proche du désespoir le plus total. Il y eut quand même l'exemple des esclaves malgaches qui, embarqués sur le «Vautour», s'étaient révoltés, avaient massacré quelques membres de l'équipage, puis provoqué la perte du navire en coupant les câbles qui le maintenaient à quai : «... deux matelots montèrent au grand mât ; le chirurgien, pour lors pêschant en avant du pont avec sa ligne, fut massacré de la hache à fendre le bois , le maître tonnelier, dès le premier coup, se jeta entre les ponts dans le parc aux nègres avec un matelot nommé Jullien le Couguet que le maître y avait envoyé, et y ont esté tous les deux massacrer... Les noirs ont pris la fuite à terre, dans une pirogue du lieu partye, et le reste à la nage, dont on a détruit partye à coups de fusils...»

Mais pendant longtemps, les esclaves malgaches eurent la faveur des négriers du fait qu'ils étaient une main-d'œuvre bon

marché payée avec des armes et du tissu. Les Mascareignes puisèrent dans ce réservoir humain le plus ancien et le plus important sans aucune complaisance sous le régime de la Compagnie, car les chefs des grandes tribus qui peuplaient la côte Est connaissaient parfaitement l'importance de ce trafic local. L'arrivée d'un négrier signifiait pour eux la possibilité de céder leur bétail, leur riz et leurs prisonniers en échange de piastres et d'objets divers. La vente des captifs était comme une coutume dans l'île Rouge, grâce aux Arabes, aux Portugais, aux Hollandais, aux Français, aux Anglais et aux Forbans.

En 1767, alors que Desforges-Boucher s'était retiré dans sa magnifique propriété du Gol, le gouverneur Pierre Poivre libéra la traite des esclaves, et ainsi les armateurs privés se lancèrent sur le champ dans le trafic, aux côtés de l'Administration Royale qui avait déjà mis sur pied tout un système de traite bien rôdé qui fonctionnait à merveille. Les navires cinglaient vers Antongil, l'île Sainte-Marie, Foulpointe, la région de Fort-Dauphin, Sainte-Luce, le port de Massali (baie de Boina), Tamatave. D'un autre côté, Fort-Dauphin et Sainte-Luce offraient des rades sûres aux navires qui doublaient Madagascar par l'Est, se dirigeant vers l'Inde.

L'année suivante, la concurrence étant trop insupportable entre la traite particulière et la traite privée, les vaisseaux du Roi se réservaient la côte Est de Madagascar, et laissaient la côte Ouest aux armateurs privés.

Une nouvelle libéralisation de la traite fut annoncée en 1789, après les périodes de guerre que connut la grande île. Entre-temps, un directeur de traite s'était installé à Foulpointe avec la bénédiction des chefs locaux.

Si les noms des Malgaches du pays d'Anossi ou du pays d'Amboulle se trouvaient mêlés dans les premiers registres de baptêmes de l'île Bourbon, il serait imprudent de croire que tout allait pour le mieux dans ce nouveau paradis des grands propriétaires terriens puisque les esclaves malgaches avaient gardé leur âme guerrière et que très souvent ils s'enfuyaient dans des canots avec l'espoir fragile de débarquer sur les rives de leur île natale, entraînés par les courants, poussés par les

vents, ignorant tout de la longueur et des difficultés du voyage. Bien souvent, ceux qui partaient de l'île de France débarquaient à Bourbon et retombaient dans la servitude ; ceux qui s'enfuyaient de Bourbon périssaient en mer ou étaient tout simplement repris par les capitaines de bâteaux envoyés à leur recherche dès que leur fuite en mer était connue. Combien d'entre-eux retrouvaient la liberté ? La mort les attendait au bout de chaque rebellion, de chaque tentative d'évasion. D'autres esclaves préféraient s'enfuir dans les bois, et devenus noirs marrons, ils hantaient les Hauts de l'île. Et 1730 fut la grande époque du marronnage. Les fugitifs, avec pour chef une esclave malgache le plus souvent, s'organisaient en bandes, rebelles, combatifs, intelligents, ils attaquaient alors les habitations des Blancs. D'autres encore préféraient le suicide, se laissaient mourir du «mal du pays».

En 1794, il y eut un arrêt tout à fait provisoire de la traite pour diverses raisons : éviter les risques d'épidémie, réduire pour un temps déterminé l'accroissement excessif des Noirs dans la colonie afin de ramener à la normale le dangereux déséquilibre numérique qui s'instaurait d'année en année entre les Blancs et les Noirs, car les colons devenaient extrêmement prudents après la grande révolte d'esclaves qui avait éclaté à Saint-Domingue. Le décret de 1794 abolissait l'esclavage dans les colonies françaises, mais les Mascareignes refusèrent son application, et en 1796, les colons se révoltèrent contre les émissaires du Directoire qui y étaient venus dans le but de faire appliquer le «fatal décret», faisant planer au-dessus de l'île le risque d'une guerre civile. Le pouvoir recula devant une telle menace, ce qui permit à la traite de continuer d'une façon clandestine jusqu'à la loi de 1802 qui remit en vigueur les règlements de 1789 : la traite des Noirs et leur importation dans les colonies étaient à nouveau autorisées dans un souci d'ordre économique. Les corsaires et bien d'autres capitaines douteux se mirent de la partie.

De 1783 à 1810, l'île Bourbon connut 224 arrivages d'esclaves malgaches.

Le système esclavagiste était loin d'être enterré malgré l'agitation constante des Noirs qui désespéraient de retrouver leur liberté. Ils volaient, pillaient, complotaient et partaient en

marronnage en grand nombre. De 1803 à 1810, 3.374 esclaves pénétrèrent dans l'île. Commerce florissant, jusqu'en 1831, de cette traite illégale et clandestine avec la nouvelle interdiction de 1817. Mais le seul risque encouru par les négriers était la saisie du navire et de sa marchandise humaine, aucune peine n'était prévue pour le capitaine, les armateurs, les vendeurs et acheteurs d'esclaves. Les Magistrats ou service de police, les colons et habitants fermaient bien les yeux de temps en temps.

Toutefois, les navires de guerre menaient une chasse impitoyable contre les négriers qui, pour mieux leur échapper, embarquaient et transportaient leur cargaison dans des conditions épouvantables, inhumaines : «Les très mauvaises conditions du transport, les débarquements nocturnes sur une côte dangereuse, l'acheminement hâtif vers les plantations, la nécessité de se cacher à chaque contrôle font que les utilisateurs découvrent bientôt que les derniers arrivés sont plus apathiques, plus fragiles, moins efficaces au travail...» C'était la rançon de la peur à laquelle venaient s'ajouter diverses maladies, une plus grande mortalité, des épidémies qui faisaient des ravages considérables aussi bien pendant le trajet que dans les grandes plantations où ils étaient acheminés dès leur débarquement, sans quarantaine. Et puis, les bonnes consciences ne pouvaient plus permettre une traite clandestine qui se faisait dans des conditions aussi lamentables et honteuses. Les négriers avaient creusé leur propre tombe.

Le 14 octobre 1848, le Commissaire de la République Sarda Garriga arrivait à l'île de La Réunion, et le 20 décembre il libérait 62.000 esclaves sans que la moindre goutte de sang fût versée. Les nouveaux affranchis (Malgaches, Africains, de tribus différentes, Malais, Indiens) bénéficièrent des droits civiques et politiques tandis que l'Etat offrait aux propriétaires une indemnisation qui correspondait à la somme de 705 francs par tête d'esclave.

En 38 ans, l'île de La Réunion et l'île de France arrachèrent près de 20.000 esclaves à Madagascar. Mais les échanges «économiques» avec la Grande île ne s'arrêtèrent pas en si bon chemin : l'immigration de travailleurs engagés qui avait cours depuis le XVIIIème siècle, notamment en Inde, bien avant

l'abolition de l'esclavage, allait s'amplifier au fil des années. Mais ces engagés, n'étaient-ils pas des esclaves rémunérés ?

II – DES PREMIERS ENGAGES INDIENS AUX GUERRIERS DE L'ANDROY.

L'immigration de travailleurs engagés à l'île de La Réunion commença dès le XVIIIè siècle. Le recrutement se faisait dans les pays étrangers, surtout en Inde. Par conséquent, bien avant l'abolition de l'esclavage. Mais la suppression, même progressive de la traite des Noirs faisait courir un danger imminent à l'économie de l'île basée presque essentiellement sur la culture intensive de la canne à sucre. Aussi, les colons n'attendirent pas la libération définitive des esclaves pour recourir aux travailleurs libres qui signaient un contrat de travail de 3 à 5 ans. Ils avaient droit à un salaire, à des vêtements, à un toit ; ils recevaient quelque nourriture de base à chaque fin du mois et les frais du voyage, à l'aller comme au retour à la fin du contrat, étaient à la charge de l'engagiste.

En 1817, l'Inde et le Sud-est asiatique constituaient les principales sources d'immigrants. Pour l'heure, rien n'était décidé encore vis-à-vis des Malgaches. Toutefois, l'île entretenait des relations cordiales avec Radama 1er, le roi des Hovas, et cette possibilité était à retenir pour l'avenir. Quelques projets avortèrent pour trois raisons : la culture de la canne venait juste de démarrer et ne nécessitait qu'une poignée de bras, la traite clandestine continuait d'approvisionner l'île en une main-d'œuvre servile qui ne coûtait presque rien et qui ne pouvait prétendre à aucun droit, donc aucune crainte de révolte de grande ampleur et organisée ; et puis, l'Assemblée Coloniale et les gros propriétaires ne voulaient surtout pas qu'il y eût un voisinage quelconque entre esclaves et «hommes libres» d'un même pays d'origine. Ce serait vraiment jouer avec le feu !

Le portrait qu'ils avaient du «bon Noir» était celui d'un travailleur docile, fidèle, infatigable à la tâche et qui prenait à son compte les intérêts propres de son maître ou de son engagiste.

Au lendemain de l'abolition de l'esclavage, les 62.000 citoyens qui bénéficiaient de l'ensemble des droits civiques et politiques secouèrent de leurs épaules un lourd passé de labeur, de peur, d'humiliation. Ils désertèrent les grandes propriétés sucrières, s'attirant le mépris des colons qui ne voyaient plus en eux que des «citoyens paresseux et inutiles». Où trouver une main-d'œuvre docile, abondante et bon marché ? En Afrique et à Madagascar...

Et en 1860, l'île de la Réunion comptait 26.784 Africains et Malgaches, tous des immigrants nouvellement débarqués, puisés dans le réservoir des anciens esclaves, et même des prisonniers qui furent rachetés, affranchis et engagés dans la foulée. Sur ce point, le Président de l'Assemblée Coloniale, avait raison quand il avançait sa théorie de «traite déguisée», mais l'attitude de nombreux travailleurs malgaches allait en faveur des colons en ce sens qu'ils choisirent de contracter un nouvel engagement pour la Réunion après qu'ils eurent retournés dans leur pays natal à la fin de leur premier contrat. Le seul problème qui n'avait pas été soulevé lors de la réunion de l'Assemblée était celui du déséquilibre de cette population immigrante : 19.759 hommes pour 5.639 femmes et 1.386 enfants.

Dix ans après, la situation était catastrophique. Le Conseil anglais à la Réunion n'hésita pas à élever de vives protestations contre les abus commis à l'égard des engagés. Le recrutement africain avait déjà cessé pour les Mascareignes.

Quand l'Angleterre interrompit tout recrutement d'immigrants indiens sur ses territoires, on sollicita de nouveau les comptoirs français. Mais ceux-ci pourvoyaient l'île en main-d'œuvre depuis 1848 et ils étaient vides. Le dernier convoi qui accosta à la Pointe des Galets en 1885 n'avait que 34 travailleurs à bord. Etait-ce la fin de l'immigration massive à la Réunion ?

La publication du décret de 1887 sur l'immigration dans la colonie apporta des améliorations importantes à la condition des engagés. Autrefois, par exemple, les enfants nés dans l'île étaient considérés comme des immigrants jusqu'à leur majorité,

puis comme «étrangers libres», c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas soumis à l'engagement obligatoire. Ils pouvaient demeurer dans le pays en exerçant un métier quelconque sans prétendre à leur naturalisation. Cet état de fait irritait les Créoles qui considéraient ces gens-là comme des parasites insupportables. Or, à partir de 1887, les enfants nés dans l'île pouvaient demander leur naturalisation ou demander à rester immigrant, bénéficiant ainsi de tous les avantages que leur accordait le statut, surtout leur rapatriement dans le pays d'origine de leurs parents aux frais de l'engagiste.

Quant aux travailleurs malgaches, ils furent introduits à la Réunion régulièrement. Ils avaient la réputation d'être de bons travailleurs, mais on leur reprochait volontiers leur vagabondage, leur forte tête, leur désir de rentrer dans leur pays natal le plus souvent possible dès que fortune était faite. En 1891, ils étaient 6.234 dans l'île.

Quelques années après, le «Syndicat pour l'introduction de travailleurs» orienta de nouveau les opérations vers Madagascar. La prise de Tananarive en 1895, l'abolition de la royauté en Imerina par Galliéni, l'annexion sans condition de Madagascar par la République Française amenèrent un flot de prisonniers de guerre dans le courant de l'immigration. D'autres engagés vinrent de la côte d'Afrique, de la Grande Comore, d'Indochine, de Foutchéou.

Toutefois, des polémiques houleuses entre partisans et adversaires de l'immigration de travailleurs engagés devenaient de plus en plus incisives.

L'article 1er du Traité de 1895 disait : «Le Gouvernement de sa Majesté la Reine de Madagascar reconnaît et accepte le protectorat de la France avec toutes ses conséquences. Soumission totale de la Grande île à la France. Le Résident général aura le contrôle de la vie politique intérieure, de l'Administration de la vie économique. Les nationaux français sont autorisés à acquérir des propriétés à Madagascar.»

Le 17 janvier 1896, la reine Ranavalona III signe la déclaration qui reconnaît la prise de possession de Madagascar par la France. La Grande île devient colonie française avec les

îles qui en dépendent, ceci malgré les révoltes des Malgaches, les attentats et les répressions qui s'ensuivirent. L'abolition de l'esclavage est étendue à Madagascar par l'arrêté du 27 septembre 1896. Le général Galliéni devient Gouverneur général et entreprend la colonisation et la pacification de la Grande Colonie.

En 1897, la reine Ranavalona III est exilée à la Réunion, avec sa famille et une escorte de 20 personnes, ainsi que des princes malgaches.

D'après les chiffres établis dans les rapports, les 39 opérations de recrutement qui eurent lieu de 1887 à 1904 amenèrent 2.465 hommes de la côte d'Afrique, 897 Comoriens, 163 Malgaches, 808 Chinois, 175 Tonkinois, 25 Yéménistes, 189 Somalis : soit 4.722 travailleurs engagés.

La politique de l'immigration à outrance touchait à sa fin. Les derniers immigrés indiens avaient débarqué en 1885, et les derniers Mozambiques en 1900. Les travailleurs tonkinois ou chinois ne donnèrent aucun résultat probant sur les propriétés. Le Service de l'Immigration était condamné, les emplois furent supprimés, et en 1909, le Conseil Général décida de ne plus remplacer les agents titulaires qui quittaient le service : seuls 19 engagés étaient encore soumis au décret de 1887.

D'un autre côté, de jeunes Réunionnais appartenant à des couches sociales les plus diverses commençaient à émigrer vers les terres vierges de Madagascar, Nouvelle-Calédonie, Asie du Sud-Est. Les nouveaux pays de rêves avaient pour nom Annam, Tonkin, Cochinchine. L'Administration Coloniale était là pour encourager, pour faciliter le départ de tous ceux qui ne désiraient aucunement se livrer au travail de la terre. Ils émigrèrent surtout à Madagascar où la colonisation avait entraîné quelques abus. Une révolte avait éclaté dans le Sud, car «dépouillés d'abord par des impôts exagérés et par les fonctionnaires, maltraités, mis en prison, mis en amende sans jugement grâce au code indigène, parfois assassinés de sang-froid par les fonctionnaires français sans autre motif que leur caprice, envoyés de force sur les chantiers du chemin de fer, privés de nourriture par des fonctionnaires concussionnaires... ils en avaient assez vu les pauvres malgaches pour qu'ils se révoltent...»

La colonisation de Madagascar échoua. Seules quelques personnes firent fortune. De nombreux colons durent ravaler leurs rêves de promotion sociale sur la Grande terre rouge. Ils revinrent de leur aventure avec une pointe de dégoût dans l'âme, une aventure qui, il fallait s'y attendre, n'apporta aucune réponse aux problèmes économiques spécifiques à la Réunion. Et quand Augagneur remplaça Galliéni au poste de Gouverneur Général, il lança en 1907 le projet de rattacher l'île de La Réunion à Madagascar. Aussitôt, il y eut des protestations véhémentes et une grande manifestation à Saint-Denis. La Réunion «colonisatrice» vécut un moment dans l'angoisse de devenir «colonisée». Puis, on préféra mettre l'accent sur des rapports institutionnels. La tempête passa.

En 1921, La Réunion subissait encore les contrecoups de la première guerre mondiale, avec plus de mille disparus sur les champs de bataille de France, des Dardanelles, de Serbie ; les contre-coups plus tragiques de la grippe espagnole qui avait arraché aux familles plus de quatre mille âmes. Elle connut ainsi une nouvelle pénurie de bras au moment où le sucre valait de l'or. Un nouveau départ fut donné à l'immigration de travailleurs engagés dans l'île. Il était décidé que le recrutement se ferait progressivement, de 1922 à 1934, dans différents pays. Mais il était urgent de frapper à la première porte, celle qui se trouvait à 800 Km de là, à l'est de la côte orientale de l'Afrique : Madagascar. Selon les premières informations recueillies, une peuplade qui vivait dans le sud de la Grande île s'adapterait parfaitement aux travaux dans les champs de cannes. Il s'agissait des fiers guerriers Antandroys, nomades, suivant les saisons, voleurs de bœufs suivant la tradition, courageux au travail quand ils avaient les mains vides et le ventre creux.

La nouvelle se répandit comme un feu de poudre, un feu qui embrasa toute la savane.

Et lors du premier recrutement qui eut lieu à Fort-Dauphin, en 1922, 4.000 Antandroys quittèrent leurs provinces et voulurent se faire inscrire comme «travailleurs engagés». Ils étaient volontaires pour travailler sur les propriétés agricoles de l'île de la Réunion : hommes, femmes et enfants...

Jean-François SAM-LONG
Membre Associé de l'Académie de la Réunion

Enfin la conclusion revint au Président YCARD qui s'exprima en ces termes :

Au nom de tous ici, félicitations à notre Collègue SAM-LONG pour son Travail... Travail d'un homme qui aime son pays,... qui aime l'histoire de son pays avec ses plages d'ombres !... et de lumières !... Travail de recherche permettant à l'autre de suivre avec bonheur un cheminement au niveau de la réflexion..., ainsi que le désir de partager avec l'autre la lumière que chaque être humain porte en soi !...

UNE CERTAINE IDEE DE LA CULTURE
L'EXEMPLE REUNIONNAIS

Exposé fait par le **Docteur S. YCARD, Président de l'Académie de la REUNION**, le 24 Avril 1983 à l'Hôtel Méridien à St-Denis.

Ce n'est pas Nous, Français, qui avons les premiers, appliqué figurément le mot de CULTURE aux choses de l'Esprit, de la Science, des Lettres et des Arts... Les Latins, bien avant nous, avaient établi des rapprochements entre le LABOUR qui, d'une terre permet d'obtenir des fleurs, puis des fruits, et le LABEUR qui rend féconde une intelligence humaine. D'un homme, les Latins disaient, comme d'un champ, qu'il était inculte, ou cultivé selon le cas !

Et l'adjectif : culturel venu de l'allemand, prête trop souvent à confusion entre : l'Idée de culture et de Civilisation... car si le mot de : Civilisation se traduit en gros pour les Germains par le mot de Culture, nous autres FRANÇAIS savons que la Culture n'est qu'une partie de la civilisation... Une personne de même qu'un peuple, peut être cultivée sans toutefois être civilisée, et réciproquement on sait qu'un homme peut être civilisé sans jouir pour autant d'une culture véritable.

Et nous avons trop souvent pu constater dans l'Histoire, que des peuples qui possédaient incontestablement une certaine culture pouvaient sporadiquement hélas ! ne plus se comporter comme des peuples civilisés, tant il est vrai que dans ce domaine comme dans bien d'autres, le facteur éducation prend toute sa valeur quant à ses retombées sur le comportement d'une nation.

Il existe d'autre part différentes sortes de culture : par exemple **la culture professionnelle** presque essentiellement technique, la **culture physique** ou sportive, **la culture morale**... Il existe encore la **culture intellectuelle** où l'on peut encore distinguer : **culture littéraire, scientifique, artistique**... Il existe également ce que l'on pourrait appeler une culture dite supérieure et une culture de masse. Et ici, certaines précisions s'imposent : car rien ne serait plus inexact que d'opposer ces deux formes de

cultures. En fait, les deux expressions n'appartiennent pas au même système de référence :

LA CULTURE SUPERIEURE appartient à un système dans lequel on peut distinguer des degrés, et qui est sanctionné par des examens, des grades ou des nominations.

LA CULTURE DE MASSE, elle s'oppose à la culture ésotérique, initiatique... elle s'oppose à la culture réservée à quelques-uns qui s'y livrent dans le secret d'une école, d'une université ou d'une abbaye selon une procédure non publique et dont les différents stades marquent les degrés de difficulté.

Mais, cette culture de masse ne veut pas dire **culture inférieure** au contraire elle signifie **culture ouverte à tous et à n'importe quel moment :**

Etant ouverte à tous, elle s'oppose à une culture réservée à une classe soit religieuse, soit intellectuelle, soit sociale.

Etant ouverte à n'importe quel moment, elle offre un recours permanent de l'homme à la culture, même si au moment le mieux choisi c'est-à-dire dans la jeunesse il n'a pu y accéder pour quelque raison que ce soit !

Et les différences entre ces deux modes de culture, l'une diffusée par les mass media, l'autre par les milieux universitaires, apparaissent clairement :

AU POINT DE VUE MODE D'ACTION : la culture classique ou supérieure est fondée sur le rapport : maître - disciple. **Dans celle des masses au contraire**, on assiste à l'élimination de l'individu en tant que porteur de message, pour être remplacé comme nous venons de le préciser par les mass média. Le téléspectateur, l'auditeur ou le lecteur est en rapport non plus avec un homme un pédagogue mais avec un objet culturel : **TV, Radio, livre.**

Les rapports de communication cessent ainsi d'être directs pour devenir indirects... cessent d'être homogènes pour devenir hétérogènes... cessent bien souvent d'être transmis d'une façon continue pour être appréhendés de façon discontinue. Il en ressort une culture mosaïste, kaléidoscopique au lieu de celle cohérente qui caractérise la culture classique.

AU POINT DE VUE FINALITE : la culture supérieure vise au dégagement d'une élite... celle des masses, elle, n'atteint son objet qu'en multipliant son public. Le but n'est plus la sélection de quelques-uns... mais, en principe la promotion de tous.

ENFIN : AU POINT DE VUE DE LA NATURE DE CES CULTURES :

La culture supérieure classique est une structure mentale ouverte offrant à un disciple la capacité d'écouter le maître ou l'interlocuteur du moment... lui donnant la possibilité de lui faire des objections en utilisant ses propres cadres de références, ses propres catégories mentales... en bref, c'est une véritable méthode... et non un contenu que l'on donne en quelque sorte en pâture à la mémoire... c'est la classique opposition de MONTAIGNE de la **tête bien faite et celle bien pleine.**

La culture de masse se caractérise par un côté encyclopédique par une prédominance de la mémoire et du savoir sur la demande intellectuelle sans pourtant que cette dernière y soit totalement absente.

Ce serait une erreur toutefois de confondre **culture de masse et culture populaire** qui serait uniquement l'œuvre du peuple. Cette culture a effectivement existé autrefois à l'époque où la culture était monopolisée par les classes supérieures... Il y avait sous l'Ancien Régime une littérature de colportage composée de mythologies féériques, de romans, de récits burlesques, de chansons critiquant la société du temps, composée également de livres de piété, de vies des saints, et cette littérature était complètement ignorée des classes dirigeantes.

Aujourd'hui, on assiste à la disparition aussi bien de cette culture populaire que de la culture classique dans la mesure où, l'une comme l'autre seraient réservées à une classe déterminée. Et on constate la double promotion **d'une culture supérieure** qui est, en effet, l'ensemble des techniques d'intelligibilité du Monde, **et d'une culture de masse**, phénomène moderne véritable produit industriel susceptible d'une reproduction infinie (video-cassettes par exemple) pénétrant dans n'importe quel milieu et ayant, comme nous l'avons déjà signalé, une valeur unifiante.

Telle est donc, Mesdames et Messieurs, une approche un peu académique de ce terme de **culture** trop souvent galvaudé. Et en ce qui me concerne quand je parle de culture, c'est à la fois artistique, celle supérieure, celle des masses, celle populaire auxquelles je fais allusion... **La CULTURE, à mon sens, doit être globale.** Elle n'est pas seulement, comme le disait le Président E. HERRIOT **«ce qui reste de tout ce que l'on a appris quand on a tout oublié»** elle doit **être générale** c'est-à-dire être la formation harmonieusement acquise par un triple effort d'information, d'action de recueillement en vue du développement équilibré de soi-même et de la Société... Et, vu sous cet angle, **la culture devient le bien de tous, et non l'apanage d'une philosophie, d'une ethnie, d'une caste, d'une religion, d'une idéologie ou d'un parti politique.**

Oui ! la culture doit être globale ! et, parvenir à ce parfait état d'équilibre qui suppose non seulement l'ordre dans nos facultés intellectuelles, mais encore état d'équilibre qui nous rend capables de seconder l'effort de notre mémoire et de notre raison par le maniement judicieux des cultures supérieures et des masses telles que nous les avons définies plus haut.

Ainsi conçue, la culture fait éprouver à celui qui en est imprégné, la force de l'humilité et lui révèle le sens profond de l'effort. Elle facilite l'adaptation aux conditions toujours nouvelles de la vie car elle apprend à apprécier les vraies valeurs et en fait deviner les signes : SENTIR juste... PENSER juste... AGIR juste... ne s'apprennent pas dans les manuels techniques.

Dans le domaine de l'ACTION la force élevante de la vraie culture donne à celui qui dirige, à celui qui commande, une coloration plus humaine, elle lui fait prodiguer des égards ou l'incite à une compréhension plus objective, plus sereine, plus tolérante des faits et des hommes.

Dans le domaine de la SPIRITUALITE, la culture est ce «supplément d'âme» réclamé par BERGSON, et comme le disait André SIEGFRIED **«elle consiste essentiellement à savoir se situer»**.

Aussi, la Culture n'est-elle jamais statique... Toujours en

perpétuel devenir, elle doit s'adapter sans cesse au prodigieux développement de la Science tout en l'harmonisant, tout en l'équilibrant avec le développement moral et ethique de l'homme.

Car, après tout, disait Alexis CARREL, le développement de la personnalité humaine étant le but suprême de la civilisation, l'homme ne sera en paix avec lui-même que lorsqu'il aura appris à harmoniser, à équilibrer la recherche scientifique avec la forme affective et morale de sa vie intérieure... avec ses besoins esthétiques et religieux... lorsqu'il aura su harmoniser les relations profondes de l'individu avec son milieu mental et spirituel... En bref, **la véritable culture doit être une démarche globale de l'Humain pour apprendre à porter la même attention à la Science, à l'Art, à la Religion...**»

Ainsi définie, je puis avancer que la démarche culturelle de l'Ile de la REUNION depuis plus de trois siècles se solde par un bilan très positif... Oh ! sans doute certains esprits chagrins trouveront toujours matière à critique...! Il est incontestable que des erreurs de psychologie, d'appréciation ou de méthodes aient pu être commises sporadiquement ; il est non moins incontestable que dans les familles les plus unies puissent ponctuellement apparaître des sautes d'humeur sans que l'Harmonie familiale en soit perturbée pour autant ! Mais en toute objectivité, le spectateur ou le visiteur impartial ne peut qu'apprécier les résultats obtenus !...

Que de fois moi-même, au cours de mes voyages : en INDE, en AFRIQUE, en ASIE, ou en pays islamique, n'ai-je pas ressenti une impression de «déjà vu» tant il est vrai que notre microcosme Réunionnais ressemble à un Kaléidoscope ethnique, religieux et culturel... Mais, chaque fois l'impression profonde que je retirais de mes contacts avec la réalité réunionnaise à mon retour était que, durant son histoire de 3 siècles 1/2 à peine, bien des problèmes d'équilibre, de coexistence pacifique, d'harmonieuse compréhension avaient été résolus alors que, trop souvent dans les pays visités, ces mêmes problèmes se posaient en termes d'intolérance, d'incompréhension, de suspicion, de racisme, voire même de véritables affrontements ethniques ou culturels !...

Dans un véritable miracle d'équilibre et de synthèse en effet 3 siècles durant les apports multiples venant d'EUROPE ou des 4 coins de l'OCEAN INDIEN ont façonné la véritable originalité de ce département, où chacun, conscient de son identité réunionnaise respecte la personnalité la culture native, la dignité de l'autre... et même si de multiples racines viennent de MADAGASCAR, d'AFRIQUE, de l'INDE, de HONG-KONG, de CANTON, d'ANGLETERRE, du PORTUGAL et surtout de FRANCE, même si de multiples sensibilités locales font référence au CORAN, aux VEDAS, au CULTE des ANCETRES à la philosophie BOUDHISTE, CONFUCEENNE ou TAOISTE, même si certains sont encore sporadiquement imprégnés d'animisme, l'Humain Réunionnais se sent essentiellement à l'aise dans la pensée d'un DESCARTES, d'un PASCAL, d'un VOLTAIRE, d'un HUGO ou d'un ZOLA.

Bien mieux, dans ce véritable laboratoire culturel qu'a été l'ILE BOURBON et que reste notre ILE DE LA REUNION, l'Humain Réunionnais actuel, véritable résultante culturelle afro-indo-asiatico-européenne peut appréhender avec beaucoup plus d'objectivité et de compréhension les problèmes racio-culturels qui se posent en termes d'affrontements dans le monde, alors qu'ici ils ont déjà trouvé presque naturellement leur solution !

Ici, à la REUNION, en effet, cette démarche culturelle doit se faire en continuité avec notre Histoire... C'est-à-dire avec tact, avec mesure, avec tolérance, avec délicatesse, sans aucune amertume, sans aucune agressivité... avec essentiellement pour but de pérenniser et cristalliser davantage encore, une harmonie bénéfique pour tous !...

Si la plante en effet ne peut vivre sans racines, l'homme être vivant mais aussi culturel et spirituel ne peut vivre à son tour sans un enracinement culturel et spirituel. Et, nous entendons par là, non seulement ses connaissances théoriques et livresques, mais aussi et surtout ses manières de sentir, de penser, de croire, de vivre et d'être, qui sont le fruit des coutumes et des traditions et qui témoignent de la vie d'une civilisation.

Et l'homme d'aujourd'hui ne peut vivre, ne peut vérita-

blement être sans un passé et un héritage culturel. Lorsqu'il l'oublie, lorsqu'il perd la mémoire, il devient un voyageur sans bagage, et parce qu'il a oublié son passé, il ne peut assumer son présent et préparer son avenir...

Ce qui est vrai de l'individu, l'est aussi d'une société, d'une civilisation. Celles qui perdent leur mémoire culturelle, celles qui oublient, qui méconnaissent ou même renient leurs valeurs essentielles qui les soutiennent, sont déjà des civilisations mortes.

Et, ce serait une erreur grossière sous le prétexte de rechercher une identité culturelle d'aller à rebrousse-poil de l'Histoire Réunionnaise... au risque de disloquer ou de faire éclater les greffes si bien réussies de l'arbre réunionnais !

Regardez, Mesdames et Messieurs, cet arbre majestueux qu'est devenue notre Ile de la REUNION... irrigué depuis plus de 3 siècles par ce vaste fleuve venant de FRANCE et d'EUROPE... Fleuve grossi, chemin faisant, par les multiples affluents venus de tous les coins de l'Océan Indien... Si son tronc est commun, la frondaison est d'une magnifique diversité : frondaison multicolore où chacune des fleurs dans une Liberté totale d'expression, a permis à l'autre de s'épanouir en ses plus éclatants coloris !...

Que cet arbre majestueux, objet de l'admiration et du respect de tous continue de se développer en véritable symbole de REUSSITE CULTURELLE !

Docteur S. YCARD
Président de l'Académie de la REUNION.

Séance du 7 Juillet 1983
Présentation du Conférencier par le Président Serge YCARD

Avant de passer la parole à Monsieur Henri CORNU, notre conférencier de ce soir, qu'il me soit permis de saluer la présence parmi nous d'un homme... D'un homme qui sait voir, écouter, sentir... D'un homme qui sait dire avec clarté, vigueur et honnêteté tout ce que l'étude de l'Histoire apporte comme satisfaction et comme enrichissement, surtout lorsqu'il s'agit, pour les habitants de la REUNION que nous sommes, de découvrir avec le chercheur, qu'il est, l'Histoire de cette Ile... De notre Ile...

Cet homme que nous avons tous le plaisir d'accueillir et de saluer ce soir n'est pas un inconnu... **c'est le R.P. BARASSIN** Membre Correspondant de notre Académie de la REUNION, ancien Membre Titulaire, Docteur es lettres, Licencié en Théologie, Diplômé des Hautes Etudes de Paris et surtout éminent Historien !...

Et en ce qui me concerne je suis également heureux de saluer l'Ami... l'Ami Bénédictin (Curé de Saint-Benoît jusqu'en 1962)... Ami Bénédictin dont je n'oublierai jamais les relations privilégiées qu'il a eues avec toute ma famille actuellement disparue.

R.P. BARASSIN, Soyez le Bienvenu à l'Académie à l'Académie de la Réunion en cette séance du 7 Juillet 1983 !

N.B. (N. de la R) Il est à souligner que le R.P. BARASSIN, sous l'égide de l'Académie de la Réunion devait donner 2 conférences très appréciées dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis les **Vendredi 22 Juillet 1983** et **Jeudi 4 Août 1983** sur les sujets suivants :

«Exploration de l'Ile Bourbon par les Premiers Colons et les Premiers Voyageurs»

et

«L'Esclavage à Travers les Ages»

CONFERENCE DE MONSIEUR HENRI CORNU

La Haine ou l'Amour ?

Le J.I.R., dans son numéro du 24 mai, a publié un article intitulé «Ce n'est pas en entretenant la haine...» Il est signé de Waldrant T. c'est un Allemand anti-nazi, qui condamne aussi vigoureusement que nous les abominables excès du régime hitlérien pendant la guerre ; mais il se demande à quoi bon tant de films, tant de livres, tant de communications et d'études sur ce sujet. Et il ne sait pas quelle attitude prendre. Faut-il rappeler ces horreurs ou faut-il laisser faire le temps ? Il termine en citant une phrase du grand pianiste juif Arthur Rubinstein : «Ce n'est pas en entretenant la haine que les gens découvriront l'amour».

Comme on dit dans l'affreux jargon moderne, cette phrase nous interpelle. L'histoire de la Réunion s'oriente-t-elle vers l'amour ou vers la haine ?

Au risque de révolter beaucoup je dirai que jusqu'à 1910 environ, les influences apaisantes ont prévalu et que depuis cette date nous sommes emportés par un flot de haine. En 1910, Gasparin s'est fait élire en excitant la haine des Noirs contre les Blancs. J'ai vu, de mes yeux, Gasparin descendre la rue de Paris, vers l'évêché juché sur les épaules de deux gros Cafres et à la tête d'une centaine de Noirs tous soûls de rhum ; il hurlait : «Cassez, brisez. Toutes ces belles cases sont à vous ; brûlez, violez, tout est à vous !»

J'ai vu et entendu une dizaine de gendarmes placés à l'angle de la rue Juliette-Dodu, tirer à balles en direction du haut de la rue Roland-Garros. Ils empêchaient la «bande à Lecoq» de monter par la rue Jean Chatel pour aller voter au palais de justice. A la mort de Jules Reydellet, on voyait encore l'impact des balles dans sa terrasse. A Sainte-Suzanne, on a compté, lors d'une élection, douze morts.

Après la disparition de Gasparin, ce fut le Parti commu-

niste puis le Parti socialiste qui ont continué à exciter les Noirs contre les Blancs. Et maintenant, en 1983, où allons-nous ? Quelle attitude prendre ?

Par exemple, les sinistres perroquets partisans de la lutte des classes et des races, qui ont conduit les dernières campagnes électorales de «la gauche», ont répété jusqu'à extinction de voix que «la droite» n'avait rien fait à la Réunion depuis vingt ans. Or, malgré les difficultés qui commencent, nous sommes dans un état de prospérité étonnant par rapport aux autres îles de l'océan Indien. Un excellent témoin, récemment venu de métropole nous a dit que nous gardons un dynamisme qui n'existe plus en métropole à cause des contraintes dont notre intelligent gouvernement accable les entreprises.

De même en ce qui concerne l'esclavage, les «intellectuels» se gargarisent de quelques incidents regrettables, en refusant de voir les réalités. Et d'abord, personne ne sait ici, je crois, ce qu'est l'esclavage parce que personne ne connaît la mentalité des Noirs d'Afrique ; dès lors tout le monde ne peut qu'imaginer les réactions des esclaves ; on ne connaît ni la mentalité des Noirs pacifiques, ni celle des marrons. Nos intellectuels se créent des mythes pour se donner des motifs de délirer de haine. Exemple : ce qu'on raconte communément d'Anchaing et d'Eva est faux. Personne ne parle de Niamane, la femme de M. Geoffroy ; l'histoire admise d'Edmond Albius est inexacte ; le vrai inventeur de la fécondation artificielle de la vanille est Bellier-Beaumont, à Sainte-Suzanne, etc, etc.

Alors il faut repartir de zéro, depuis les origines jusqu'à 1983, étudier soigneusement les textes en les interprétant de façon objective. Par exemple, au XVIIIè siècle un enfant esclave a été admis sans difficulté sur les bancs d'une école, à côté des fils de maîtres.

Il est certain que, de nos jours, nos jeunes écrivains de talent paraissent avoir un fond de ressentiment justifié à leurs yeux. Faut-il exalter sans cesse ce ressentiment sans voir ce qu'il y a eu de bon à côté ?

Enfin, je me fais l'interprète de ces nombreuses personnes

au teint ambré qui protestent contre ce fameux retour aux sources, en particulier contre le bruit fait autour de la libération des esclaves. Il est certain que ce fut un événement de très grande importance dans notre histoire. Mais les ambrés ne disent pas cela ; ils disent : «Cela fait plus d'un siècle que nous vivons dans la dignité. Pourquoi nous rappeler sans cesse qu'une partie de nos ancêtres ont été des esclaves» ?

L'essentiel est de préserver l'unité des Réunionnais, qu'ils soient cafres, indiens musulmans, tamouls, chinois ou blancs. Tout le monde a des raisons d'en vouloir aux membres des autres ethnies ; mais ils ont aussi de bonnes raisons d'apprécier leur conduite. Alors, quelle attitude prendre. Cultiver la haine ? Nous avons tout à y perdre, tous, tant que nous sommes.

Henri CORNU

Conclusion du Président YCARD

Après la communication de notre collègue, je pense, qu'en la circonstance, la véritable conclusion ne peut être qu'un «rêve»... **mais quel rêve** ? Celui d'un Homme qui comme le Mahatma Gandhi est mort pour la PAIX ! **le rêve** de celui qui certain 4 Avril 1968 à Memphis dans le Tennessee était abattu par un tueur à gages alors qu'il était venu soutenir une marche pacifique en faveur des chômeurs»

Vous l'avez deviné... **c'est le rêve de Martin LUTHER KING.**

«Je rêve qu'un jour sur les collines rouges de Georgie les fils d'anciens esclaves et les fils de propriétaires d'esclaves pourront s'asseoir ensemble à la table de la fraternité !...

Je rêve que mes 4 petits enfants vivront un jour dans un pays où ils ne seront pas jugés sur la couleur de leur peau, mais sur leur personnalité.

Et quand nous aurons permis aux carillons de la liberté de s'élever dans toutes les villes, dans tous les hameaux, dans toutes les cités nous pourrons hâter le jour où tous les enfants de Dieu : les Noirs, les Blancs, les Juifs, les GENTILS, les PROTESTANTS, les CATHOLIQUES pourront se prendre par la main et chanter comme dans le Vieux Négro Spiritual.

Enfin libres, enfin libres, GRAND DIEU TOUT PUISSANT, nous sommes enfin libres...»

Et, personnellement, Mesdames et Messieurs, je pense que ce rêve de MARTIN LUTHER KING... qui reste encore, hélas ! à l'état de rêve dans encore de trop nombreux pays dans le monde... est depuis longtemps devenu **une réalité à la REUNION.**

Oh ! sans doute de-ci de-là, au courant de son Histoire notre Ile a pu être le Théâtre d'exactions ou de bavures regrettables ou déplorables... mais... très sincèrement... sans vouloir les ignorer pourquoi chercher sans cesse à entretenir un climat d'affrontement aux risques de transformer notre REUNION en un champ clos de querelles ?... Et pourquoi, si on en parle ne pas resituer les faits dans le contexte historique du moment pour qu'ils puissent reprendre ainsi leur véritable dimension ?

Tel par exemple en Angleterre le scandale du Travail des enfants de 8 ans dans les mines de charbon avec cette atmosphère éprouvante si chère à Dickens ?... Réalité d'Hier... impensable de nos jours...

Tel aussi ce paradoxe de la peine de mort qui hier encore était une réalité tangible et qui aujourd'hui en FRANCE après avoir posé problème a su trouver une solution heureuse semble-t-il alors que dans le même temps notre société avalise délibérément l'Infanticide de l'Interruption Volontaire de Grossesse... hier encore considérée comme une criminelle horreur !

Oui je pense avec notre Orateur de ce soir que l'essentiel est de préserver l'Unité des REUNIONNAIS... Unité qui ne se peut concevoir que dans la recherche du dialogue vrai basé sur le respect réciproque de la dignité et dans la personnalité des interlocuteurs en présence... respect des cultures, des traditions,

des ethnies... et une telle démarche unitaire ne peut se concevoir **sans amour** car à vouloir cultiver l'amertume, la vengeance, la lutte des classes on débouche très vite sur la HAINE et à vouloir cultiver la HAINE **nous avons tout à y perdre, Tous, Tant que nous sommes.**

Je ne voudrais pas lever la séance sans vous donner lecture de la charmante lettre de Monseigneur AUBRY qui n'a pu être des nôtres ce soir en raison des devoirs de sa charge mais dont les dernières lignes de la missive peuvent servir de conclusion à notre débat.

Je le cite : «Il est sûr que l'avenir de la Réunion ne peut se construire que dans une perspective d'Amour et que nous devons tout faire pour combattre la haine par les moyens de la justice et le lien de la paix sociale. Cela même exige un dialogue permanent entre les diverses sensibilités de notre population afin que nous nous respections différents et soyons soucieux de construire notre unité consciente et collective par la mise en commun de nos talents. Des conceptions diverses de cette unité peuvent se déployer mais toutes devraient pouvoir se réajuster en fonction de l'ensemble. Je vous assure, Monsieur le Président, de mes sentiments fidèles et amicaux.»

S. YCARD

SEANCE DU JEUDI 4 AOUT 1983

Le Président Serge YCARD ouvre la séance par ces mots :

De nouveau, ce soir, au nom de l'ACADEMIE DE LA REUNION et au nom de la FONDATION pour la Recherche, je voudrais vous exprimer toute ma gratitude d'avoir si aimablement répondu à notre invitation, honorant ainsi de vos présences la causerie que fera dans quelques minutes le Révérend Père BARASSIN qui, après nous avoir, en quelque sorte, tenu lieu de cicérone il y a 15 jours dans «La découverte de l'Ile BOURBON sur les pas des Premiers colons et des premiers voyageurs», nous parlera ce soir.

de «L'Esclavage à travers les âges»

Avant toutefois de lui donner la parole, permettez-moi de vous dire

Les Sociétés humaines, quand elles sont organisées, ont pour finalité de créer un cadre de vie dans lequel l'homme pourra, en principe, évoluer au mieux de son épanouissement... Mais dans ce cadre, les religions, elles, définissent des règles de vie avec, chacune sa propre approche de DIEU, ou sa propre vision de l'homme.

Et, tandis que la société reste muette face aux problèmes de la souffrance, de la vieillesse ou de la mort, c'est aux religions qu'il appartient d'y répondre.

Sans doute existe-t-il une morale dite d'état... mais l'étude de l'Histoire nous apprend qu'il s'agit là, en fait, d'un héritage religieux faisant habituellement référence à une véritable éducation spirituelle librement acceptée par l'homme.

Mais, lorsqu'un état se permet d'imposer des directives qui vont contre la conscience humaine, alors surgit, face à ce pouvoir, une situation de malaise, surtout quand ce même pouvoir pensant libérer l'homme, se substitue délibérément à toute religion !

Quelque soit sa puissance en effet, l'Etat ne pourra jamais prétendre baser son pouvoir sur des idéologies qui violeraient les consciences ou les contraindraient... Quelque soit sa puissance l'Etat ne pourra jamais, sinon sporadiquement, faire plier l'homme ou le bafouer dans ce qu'il a de plus noble en portant atteinte à sa liberté !

C'est avec cet esprit qu'il faut examiner ce fait de Société, général que fut l'ESCLAVAGE, l'institution sur laquelle était basée toute la vie sociale et économique du monde antique.

Et, si l'Eglise naissante n'a pu, à l'époque des Césars mettre directement en question, des conceptions si infâmantes pour la dignité humaine, il n'en est pas moins vrai que le Christianisme, tout en gardant le vêtement de l'institution impériale, en changeait profondément le cœur et l'âme par le dedans !...

Mais il faudra encore des siècles et toute l'action des moines travailleurs de la terre pour donner ses titres de noblesse au travail manuel, et faire s'estomper la frontière entre l'œuvre servile et le travail libre.

Ainsi, s'ouvrait la porte à des nouvelles institutions rendant, non seulement inacceptable mais encore caduque et inutile

L'ESCLAVAGE

qui, en principe, disparaîtra définitivement au XIXè siècle...

Je dis bien «en principe» car, dans ce domaine plus particulier il faut être très vigilant pour neutraliser les multiples esclavages qui caractérisent encore hélas ! notre monde moderne !

Mais, laissons plutôt la place au Père BARASSIN qui, mieux que quiconque, nous parlera ce soir de :

«L'ESCLAVAGE A TRAVERS LES AGES».

L'ESCLAVAGE AU COURS DES AGES

Rien n'est aussi difficile à définir que cette institution appelée «esclavage», dont tout le monde croit pouvoir parler avec autorité, alors qu'elle est un fait éternel en son principe, mais extrêmement varié dans son application au cours des âges. L'esclavage peut se définir comme la «condition d'un individu dont un maître peut disposer à son gré». Pour éclairer dès maintenant la suite du débat, il faut préciser qu'il y a dans l'esclavage deux éléments distincts. Un élément moral : **la privation de liberté.** Contre cette privation de liberté, jamais personne n'a su trouver un argument absolu. Au contraire, depuis l'antiquité grecque jusqu'à nos jours, les penseurs se sont ingéniés à déterminer seulement quelles sont les circonstances qui peuvent légitimer la réduction en esclavage. Le second **élément est économique.** L'esclavage, d'une façon ou d'une autre, doit rapporter quelque chose à son maître ; il doit être pour lui «source d'enrichissement», au sens large du terme. C'est à partir des abus de cette mise en valeur d'un cheptel humain que naîtra l'«antiesclavagisme».

L'histoire du monde esclavagiste se divise en sept périodes, parmi lesquelles la cinquième est sans doute la plus importante pour la compréhension de l'esclavage colonial.

Il faut donc distinguer :

1°) la période préhistorique : que se passait-il «de temps immémorial» ?

2°) La période des sociétés anciennes : l'esclavage en Egypte, à Babylone, chez les Hébreux.

3°) l'époque de l'antiquité classique : Grecs et Romains.

4°) l'ère des «Etats barbares», où l'esclavage évolue, du moins en Occident, vers des formes moins graves de servitude.

5°) Après le XIIè siècle, il existe un vide historique. Cependant, c'est le temps où naît le terme «esclave», et c'est alors que se posent les bases de ce qu'on appellera

6°) l'«esclavage colonial», qui sévira à partir du XVIè siècle

7o) De nos jours enfin, auprès de formes larvées d'esclavage formel, qui subsistent encore ici ou là, ont surgi de nouvelles formes d'esclavage, authentique bien que camouflé, étayées par les travaux de Savants anthropologistes, qui tendent à prouver, depuis 150 ans, l'inégalité native des races et des personnes.

I. Sur l'esclavage pré-historique, il n'y a, bien sûr, en l'absence de documents, que fort peu de chose à dire. La première trace historique de servitude humaine remonte à 4000 ans avant Jésus Christ. C'est une tablette sumérienne intitulée «Le Péché du Jardinier», qui se trouve maintenant au Musée des Antiquités à Istamboul (SUMER, 3500 - 2000 av. J.C. 4o millénaire).

Auparavant, et de «temps immémorial», l'esclavage a pour origine la guerre, entre Tribus, entre familles, entre individus. Les vainqueurs imposent la servitude à leurs prisonniers ; mais ce n'est là que différer l'exercice du droit de mort que possède tout combattant sur son ennemi vaincu. Dans les sociétés primitives nomades, où, pour subsister il fallait de toute nécessité chasser, on a adopté la forme la plus directe, la plus immédiate, de rentabilisation du captif, bouche inutile qu'on ne peut pas nourrir indéfiniment sans profit. On le dévore tout simplement. C'est l'ère de l'anthropophagie. Manger son semblable, c'est la façon la plus simple de s'approprier toutes ses virtualités, physiques et même psychiques. Qu'on se souvienne de certains récits de cannibalisme, chez les Indiens d'Amérique du Nord au XVIIIè siècle, chez les Africains au XIXè siècle, où les convives prétendaient faire leurs, le courage ou la virilité de la victime, en lui mangeant spécialement le cœur ou le foie !

II. Dans la suite des temps, dès l'époque des «sociétés anciennes» jusqu'aux XVIIIè et XIXè siècles, «l'esclavage a constitué la forme la plus répandue de l'Organisation du Travail, la base de la structure de l'économie» (Encyclopédie Univ. - t. 6 - p. 445).

En EGYPTE, l'esclavage n'est pas attesté pour l'Ancien Empire (3000 - 2350 - 3è millénaire), mais les prisonniers de guerre sont utilisés par le Pharaon à l'exploitation des mines,

des carrières, des domaines royaux, et aux grandes constructions (par exemple, les Pyramides).

Si l'existence des esclaves reste **douteuse** pour le Moyen Empire (2000-1800), elle est **certaine** pour le Nouvel Empire (1590-1085) par ex. les Hébreux en Egypte (1450) et persiste à la Basse Epoque (1085-333). Ensuite l'Egypte est agrégée au monde grec puis romain.

Les esclaves sont fournis par la guerre, et par des marchands qui approvisionnent des marchés spécialisés. Cf. Histoire de Joseph vendu par ses frères. C'étaient uniquement des étrangers : on n'a aucun exemple d'esclaves égyptiens.

Le nombre des esclaves, en Egypte, ne fut jamais considérable ; la plupart appartenait au pharaon. On connaît quelques cas d'affranchissement. L'esclave semble avoir bénéficié d'une certaine protection contre les excès d'autorité de son maître.

A BABYLONE, la Société est caractérisée par l'inégalité des conditions sociales même parmi les hommes libres. On peut distinguer trois classes :

1) la majorité de la population est composée d'**hommes libres** : propriétaires fonciers, paysans, artisans, commerçants...

2) la **classe intermédiaire** des MUSKENUM (d'où est venu le mot français «mesquin» par l'arabe) est constituée de demi-libres, dont on ignore encore l'origine : serfs, affranchis, pauvres, officiers subalternes, qui forment une sorte de plèbe. Ces gens sont sujets de droit : ils peuvent se marier, posséder. Ils sont même particulièrement protégés : ainsi pour un même délit, ils sont moins sanctionnés que les libres, les honoraires médicaux sont moindres pour eux.

3) les **esclaves** sont plus nombreux qu'en Egypte, et ont pour source la guerre et la naissance de parents esclaves, mais aussi la vente par des marchands ou même la vente des enfants par leur père. On en viendra à l'esclavage comme **sanction pénale** et à la réduction en servitude du débiteur **insolvable**. Le débiteur peut aussi donner ses enfants en gage par une sorte de

vente à temps, de louage d'ouvrage et le créancier qui a saisi femme et enfants peut les vendre aussi pour un temps - Cf l'Evangile du débiteur insolvable.

L'esclave appartient à son maître qui peut le marquer (cf camp de concentration ou même tonsure des Clercs) - Le maître peut le vendre, le donner en gage. Il s'approprie les enfants nés d'une esclave. Il est indemnisé en cas de mort accidentelle de l'esclave.

Mais l'esclave a des droits. Il peut se marier même avec un conjoint libre. Il est admis à plaider en justice, et peut passer certains actes juridiques. Bien entendu, la situation varie avec la personnalité du Maître et les tâches confiées à l'esclave.

Certains esclaves exerçaient des métiers d'hommes libres (boulanger, tisserand, etc.) et pouvaient avoir des esclaves sous leurs ordres comme apprentis. Par leur travail, et en exploitant la générosité de leur maître, ils pouvaient se constituer un pécule, qui leur permettait d'acheter leur liberté. L'esclave pouvait aussi contracter un emprunt au Temple pour obtenir son affranchissement, et l'affranchissement, gratuit ou contre argent, s'opérait par déclaration au Tribunal ou par contrat privé. Il y avait même des cas d'affranchissement de plein droit :

1) l'enfant né d'un homme libre et d'une femme esclave, était affranchi automatiquement à la mort de son père ;

2) l'épouse et les enfants du débiteur, vendus ou engagés par le créancier, étaient libérés après 3 ans ;

3) le babylonien réduit en esclavage à l'étranger, était libre s'il revenait à Babylone, racheté par un tiers, ou évadé.

On peut dire que l'institution de l'esclavage s'est définitivement constituée à Babylone. Toutes ces modalités de suppression de liberté, d'exploitation économique et de cassation du statut servile se retrouveront sans cesse par la suite au cours des âges, avec plus ou moins de rigueur ou de douceur.

Ainsi chez les HEBREUX, il existe une grande majorité d'hommes libres : fonctionnaires, Scribes, artisans, propriétai-

res fonciers. L'élément rural est important car les villages sont nombreux et petits. Il n'existe que 2 villes importantes : Samarie (+ 721) et Jérusalem (+ 587).

Les esclaves sont peu nombreux et sont, pour la plupart, des étrangers, prisonniers de guerre ou achetés sur le marché.

Un israëlite peut être réduit en esclavage, en punition de certains délits, ou s'il s'est rendu insolvable - mais c'est seulement pour un maximum de 6 ans : il est libéré à l'occasion de l'année sabbatique.

La situation de l'esclavage, chez les Hébreux, est moins dure que partout ailleurs à l'époque : l'esclave juif n'est jamais marqué, il est protégé contre la brutalité de son maître ; l'union conjugale servile est reconnue.

III. En GRECE, la société est essentiellement composée d'hommes libres, qu'ils soient **Citoyens**, ou **étrangers** établis dans la cité. La population servile est nombreuse. Les esclaves sont fournis essentiellement par la guerre ou la **vente-achat**. Le plus souvent c'est un étranger - rarement un grec - La servitude pour dette existe avant Solon qui l'abolit (début du IVè s. av. J.C). L'esclave est une personne. **Il n'est pas assimilé à une chose.** Il peut acheter sa libération. Les abus du maître, ses mauvais traitements sont réprimés. Les affranchissements sont possibles mais ils sont peu nombreux, puisqu'il y a peu d'esclaves.

Chez les ROMAINS, l'esclavage remonte aux origines de ROME (−754 avant J.C.), au moins depuis la domination étrusque - le mot «serous» est d'origine étrusque. L'esclavage n'a jamais disparu du Droit Romain, même byzantin (1455).

1) A l'origine les esclaves sont peu nombreux.

Ils vivent dans le «domus» avec le «paterfamilias» ou sont casés sur ses terres.

Ils participent aux travaux agricoles de la famille à sa vie économique et sociale au culte familial.

Ils sont pratiquement comme des enfants.

2) Après les conquêtes de Rome : Italie, Grèce, Afrique du Nord, spécialement après la destruction de Carthage en 146 a. C. les esclaves deviennent très nombreux, ils sont de races très diverses. Il y a même des Africains que l'on fait passer en Europe. C'est le 1er âge de FER de l'Esclavage.

Il y a encore des esclaves «domestiques», qui sont artisans, secrétaires, tailleurs, cordonniers, chanteurs.

Il y a surtout des «esclaves ruraux», hors de la maison du maître. Ils travaillent en groupes, parfois considérables, à cultiver les grands domaines, sous la conduite de «commandeurs» libres ou esclaves.

C'est la seconde forme d'esclavage : la constitution de «Troupeaux d'hommes». L'être humain y est réduit à une situation comparable à celle de l'animal. Il est la chose de son maître. Afin de rentabiliser ces troupeaux humains, les frais d'entretien doivent être réduits au minimum. Les esclaves, onjets d'un commerce très actif, et dont la condition tendait à se dégrader à mesure que leur nombre augmentait, se révoltèrent fréquemment. Rome dut réprimer plusieurs soulèvements, dont le plus sanglant fut celui que provoqua Spartacus au 1er siècle avant Jésus Christ. Né en Thrace, mais de race numide, il rassembla 70.000 hommes, battit les troupes romaines, mais finit par périr en 71 avant J.C., à la bataille de Silare, où 40.000 esclaves trouvèrent la mort.

«Contrairement à ce que les textes, élaborés par les juristes romains du IIè ou du IIIè siècle, peuvent laisser croire, la conception de **l'esclave-chose** n'a jamais été la seule en vigueur, à aucun moment de l'histoire (romaine). C'est là une formation relativement tardive, qui, au moment même où elle a été énoncée (par Fains au IIè s.). connaît déjà des restrictions, puisque les juristes romains s'efforcent d'octroyer quelques garanties juridiques à l'esclave.

3) Les Animations apparaissent sous l'influence de la philosophie stoïcienne et de la pensée chrétienne. L'Eglise se dé-

veloppe rapidement, impose sa doctrine de charité et pousse aux affranchissements.

A. D'une part, **la puissance du maître va en décroissant.** Au IIè s, il ne lui est plus permis de tuer l'esclave (Antonin † 161). Objet de mauvais traitements, l'esclave peut se réfugier dans un temple ou près de la Statue du prince : le magistrat obligera le maître à vendre son esclave.

B. La personnalité de l'esclave progresse. En principe, l'esclave n'a aucune personnalité juridique, ne peut pas agir en justice cependant il pourra revendiquer sa liberté provisoire. Et si la cause échoue, il peut toujours reprendre le procès.

Au VIè s. sous Justinien, il pourra réclamer **en personne** sa liberté. Alors qu'à l'époque classique, il n'y a ni mariage, ni famille pour les esclaves sous le Bas Empire, l'influence chrétienne fait admettre le lien conjugal entre époux le lien de parenté entre parents et enfants. Peu à peu l'esclave devient responsable de ses délits privés.

4) On devient esclave : à l'**époque classique par la naissance** d'une femme qui est esclave au moment de l'accouchement. L'enfant né d'un esclave et d'une femme libre est **libre**, car aucun lien n'existe entre Homme et Femme.

Puis **Capture à la guerre** - le prisonnier, esclave de l'Etat est vendu. Vente sur marché d'esclaves. Au Bas Empire, on peut se vendre soi-même ainsi que les membres de sa famille.

Sous l'Empire esclavage par condamnation aux mines, aux bêtes.

On cesse d'être esclave : par affranchissement privé par la volonté du Maître, par effet de la Loi. Au Bas Empire, l'Eglise obtient que l'esclave nouveau-né, exposé ou abandonné, cesse d'être esclave. De même l'esclave impotent, chassé par son maître. L'esclave qui a joui pendant 30 ans de l'état d'homme libre, ne peut plus être poursuivi par son maître : il y a prescription extinctive d'esclavage. L'esclave qui entre dans l'Armée ou dans les Ordres devient libre.

IV. A partir du IVè siècle, le christianisme victorieux élimine progressivement l'esclavage antique. L'évolution sociale de l'Empire romain et des Etats barbares qui lui succédèrent aboutit, en Occident, à la transformation de l'esclavage en d'autres formes moins graves de servitude. Ailleurs, au Proche Orient, il devait survivre plus longtemps, surtout comme esclave domestique, sur une échelle réduite, jusqu'à ce que l'Islam y prenne le relais du système esclavagiste.

Le CORAN, en effet écrit au VIIè s., admet l'esclavage comme tout le monde de ce temps ; c'est une institution qui va de soi, qui ne se discute pas. Le Coran prône la guerre sainte (Sourabes 2 - 4 - 9 - 47) ; les prisonniers de guerre sont réduits en esclavage (sourabe 8) : c'est normal. Mais aussi le Coran enseigne la bonté et la justice envers l'esclave (Sourabe 24).

L'esclavage a donc continué d'être pratiqué durant tout le Moyen Age, d'une manière ininterrompue dans le bassin méditerranéen, principalement au profit des nations musulmanes, mais aussi au profit de nations chrétiennes. Le Roussillon, le Languedoc et la Provence continueront, pendant tout le Moyen Age, à pratiquer les rafles d'esclaves sur les rivages orientaux. Les Archives de Marseille et Perpignan abondent en actes visant à réglementer ces rapts. Toutefois, on doit observer que l'esclavage n'a joué qu'un rôle très limité dans la vie économique intérieure des pays de l'Europe occidentale entre le Bas Empire et les grandes découvertes.

Au cours de cette période, sous l'influence du Droit franc, une autre solution économique fut trouvée au problème de l'esclavage : l'Eglise et les Seigneurs attribuèrent des terres à d'anciens captifs ceux-ci devenant «esclaves-chasés» (servi-casati), avec attribution d'une maison et d'un lopin de terre. Plus tard ces gens furent appelés en français «serfs», du latin «servi» : serviteurs. La continuation naturelle et humanitaire de l'institution esclavagiste fut donc le «servage», qui servit à son tour d'introduction au colonat et au métayage.

Les Penseurs et les Théologiens du Haut Moyen-Age, s'appuyant sur la philosophie de l'Antiquité et sur les Pères de l'Eglise, mirent au point une théorie de l'Esclavage, qu'ils s'ef-

forcèrent de rendre cohérente. Ces auteurs entendent résoudre un problème concret. Leur thèse n'est pas pure spéculation, mais porte sur un fait d'Histoire, l'esclavage gréco-romain. Leur réflexion porte uniquement sur l'esclavage utile, patriarcal, «doux» (dont parlent l'Evangile et Saint-Paul), forme particulière du service d'autrui. Ils en recherchent les justifications morales et en condamnent toutes les déviations inhumaines. L'institution fait partie du «droit des gens». Sa structure juridique n'est souvent qu'évoquée. On l'examine en moralistes :

Si les titres de servitude n'existent pas l'esclavage est illégitime ;

Si les droits naturels de l'esclave ne sont pas respectés, il y a abus ;

Si l'esclave est légitimement esclave, il a des devoirs envers son maître.

Toute l'argumentation repose sur la pensée d'**Aristote** dont les œuvres parvinrent en Occident par le truchement des Arabes d'Espagne. L'esclavage, selon le Stagirite, est une nécessité économique : «L'utilité des animaux privés (domestiqués) dit-il et celle des esclaves est à peu près la même ; les uns comme les autres nous aident, par le secours de leur force corporelle à satisfaire les besoins de l'existence» (Politique). «Tous ceux (parmi les hommes) qui n'ont rien de mieux à nous offrir que l'usage de leur corps et de leurs membres, sont condamnés **par la nature** à l'esclavage. Il est meilleur **pour eux**, de servir, que d'être abandonnés à eux-mêmes. En un mot, celui-là est naturellement esclave, qui a assez peu d'âme et de moyens pour se résoudre à dépendre d'autrui».

«Par les lois de la nature, il y a des hommes faits pour la liberté ; et d'autres pour la servitude, auxquels il convient, par justice et par intérêt, de servir».

«La guerre est le moyen d'acquérir (la propriété) ; la chasse en fait partie ; on use de ce moyen, non seulement contre les bêtes, mais contre les hommes qui sont nés pour obéir, et qui refusent de le faire».

Rufin, au XIIè siècle, résuma en ces termes la doctrine, commune au Moyen-Age : «La liberté individuelle et la posses-

sion en commun des choses matérielles sont un droit de tout homme. Cependant, aujourd'hui, de par le Droit civil, cet homme-ci est mon esclave (privé de liberté), ce champ-là t'appartient en propre (soustrait à la communauté). Toutes ces dispositions cependant, qui paraissent contraires au droit naturel, visent en définitive son accomplissement. Par exemple : certains ayant rejeté toute contrainte et vivant sans contrôle comme des acéphales, mettent impunément à exécution tous les forfaits qui leur viennent à l'esprit. On statua donc que ceux qui s'obstineraient dans leur rébellion à l'autorité seraient pourchassés, faits prisonniers, et constitués esclaves à perpétuité. A quelle fin, si ce n'est que, farouches jadis, arrogants et nuisibles du fait d'un excès de liberté, ils deviennent dans la suite paisibles, modestes et inoffensifs, grâce à la discipline de la contrainte servile ?»

En résumé, pour les penseurs du Moyen-Age

1o) L'esclavage provient de la déchéance morale de l'individu et de l'Humanité ;

2o) La déficience intellectuelle, ou incapacité d'user de sa raison ;
l'inaptitude morale à se diriger soi-même,
légitiment la réduction d'un être humain en servitude.

3o) Les «Titres de Servitude» reconnus communément sont :
la condamnation pour délit grave
la guerre juste, de la part du vainqueur.
l'aliénation volontaire de soi-même, ou de sa famille
la naissance de parents esclaves.

4o) L'esclavage a pour but de «Réprimer les méchants»
protéger les justes».

l'institution est à la fois châtiment et remède. C'est une œuvre de miséricorde, qui poursuit le bien du délinquant et celui de la société humaine.

5o) L'esclavage est une exigence de la vie Sociale, voulue par la nature.

La nature entend que l'homme se conduise en homme ; au besoin il faut l'y contraindre.

St-Thomas d'Aquin y ajouterait une considération particulière d'ordre spirituel : La servitude n'est pas absolument contre nature, parce que la contrainte extérieure ne saurait oblitérer la liberté morale intérieure de vouloir les biens. Ce que Bossuet reprendra plus tard en ces termes : «On trouve la sainteté dans les emplois les plus bas, et un esclave s'élève à la perfection dans le service d'un maître mortel, pourvu qu'il y sache regarder l'ordre de Dieu». (Le Tellier).

C'est au XIIIè siècle seulement qu'apparut le terme «esclave», qui signifie «Slave». Le mot nous vient du latin médiéval «SCLAVVS». Le développement du sens date du Haut-Moyen-Age où un grand nombre de «Slaves» des Balkans et autres lieux ont été réduits à une condition servile par les Germains, les Byzantins, les Vénitiens. Les Slaves d'Europe Centrale voulaient, à la suite d'autres envahisseurs, occuper l'Europe occidentale. Ils en furent empêchés par la guerre, où ils perdirent de nombreux prisonniers. L'invasion fut enrayée, et les Slaves s'arrêtèrent sur la ligne Pologne-Yougo-Slavie, où ils sont encore.

On voit combien ce terme «esclave» est équivoque. Il signifie : «prisonnier de guerre, de race slave, au XIIIè siècle». Peut-il s'appliquer à la servitude antique où la diversité des situations serviles était qualifiée par l'unique mot latin «Servus», en grec «Doulos», qui signifie purement et simplement «serviteur» employé de maison ? Dans tout le Nouveau Testament, le mot grec «DOULOS» sert indifféremment pour désigner le simple «Serviteur», ou l'«esclave» proprement dit. Dans Saint-Paul, on ne peut le traduire formellement par le terme «esclave», que lorsqu'il est mis en opposition avec un mot qui évoque la liberté : «ELEUOEPOS».

V. C'est ce même terme d'esclave, que l'on utilisera au XVIè siècle pour désigner aussi improprement, la servitude coloniale des Africains. Mais entre le XIIIè et le XVIè siècles, que s'est-il passé ? Il existe là un vide historique qu'il faut essayer de combler. On fait remonter au XVIè siècle l'origine de la Traite des Noirs... N'y a-t-il donc pas eu d'esclaves, et spécialement d'esclaves africains, pendant ces trois cents ans ? Il est invraisemblable que Christophe Colomb ait découvert l'Amérique de

1492 à 1504, et que les Européens aient immédiatement songé à y introduire des Noirs esclaves, et cela dès 1508 en Haïti, et même 1498 à Cuba.

En vérité, l'usage de capturer des Noirs pour les réduire en Servitude remonte au-delà des premiers siècles de Carthage. C'est aux relations de cette république alors qu'elle était florissante, plusieurs siècles avant Jésus Christ, qu'il faut attribuer l'introduction des esclaves africains, chez les Grecs, en Sicile, et même à Rome et en Espagne romaine. Lorsque Rome eut abattu Carthage, en 146 avant Jésus-Christ, les romains continuèrent le fructueux commerce qui consistait à aller quérir des Noirs aux confins du désert pour les vendre ensuite en Europe. L'illustre Spartacus, l'esclave révolté qui tint en échec les troupes romaines, au premier siècle avant Jésus-Christ, était né en Thrace, mais ses parents avaient été importés de Numidie, d'Afrique. Après la chute de l'Empire romain d'occident, en 476, les mêmes agissements se poursuivirent et spécialement vers l'Espagne.

Au VIIIè siècle, les Arabes firent la conquête, d'abord de l'Afrique du Nord puis de la péninsule ibérique. Cordoue fut conquise en 711, et l'Emirat, fondé dès 756, se maintint jusqu'en 1236. Séville, prise en 712, ne fut reprise qu'en 1248. C'est peu à peu, en deux cents ans, que les Espagnols reconquirent leur pays. La dernière ville libérée fut Grenade, que Ferdinand II et Isabelle délivrèrent le 2 Janvier 1492.

«Les Maures, écrit Morenas (Précis historique de la Traite des Noirs et de l'Esclavage colonial, Firmin-Didot, Paris 1838), firent fleurir l'agriculture dans les provinces soumises à leur domination, et introduisirent la canne à sucre qui avait passé de l'Inde en Egypte. Ils la firent cultiver par des Nègres, parce que les peuples arabes établis dans le Nord de l'Afrique, ne cultivaient pas autrement à cette époque.

«Ce peuple, habitué de tout temps à faire cultiver les terres par des esclaves noirs, porta cet usage en ESPAGNE, en s'établissant dans ce pays. Ces esclaves, amenés du Sénégal par les Maures, après avoir traversé le désert du Sahara, étaient transportés par mer des Côtes de Barbarie dans les ports de l'Espagne, situés sur les bords de la Méditerranée.»

«Après que les Arabes eurent été chassés de la presqu'île» (dès le XIIIè s. en certains endroits), «les Espagnols conservèrent les pratiques qu'ils en avaient reçues, et auxquelles ils étaient habitués depuis 7 ou 8 siècles... A l'époque où l'Espagne fut délivrée de leur joug (arabe), il existait dans plusieurs villes, principalement à Séville, une population considérable de noirs et de mulâtres».

«Les Maures, repoussés d'Europe et occupés chez eux à une guerre défensive qui devenait de jour en jour plus difficile, abandonnèrent le commerce des esclaves, établi depuis longtemps en Méditerranée, entre l'Espagne et les Côtes de Barbarie. Les Portugais, après avoir fait de nombreuses découvertes sur la côte occidentale d'Afrique, sous l'impulsion du prince Henri le Navigateur (Canaries 1418 - Arguin 1443 - Cap Vert 1460 - Sierra Léone 1463), en rapportèrent, vers le milieu du XVè siècle, des Noirs qu'ils vendirent aux Espagnols, pour cultiver la canne à sucre et autres végétaux reçus des Arabes, et dont ils avaient contracté l'habitude et le besoin».

«Il faut donc attribuer l'introduction de la Traite (des Noirs) en Europe, conclut Morenas, non pas aux Portugais ni aux Espagnols, mais aux Musulmans établis en Espagne, et cela, plusieurs siècles avant que les Portugais eussent vendu aux Espagnols les premiers noirs qu'ils transportèrent d'Afrique à Lisbonne vers 1443... A cette époque, ceux-ci (les Espagnols) les employaient déjà à cultiver la canne à sucre et à d'autres cultures, introduites par les Maures dans les Royaume de Séville, de Grenade et de Cordoue».

«Ferdinand (II le catholique † 1516) et Isabelle, terminèrent le 2 janvier 1492, la délivrance de leur patrie par la prise de Grenade, ville que les maures avaient possédée pendant 780 ans (...) et accordèrent à Christophe Colomb les navires qu'il sollicitait pour son entreprise, et qui mirent à la voile le 3 août 1492».

Nous savons la suite : comment on découvrit l'Amérique, et comment Portugais et Espagnols se partagèrent le monde colonial par le Traité de Tordesillas (1494). Mais lorsque les premiers Noirs furent transportés dans les Iles d'Amérique, en

1498 ou 1508, il se peut qu'ils ne soient pas venus d'Afrique, mais bien plutôt d'Espagne, où on les avait déjà sous la main.

En tout cas, lorsque l'Amérique fut découverte, il existait déjà des antécédents, une longue tradition d'exploitation des Noirs africains en Espagne... Et lorsque, aux Amériques, apparut la nécessité d'introduire une main-d'œuvre pour la mise en rapport agricole des terres nouvellement découvertes, tout naturellement on pensa aux Noirs Africains, qui avaient déjà fait leurs preuves en Espagne depuis plusieurs siècles.

VI. On peut lire dans un dictionnaire encyclopédique : «Les peuples chrétiens rétablirent l'esclavage dans leurs colonies du Nouveau Monde, où ils déportèrent un nombre toujours croissant d'Africains.» Nous avons vu que ce n'est pas à la suite d'une illumination subite, mais plutôt par suite d'une longue tradition, que les Espagnols furent amenés à introduire quelques Noirs dans leurs possessions d'Amérique.

Les Espagnols, d'ailleurs, furent toujours très modérés dans leurs besoins de main-d'œuvre africaine. Au XVIè s., la couronne espagnole concède ou vend à des particuliers des licences d'exportation, appelées ASIENTO, pour des quantités variables d'esclaves : 4.000 en 1518
4.000 en 1528. Il ne faut pas oublier que l'Espagne n'avait pas de comptoirs de traite en Afrique. Elle devait faire appel à des étrangers pour s'approvisionner.

Au XVIIè siècle, les fournisseurs sont les Portugais. Ils furent autorisés à introduire aux Indes Occidentales 4 à 5.000 esclaves par an contre une redevance de 20 à 25 ducats par tête. On estime qu'en 50 ans, 150.000 Noirs furent importés légalement en Amérique. Il y eut en plus les esclaves de contrebande.

A la fin du XVIIè siècle, le contrôle de la Traite passe entre les mains des Hollandais.

Au début du XVIIIè siècle, la «Compagnie Française de Guinée», voulant faire entrer la France dans le concert du grand commerce mondial, se fit accorder le droit d'importer en 10 ans,

48.000 Noirs en Amérique espagnole, mais ce fut un échec complet, faute de bases d'approvisionnement en Afrique, et en raison de la contrebande anglo-hollandaise.

Au XVIIIè siècle, c'est l'Angleterre qui s'adjuge la prépondérance sur le marché des esclaves. Une annexe au Traité d'Utrecht, en 1713, donnait à la «Compagnie de la mer du Sud», le droit d'importer 144.000 Noirs en Amérique contre un droit de 33 pesos et demi par esclave, et une avance de 200.000 piastres au gouvernement espagnol.

En 1760, les belles années de la Traite étaient révolues, par suite de la croissance de la population noire et métisse du Nouveau Monde. Depuis 50 années déjà, les nations catholiques avaient cessé leurs demandes. Ainsi, au Mexique, de 1715 à 1733, c'est à peine si une centaine d'esclaves avait été introduite chaque année. Par contre, les pays anglo-saxons étaient encore très demandeurs. Dès 1763, la colonie anglaise des futurs Etats-Unis comptait pas moins de 324.000 esclaves noirs, alors que dans tout le Mexique, y compris le Sud-Ouest actuel des Etats-Unis, on ne comptait que 10.000 esclaves.

Il est hors de propos d'exposer ici comment les chefs indigènes capturaient et vendaient leurs propres congénères africains ; comment les Noirs étaient transportés dans les navires négriers, et combien périrent dans ces voyages transatlantiques ; quelles furent les relations paisibles ou orageuses entre maîtres et esclaves. On s'accorde en général à admettre que parmi les esclaves une frange eut à subir de véritables atrocités, que d'autres trouvèrent dans la servitude un bonheur moyen, que le grand nombre se vit accorder par l'institution un minimum vital appréciable. Il est admis aussi que l'esclavage fut particulièrement dur pour les Noirs importés aux Etats-Unis, assez sévère dans les colonies espagnoles, portugaises ou autres, relativement doux en terres françaises.

A la fin du XVIIIè siècle (1789) le gouvernement espagnol donna une liberté totale d'importation, spécialement à Cuba. Et bientôt se mit en marche le processus de suppression de la Traite, puis de libération des esclaves.

«Un puissant mouvement antiesclavagiste, né de considérations humanitaires et de transformations économiques, poussa l'Angleterre à interdire la Traite des Noirs en 1807. La France prit la même mesure en 1815. Mais dès 1794, la Convention avait décrété l'abolition même de l'esclavage, que le Consulat devait rétablir. L'émancipation générale des Noirs fut proclamée en 1833 en Grande Bretagne ; en 1848, en France, fut votée l'abolition de l'esclavage dans les Colonies Françaises. Aux Etats-Unis, l'esclavage persista dans les pays du Sud jusqu'à la guerre de Sécession (1861-1865). Il ne disparut au Brésil qu'entre 1871 et 1888. Enfin, l'esclavage subsiste encore en Arabie, et, entre indigènes, dans certaines régions de l'Afrique».

VII. De nos jours, il existe encore des formes larvées d'esclavage formel. Il y a quelque temps, par exemple, la presse nous apprenait qu'en Mauritanie se trouvaient, non seulement des individus réduits en Servitude, mais aussi des tribus entières destinées à servir la classe dominante de la Société. Mais, en dehors du cas de la Mauritanie et des razzias et pèlerinages arabes à travers la mer rouge, n'y a-t-il pas à notre époque quelques formes nouvelles d'esclavage, authentique bien que camouflé ?

Si l'on considère que l'esclavage est caractérisé par la suppression de liberté d'action chez un être humain, et son exploitation économique au profit de son maître, on peut affirmer que «la seconde guerre mondiale a vu l'esclavage renaître en Europe, au profit de certains Etats, sous la forme de travail forcé pour les détenus politiques. Dans les camps nazis, les prisonniers portaient même un numéro tatoué sur le corps. Ils risquaient l'exécution dès qu'ils étaient inaptes au travail». D'autre part, on pensait bien que le travail forcé n'avait jamais cessé en U.R.S.S. et, ce que nous avons appris dernièrement sur le Goulag, les hôpitaux psychiatriques et l'obligation faite aux prisonniers politiques de travailler à la mise en place du gazoduc sibérien, ne fait que confirmer le pressentiment général.

Autrefois le bagne et les travaux forcés à perpétuité, aujourd'hui la prison à vie pour remplacer la peine de mort, ne sont-ils pas des formes d'esclavage, destinées, comme disaient les Théologiens du Moyen Age, à «réprimer les méchants, protéger les justes» ?

La traite des Noirs a été officiellement supprimée, mais la «traite des blanches» sévit toujours, et, semble-t-il, à grande échelle, et selon des modalités monstrueuses (par exemple ce qu'on appelle «l'abattage» dans les milieux du proxénétisme international). Et certains régimes politiques dits «forts» ou dictatoriaux ne conduisent-ils pas des peuples entiers à une dure servitude, à Cuba, chez les Duvallier, en Iran, au Chili... ?

Quant aux immigrés qui sont chez nous, n'avons-nous pas tendance à les considérer comme des humains de seconde zone à qui sont réservés les travaux jugés dégradants ?

En effet, la source de tout esclavagisme c'est le racisme, la conviction que l'on a, d'être individuellement ou collectivement, supérieur à d'autres humains. On prétend être «les grosses têtes», appartenir à «la race des Seigneurs» et l'on veut dominer le prochain, l'asservir pour l'exploiter. Pour cela, on recherchera soigneusement chez autrui toutes les marques d'infériorité qui pourraient légitimer la domination sur les groupes inférieurs. A propos des privilèges d'U.R.S.S. Volinsky, dans son ouvrage sur «La Nomenklatura» écrit ceci : «On s'efforce d'inculquer au Soviétique moyen, l'idée que l'activité d'un Supérieur est une chose à laquelle, lui, simple travailleur, n'entend goutte, et que, de toute manière, il est incongru de vouloir se comparer à la Nomenklatura» (p. 220). A ce sujet, certains penseurs vont jusqu'à affirmer que la «lutte des classes» n'est que le dernier avatar de l'esprit esclavagiste.

Morenas, en 1838, citait cette opinion d'un colon : on ne saurait «douter, disait-il, que la différence de cheveux et de l'épiderme ait une influence réelle sur les facultés intellectuelles de l'homme, au point de rendre le Nègre peu différent d'un être sans intelligence. C'est tout comme si l'on montrait de l'étonnement de ce qu'une truffe noire n'a ni le même goût, ni les mêmes qualités qu'une truffe blanche, que l'on nomme pomme de terre. L'effet existe ; peu nous importe la cause» (Préface). Ainsi nous voici revenus encore au Moyen-Age où la déficience intellectuelle ou morale passait pour légitimer la réduction d'un être humain en servitude.

Le Livre de la Genèse semblant prôner l'égalité de tous les

hommes descendants d'un seul Adam (monogénisme), naquit la doctrine du polygénisme, les différentes races ne pouvant provenir que de différentes souches, de plusieurs ancêtres. «Est-ce le langage ou est-ce la couleur de la peau qui dessine la vraie frontière entre l'homme et l'animal ? ou Dieu a-t-il créé le nègre simultanément avec les oiseaux et les reptiles ou le sixième jour en même temps que l'homme ? «Telles furent les questions auxquelles s'efforcèrent de répondre, à la fin du XVIIIè s. et durant le XIXè siècle, des hommes de plus en plus nombreux, qu'inquiétait le manque de précision de la Genèse, à une époque où les hommes de Science se préoccupaient d'inventorier et de classer les êtres vivants.

Aussi stupéfiant que cela puisse paraître, ce sont des Savants dits «anthropologistes» qui, depuis près de deux cents ans, se sont acharnés à démontrer, de façon parfois infantile, qu'il existe des races inférieures destinées par nature à la servilité. Dans ce but, des théories et des méthodes furent inventées qui, dans la suite, apparurent comme totalement inefficaces et même controuvées.

Stephen Jay Gould, l'un des biologistes les plus influents du monde contemporain, s'est ingénié, dans un volume intitulé «la mal-mesure de l'homme» à démontrer, non seulement la futilité des faits utilisés pour prouver la déficience innée de certaines races humaines, mais aussi les erreurs commises dans l'expérimentation, et les fausses conclusions tirées des données expérimentales. «Les préjugés raciaux, écrit-il, sont peut-être aussi anciens que l'Histoire connue, mais leur justification biologique a fait peser sur les groupes méprisés un fardeau supplémentaire, celui de leur infériorité inhérente (p. 27).

Le racisme scientifique se donna pour tâche de prouver que les Indiens étaient inférieurs aux Blancs, et les Noirs sont en bas de l'échelle. Voici quelques exemples.

L'anatomiste Serres, en 1860, «prit parti pour la théorie de la récapitulation idée selon laquelle les créatures les plus évoluées répètent au cours de leur croissance les stades adultes des animaux inférieurs. Les Noirs adultes, d'après lui, étaient comme des enfants blancs, les Mongols comme des adolescents

blancs. Il mena son enquête avec soin, mais ne trouva rien de mieux pour cela que de mesurer la distance séparant le pénis du nombril. «Ce signe ineffaçable de la vie embryonnaire chez l'homme». Cette distance chez les bébés de toutes les races, est courte proportionnellement à la longueur du corps. Le nombril se déplace vers le haut au cours de la croissance, mais monte plus chez les Blancs que chez les Asiatiques, et va encore moins loin chez les Noirs. Ces derniers restent donc perpétuellement semblables à des enfants blancs, ce qui témoigne de leur infériorité (p. 37).

Samuel George Morton versa dans la craniométrie. «Il commença à collectionner les crânes humains (de toutes races) dans les années 1820 ; à sa mort, en 1851, il en avait rassemblé plus d'un millier. Ses amis, et ses adversaires nommèrent son ossuaire le «Golgotha américain» (p. 49) «La cavité du crâne humain, procurant une mesure fidèle du cerveau qu'elle renfermait, Morton entreprit de classer les races selon la taille moyenne de leur encéphale. Il remplissait (avec une cuiller) chaque boîte cranienne de graines de moutarde blanche tamisées, reversait les graines dans un cylindre gradué et lisait le volume en pouces cube. Plus tard, il abandonna les graines de moutarde qui se tassaient mal... et décida d'adopter la grenaille de plomb... et put ainsi obtenir des résultats plus réguliers». «Morton a publié trois ouvrages sur la taille des cerveaux humains. Chaque livre contient un tableau résumant les mesures prises sur le volume moyen des crânes classés par race. Il est inutile de dire que (ces tableaux) allaient dans le sens des préjugés de tout bon Yankee : le Blanc au-dessus du lot, les Indiens au milieu, et les Noirs tout en bas... J'ai passé plusieurs semaines de l'été 1977, écrit Gould, à étudier les données de Morton. En bref, et pour dire les choses carrément, les résumés de Morton sont un ramassis d'astuces et de tripotages de chiffres dont le seul but est de confirmer des convictions préalables.

L'illustre Paul Broca passa de la craniométrie à la mesure directe des dimensions du cerveau. Après avoir utilisé la technique de Morton et de la grenaille de plomb, il préféra peser les cerveaux aussitôt après les autopsies qu'il effectuait de ses propres mains. En 1861, il énonçait sa thèse : «Toutes choses égales, il y a un rapport entre le développement de l'intelligence et le volume du cerveau». En 1866, il assurait en avoir

fait la preuve : «Ainsi l'obliquité et la saillie de la face... la couleur plus ou moins noire de la peau, l'état laineux de la chevelure, et l'infériorité intellectuelle et sociale, sont fréquemment associés ; Tandis qu'une peau plus ou moins blanche, une chevelure lisse, un visage droit sont l'apanage le plus ordinaire des peuples les plus élevés dans la série humaine... Jamais un peuple à la peau noire, aux cheveux laineux et au visage prognathe n'a pu s'élever spontanément jusqu'à la civilisation».

Pour en arriver là, «Broca n'a pas falsifié les chiffres, dit Gould. Il s'est borné à opérer une sélection parmi ces chiffres, ou à les interpréter de manière à atteindre les conclusions choisies d'avance (p. 90). En 1970, l'anthropologue sud-africain Tobias a répertorié quatorze facteurs dont Broca n'a pas tenu compte et qui pouvaient influencer le résultat final de ses recherches. Entre autre, le sexe, la taille du corps, l'âge, l'alimentation, le milieu, la profession, la cause du décès, peuvent modifier le volume et le poids du cerveau !.

Inutile de réfuter les erreurs de l'anthropologie criminaliste de Lombroso, pour qui les animaux et les sauvages sont des criminels-nés, et portent les stygmates anatomiques, physiologiques et sociaux de leur infériorité native. Faisons l'impasse aussi sur les vicissitudes de Binet et de sa théorie de l'hérédité du Quotient intellectuel, le Q.I. On en est bien revenu depuis que l'on a dû admettre que le Q.I. des jaunes était supérieur à celui des Occidentaux !

Une conclusion de bon sens nous est donnée par le Sociologue Portugais Gilberto Freyre, dans son livre «Maîtres et Esclaves» : «Ce que l'on sait des différences de structures entre les crânes des Blancs et des Nègres ne permet aucune généralisation. On a déjà observé que des hommes de grande valeur avaient de petits crânes, tandis que d'authentiques idiots possédaient des crânes énormes» (p. 244).

Souvenons-nous que Dieu a créé tous les hommes «libres et égaux en droit», quel que soit le moyen qu'il ait employé pour les créer, et quelle que soit la condition où ils se trouvent ; et que nous avons tous à lutter contre les tendances dominatrices qui sont en chacun de nous, et qui font que trop souvent «l'homme est un loup pour l'homme».

En conclusion, nous dirons que l'esclavage - privation de liberté chez un individu, en vue d'en obtenir une prestation forcée de service - est un phénomène universel, constant au cours des âges, depuis «l'anthropophagie» primitive jusqu'à nos actuels «camps de concentration». Cette institution sans cesse renaissante a pour origine les instincts pervers de l'homme qui cherche à dominer son semblable, en vue d'en tirer le plus souvent un profit matériel et quelquefois des jouissances sensuelles. Le prétexte ou l'excuse que l'on se donne, suivant en cela la doctrine d'Aristote toujours vivante, c'est que certains, peuples ou individus, s'estiment supérieurs et appelés à dominer, alors que d'autres, jugés débiles et inférieurs, sont destinés à servir et à obéir.

L'esclavage revêt de multiples formes, parfois insidieuses, et manifeste une remarquable vitalité. Sans cesse il renaît de ses cendres. On peut le comparer à l'Hydre de Lerne. D'après la légende grecque, ce monstre hideux avait sept têtes et chacune repoussait à mesure qu'on la coupait. Hercule en vint à bout en tranchant d'un seul coup les Sept têtes.

Il existe un héros capable de supprimer d'un coup tout esclavage : c'est le Christ Jésus. Mais l'homme a été créé libre, et l'esclavage ne provient que du libre exercice de la volonté humaine. Dieu respecte ici-bas toute liberté, même perverse.

L'esclavage ne sera radicalement extirpé, que le jour où tous les hommes se soumettront librement et entièrement au précepte de Dieu qui nous ordonne d'aimer notre prochain. Il se pourrait que ce ne soit pas pour demain !

Et le Président YCARD devait ainsi conclure :

Nous ne pouvons qu'exprimer toute notre gratitude au Révérend Père BARASSIN pour cette vaste fresque dont la dimension historique, philosophique, sociale, morale et spirituelle n'a échappé à personne.

Rien à ajouter si ce n'est, peut-être cette réflexion de Sa Sainteté PAUL VI qui, dans son Encyclique «POPULORUM

PROGRESSIO» s'exprimait ainsi :

«... Il ne s'agit pas seulement de faire reculer la pauvreté. Il s'agit de construire un monde où, tout homme sans distinction de race, de religion, de nationalité, puisse vivre une vie pleinement humaine, affranchie d'une servitude qui lui vienne des hommes ou d'une nature insuffisamment maitrisée ; un monde où la Liberté ne soit pas un vain mot !... Un monde où le pauvre LAZARE, toujours lui, puisse s'asseoir à la même table que le riche ...»

Une page de petite histoire tracée par Léon de Forges de Parny

LA CELIMENE DE THERMIDOR ET SON MARI

Louise Contat, de la Comédie Française, et Paul de Forges marquis de Parny

Ne violons pas trop...

Alexandre Dumas, à qui un érudit reprochait un jour d'avoir travesti et même violé la vérité historique dans plusieurs de ses romans, répondit avec superbe : «**Eh bien ! Monsieur, j'ai violé l'Histoire, mais je lui ait fait de si beaux enfants !**»

La réplique ne manque pas de sel, mais il n'en reste pas moins que le talent d'un grand écrivain peut faire naître et survivre des légendes qui n'ont rien à voir avec l'exacte réalité. Personnellement, aux affabulations lyriques d'un Alexandre Dumas, je préfère la rigueur scientifique d'un Pierre Gaxotte qui consulte de nombreux documents originaux avant de relater un fait historique.

Dans un article paru le 11 mars 1977 dans **Point de vue-images du monde**, M. André Castelot, tout en faisant l'éloge de Louise Contat, commet quelques erreurs regrettables sur cette grande actrice de la Comédie Française. Je ne citerai que deux exemples : il dit qu'elle est morte en 1809, à l'âge de 54 ans. Elle n'en avait que 49 à cette époque et elle est décédée le 9 Mars 1813, âgée de 52 ans et 9 mois. - Comme beaucoup d'actrices en renom, Louise Contat eut, dans sa jeunesse, une vie sentimentale assez agitée et quelques liaisons avec des hommes en vue, mais jamais elle ne fut la maîtresse de Beaumarchais comme le croit M. Castelot. Elle se borna à créer le rôle de **Suzanne** dans le **Mariage de Figaro**.

Que voulez-vous ! Quand un écrivain veut publier trois ou quatre volumes de 700 pages chacun en une seule année, de nombreux articles dans des journaux quotidiens ou hebdomadaires, animer des émissions de radio et de télévision et voyager à travers le monde, il est nécessairement obligé de faire appel

à un **collaborateur** pour recueillir et collationner des documents sur l'homme ou la femme dont il a décidé de retracer la vie. Pour ce qui concerne Louise Contat, M. Castelot a dû lire hâtivement les notes de son assistant, à moins que celui-ci n'ait pas fait consciencieusement son travail... Un peu plus loin, M. Castelot écrit que Louise Contat épousera **«un certain Parny, ancien page du comte d'Artois»**. L'adjectif **«certain»** nous porte à supposer que M. Castelot entendait le nom de Parny pour la première fois.

Est-ce possible ?

Comment un historien qui a évoqué dans ses œuvres tant de personnages des XVIIIè et XIXè siècles, et qui brigue un fauteuil à l'Académie Française, pourrait-il ignorer le nom et l'œuvre de Parny que cette académie accueillit en son sein en 1803 ? Est-il possible qu'un écrivain de talent n'ait pas eu, à la seule évocation du nom de Parny, la curiosité de rechercher quelle pouvait être la parenté du mari de Louise Contat avec le chantre d'Eléonore, le disciple et l'ami deVoltaire ?

Il y a là un mystère qui m'échappe.

Comme Louise Contat fut une des plus brillantes comédiennes de son temps et que Paul de Parny joua un rôle non négligeable dans son île natale en 1815, je vais m'efforcer de retracer leur vie à grands traits.

Madame Préville découvre une comédienne.

Louise Françoise Contat est née à Paris le 16 Juin 1760 et fut baptisée le 17 en la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois. Sa famille était modeste dans l'aisance, mais peu fortunée. Son père, Jean-François Contat était **«soldat de la maréchaussée et marchand de bas privilégié»**, cumul autorisé sous Louis XV. Sa mère, Françoise Madeleine Le Roy, était blanchisseuse tout comme la future maréchale Lefebvre, et avait pour clientes mesdames Préville et Molé, deux actrices du Théâtre français. Celles-ci, frappées par sa beauté, sa grâce et son esprit, lui donnèrent des leçons pendant quelques mois et la firent débuter à la Comédie Française le 3 Février 1776, dans le rôle **d'Atalide** de Bajazet.

Ce fut une révélation.

Louise Contat se fit immédiatement remarquer par son intelligence, sa finesse naturelle, une diction pure et sans emphase, un jeu subtil et gracieux. Préville, enchanté de sa nouvelle recrue, dit qu'elle allait faire oublier Melle Dangeville, ce qui n'était pas un mince compliment. Un an plus tard, le 26 mars 1777, Louise Contat était nommée sociétaire du Théâtre français. Elle avait dix-sept ans. Lorsque **Le Mariage de Figaro** fut inscrit au répertoire, Beaumarchais, qui avait une grande habitude du théâtre, lui confia le rôle de **Suzanne**. Elle le créa le 27 avril 1784 et y déploya tant de charme et de piquant que l'auteur se proclama ravi de son choix. L'année suivante, Marie Joseph de Chénier proposa un premier rôle à Louise dans une pièce qu'il venait d'écrire : **Le page supposé**. L'actrice demanda d'abord à lire cette comédie, jugea qu'elle n'aurait pas de succès et déclina l'offre qui lui était faite. Ce refus lui valut une lettre de Chénier, en date du 9 septembre 1785 : «... **Melle Contat doit aisément juger de mes regrets puisque je perds, dans le rôle de Pauline,... l'appui de ses talents que je fais profession d'aimer et d'admirer**»... Et il signe «**le chevalier de Chénier**». (Collection personnelle).

Les pressentiments de Louise Contat se révélèrent parfaitement justes : **Le page supposé** ne fut joué qu'une seule fois, le 14 novembre 1785 et, devant un si cuisant échec, Chénier renonça même à le faire imprimer.

Dès lors, la réputation de Louise Contat parut fixée et n'eut plus besoin, pour s'accroître, que de nouvelles occasions. Les auteurs s'empressèrent de les lui offrir. On la vit, dans les **Courtisanes** de Palissot et le **Vieux garçon** de Dubuisson, céder plus à son instinct et à ses heureuses dispositions qu'aux conseils de son metteur en scène, qui semblaient en contrarier le développement. On se fera une idée de la variété de son talent en se rappelant qu'elle a joué, avec une égale perfection, plusieurs rôles des comédies de Marivaux : la **Coquette corrigée**, madame de Volmar du **Mariage secret**, madame Evrard du **Vieux célibataire**, Amarinthe des **Fausses confidences**, Elmire du **Tartufe**, Célimène du **Misanthrope** et une foule d'autres, dans lesquels il faut ou de la sensibilité, ou de la profondeur,

ou de la finesse et de la grâce, ou enfin un mélange de ces diverses qualités, que Louise Contat possédait à un haut degré et qui étaient encore rehaussées par sa beauté, sa taille élégante et son port de tête. C'est surtout à cette rare intelligence, qui créa en quelque sorte des éclairs dans des rôles jusque-là peu remarqués, qu'il faut attribuer la vogue qu'elle a donnée aux pièces de Marivaux. Nul, mieux qu'elle, ne comprenait Molière.

La gloire et les épreuves

Tous ceux qui ont connu Louise Contat, depuis Mme Campan jusqu'à la duchesse d'Abrantès, en passant par Préville et sa femme, Molé, Fleury, le comte de Narbonne et Lucien Bonaparte, ont vanté la dignité aimable, l'aisance, la facilité du maintien, l'habitude du salon, l'air, le geste et la conversation pleine d'esprit de cette grande actrice. Ils louent aussi, dans leurs lettres ou leurs **Mémoires**, la franchise de son caractère et son immense bonté. Un trait peut faire connaître à la fois son courage et la noblesse de ses sentiments. En 1789, la reine Marie-Antoinette désirant voir jouer **La Gouvernante**, un drame dans lequel le principal rôle a sept cents vers, fit demander la pièce et, en même temps, exprima le désir que ce fût Louise Contat qui jouât le rôle de la gouvernante, et seulement l'avant-veille de la représentation ! Louise ne connaissait pas ce rôle, qui n'était point de son emploi. Il fallait des efforts surnaturels pour apprendre sept cents vers en vingt-quatre heures. La comédienne fit ce qu'on aurait pu croire impossible : elle apprit son texte et le joua comme elle jouait tout : admirablement.

Après la représentation, Marie-Antoinette tint à féliciter Louise Contat et lui fit porter, par un de ses écuyers, un message de remerciements. L'actrice répondit par un billet plein de délicatesse qu'elle termina par ces mots : «J'ignorais jusqu'à présent où était le siège de la mémoire : Je sais maintenant qu'il est dans le cœur».

La reine fit publier cette lettre et lorsqu'en 1793, les bourreaux du Comité de Salut public décidèrent d'envoyer à l'échafaud tous les membres de la troupe de la Comédie française, sous le prétexte qu'ils constituaient un clan de monarchistes

et de contre-révolutionnaires, les noms de Louise Contat et de sa sœur Emilie furent soulignés à l'encre rouge par Fouquier-Tinville.

Cependant, il convient de faire un court retour en arrière. Dès ses débuts sur scène, Louise Contat eut à ses pieds beaucoup de courtisans. Mme d'Oberkirch écrit : «Quelle femme adorable ! Tous les hommes en sont fous. C'est une délicieuse personne et je comprends les passions qu'elle inspire. «Elle venait d'avoir dix-huit ans quand le marquis de Laval lui déclara sa flamme. Mais elle préféra la compagnie de René Ange Augustin de Maupeou, fils du chancelier, devint sa maîtresse et lui donna un enfant, **Ange**, né en décembre 1779. Un peu plus tard, elle fit une si forte impression sur le comte d'Artois, Charles d'Artois que celui-ci lui proposa de l'entretenir «princièrement». Il commença par lui offrir un hôtel particulier, construit par Chalgrin en 1780, dans le quartier de Chaillot. Louise Contat eut un fils du comte d'Artois, Charles Louis Philippe, né en novembre 1781, et mort jeune.

C'est à peu près vers 1784 que l'actrice fit la connaissance de Paul de Forges de Parny, alors premier page du comte d'Artois, qu'elle épousera dix ans plus tard. Elle fut reçue, avec beaucoup d'égards, au cercle anacréontique de la **Caserne**, fondé par Evariste de Parny et son frère Jean-Baptiste, écuyer de main de la reine.

Il faut croire que Louise Contat ne trouvait pas le bonheur auprès de ses amants, car sa liaison avec le futur Charles X ne dura que deux ans. En 1787, elle vit avec le comte de Narbonne, qui la rend mère d'une fille naturelle reconnue, Amalrique, née le 21 septembre 1788 à Paris. Puis, au milieu des émeutes révolutionnaires, devant les dangers qui la menacent, elle cherche un appui moral - et peut-être matériel aussi - auprès du comte Louis de Girardin. Elle est enceinte au moment où Louis XVI est guillotiné. La Comédie française a fermé ses portes. Elle accouche d'un fils, Amable, le 12 août 1793. (Amable de Girardin fera une brillante carrière militaire dans l'armée impériale. Officier de cavalerie blessé à Bautzen et à Leipzig, il parviendra au grade de général et mourra gouverneur du château de Saint-Germain en 1865).

La Terreur bat son plein. Chaque jour, les sinistres charrettes emmènent au supplice des hommes et des femmes qui n'avaient commis d'autre crime que de déplaire aux puissants du jour. Robespierre et sa clique étaient bien décidés à faire exécuter tous les artistes de la Comédie française et à les remplacer par de dociles sportulaires. En ce qui concernait Louise Contat, il était facile de trouver un chef d'accusation : une actrice qui n'avait fréquenté que des aristocrates, qui avait eu pour amant un des frères de Louis XVI et avait écrit une lettre de gratitude à la reine, devait nécessairement être condamnée à mort. Louise Contat, qui n'était même pas encore remise de ses couches, sa sœur Emilie, Melle Mezeray et cinq autres comédiens du Théâtre français furent arrêtés le 2 septembre 1793. Le dernier enfant de Louise était âgé de trois semaines.

Les deux Contat furent incarcérées à Sainte-Pélagie, puis transférées au couvent des Anglaises du faubourg Saint-Victor le 27 mars 1794, au moment où les condamnations étaient plus arbitraires et plus nombreuses que jamais. L'ombre de la guillotine se rapprochait. Mais Charles Labussière, un ancien comédien fidèle à ses amitiés, employé au greffe du Comité de Salut Public, veillait. Il émietta et jeta dans la Seine les dossiers que Collot d'Herbois avait constitués pour envoyer à l'échafaud Joséphine Tascher de la Pagerie, Florian, Louise Contat et les principaux artistes de la ci-devant Comédie française. Le coup d'état du 9 thermidor vint heureusement délivrer ces femmes et ces hommes du cauchemar qu'ils vivaient depuis onze mois. Les sœurs Contat et leurs camarades furent libérés le 2 août 1794.

Dès le 16 août, les comédiens français reprirent possession de leur théâtre, baptisé provisoirement Théâtre de l'Egalité. La troupe avait choisi, pour sa rentrée, deux pièces de l'ancien temps : **La Métromanie** et **les fausses confidences**. La salle était pleine bien avant le lever du rideau. Le public parisien, ivre de la liberté retrouvée, fit ce jour-là une indescriptible ovation aux artistes qui avaient failli mourir sous le couperet. Lorsque Louise Contat entra sur scène, au premier acte des **Fausses Confidences**, les applaudissements éclatèrent, si puissants et si prolongés, que l'actrice, au comble de l'émotion s'évanouit. C'est à partir de cette date que les chroniqueurs l'appelèrent **La Célimène de Thermidor.**

Le mariage

Le 30 novembre 1794, Louise Contat et Paul de Forges de Parny se «promettent mutuellement foi de mariage et s'obligent à le contracter et faire célébrer à la première réquisition de l'un d'eux», par acte sous seing privé passé par devant Me Mony, notaire à Paris (Arch. Nationales).

Dès lors, ils vivent comme mari et femme et Louise Contat se fait appeler Mme de Parny à la ville. L'homme qu'elle venait d'épouser était le frère aîné d'Amédée de Parny, mon trisaïeul. Sa vie ressemble à un roman d'aventures.

Paul Marie Claude de Forges de Parny est né le 7 Janvier 1767 à Saint-Paul, île Bourbon. Il était fils de Paul de Forges de Parny, ancien garde du corps du roi (Louis XV), capitaine ayant compagnie à l'île de France, commandant du quartier de la Rivière du Rempart, et de Louise Françoise de la Roche du Ronzet. Il quitte Bourbon le 15 Janvier 1776, en même temps que le poète Evariste de Parny, son oncle (qui deviendra son tuteur en 1787) pour aller faire ses études à Paris. Il entre à l'école des pages en 1781, est reçu page de Mgr le comte d'Artois le 15 juin 1781, premier page en juin 1784, puis écuyer du comte d'Artois. On le trouve sous-lieutenant au régiment de la Reine-Dragons le 25 février 1786. A cette époque, il demande à «monter dans les carrosses du roi», après que Bernard Chérin eût remis au roi un mémoire généalogique sur sa famille. Quand on était admis aux honneurs de la cour, il était d'usage de prendre, avec l'assentiment du souverain, un titre de courtoisie - sauf celui de duc naturellement - pour être présenté au roi et à la reine. **Paul** Marie Claude de Forges, avant de monter dans les carrosses du roi le 22 avril 1786, prit le titre de marquis de Parny et le porta jusqu'à sa mort.

Le 1er mai 1788, Paul de Parny, est promu capitaine de cavalerie au Royal-Guyenne. Il sert dans ce régiment jusqu'au juillet 1789. Après les émeutes qui marquèrent la prise de la Bastille, il suit le comte d'Artois en émigration et franchit la frontière à Quiévrain le 19 juillet. Il est chef d'escadron à l'armée du prince de Condé, dans les compagnies nobles d'ordonnance jusqu'en 1792. Il revient à Paris vers décembre

1792, comme agent de liaison des princes, sous une fausse identité. Une tradition de famille veut qu'il ait participé à la conjuration du baron de Batz. C'est probable, car sa compatriote et amie Françoise de Sentuary, épouse de Jacques Duval d'Eprémesnil, hébergea à cette époque le célèbre conspirateur. Elle fut dénoncée et aussitôt incarcérée sur ordre du comité de salut public. Elle nia le fait, mais fut, malgré cela, condamnée à mort et guillotinée le 17 juin 1794. Sa fille Michelle Augustine, qu'elle avait eue d'un premier mariage avec Jacques de Thilorier, épousa le baron de Batz en 1808. En dehors de la présomption que font naître ces coïncidences, je ne possède guère de documents prouvant la participation active de Paul de Parny à la conjuration de Batz, car les affidés du redoutable baron brûlaient soigneusement tous leurs papiers et savaient garder le silence. Je crois cependant que Paul de Parny fut un de ces «soldats de l'ombre» que commandait l'intrépide gascon.

Il était lié avec le marquis de la Guiche, secrétaire du baron de Batz, avec l'abbé Brottier et avec le comte de Sartines, fils de l'ancien ministre de la marine, en émigration depuis 1790. En 1793, trois semaines après l'exécution de Louis XVI, son cousin Pierre de Forges de Chateaubrun, ancien page du roi, est arrêté le 15 février et incarcéré à l'Abbaye. Mais le marquis reste introuvable. Il continue d'organiser et de renforcer son réseau de renseignements au profit de Monsieur, - le futur Louis XVIII - et du comte d'Artois. Cependant en 1794, au plus fort de la Terreur, le marquis de Parny sent qu'il est à la merci d'une imprudence ou d'une imprévisible délation. Son ami Théodore de Marsan, ancien chevau-léger de la garde du roi, est guillotiné le 17 juin 1794 en compagnie de Mme de Sainte-Amaranthe, de sa fille Emilie comtesse de Sartines, de Sartines lui-même, du jeune Louis de Sainte-Amaranthe (seize ans et demi) et de messieurs de Sombreuil. Le 22 juillet deux cousins de sa mère, le comte et la comtesse de la Roche Lupy montent à l'échafaud. Il va loger à Daumont chez des amis sûrs. Il ne reviendra dans la capitale qu'après le 9 thermidor (27 juillet 1794), sans faire de bruit, en se cachant soigneusement, car il figure sur une liste d'émigrés et, pis encore, d'officiers de l'armée de Condé.

Son premier soin est de retrouver Louise Contat, qui avait été libérée de prison le 2 août. Il se réfugie chez elle à Chaillot

et, comme nous l'avons vu, l'épouse par acte sous seing privé, c'est à dire presque clandestinement, le 30 novembre 1794. De leur union nait un fils, Léon, le 30 novembre 1795. Cet enfant sera non seulement reconnu mais légitimé par le mariage civil et religieux de ses parents le 26 janvier 1809 à Paris (mairie de l'ancien onzième arrondissement).

Mère de famille, actrice et femme du monde.

A partir du moment où elle retrouva Paul de Parny et où elle devint sa femme, Louise Contat n'eut plus aucune de ces liaisons fugaces et décevantes qui avaient marqué le temps de sa jeunesse. Le mariage de Louise Contat et de Paul de Parny fut un véritable mariage d'amour. Tous leurs contemporains en ont témoigné, en particulier Ida Sainte-Elme dans ses **Mémoires d'une contemporaine** et la duchesse d'Abrantès dans son **Histoire des salons de Paris.** Cette dernière, relatant un dîner auquel elle avait été conviée chez Lucien Bonaparte vers 1801, note dans son journal : «Ce soir, j'eus un plaisir que je n'osais pas espérer et que je désirais depuis longtemps : Louise Contat était chez Lucien. Je vais déclarer ici une singulière chose, c'est que cette circonstance est une de celles de ma vie, parmi celles ordinaires du monde, qui m'ont le plus vivement frappée comme impression et souvenir. J'avais vu Louise Contat au théâtre, mais jamais hors de la scène. Je me la figurais jolie, sans doute, mais bien différente de ce qu'elle était au bout de ma lunette. Quelle fut ma surprise de voir une femme encore (**elle avait 41 ans**), ravissante et fraîche comme une rose, des dents perlées, des yeux de velours et vifs, spirituels comme l'esprit même ! Cette impression fut produite par la grande ressemblance qui existait entre Louise Contat et ma mère, que j'idolâtrais et dont la beauté était pour moi une continuelle source de triomphe et de joie. J'étais si heureuse d'entendre dire qu'elle était belle, moi qui savais comme elle était bonne, et j'aimais tout de suite Melle Contat (ou plutôt Mme de Parny, car elle était déjà mariée), à cause de cette ressemblance... Personne n'était plus aimable que Louise Contat dans un salon où elle était à son aise. L'impératrice Joséphine, qui l'aimait beaucoup, (**n'oublions pas que les deux femmes avaient été incarcérées dans la même prison pendant la Terreur**) l'invitait souvent à déjeuner. Je l'ai retrouvée aux Tuileries : eh bien ! ce n'était

plus la même femme. «**Ici**, me disait-elle aux Tuileries, **il y a quelque chose qui me serre le cœur, et je ne puis parler**». Le souvenir des massacres du 10 août 1792 ne pouvait s'effacer de sa mémoire.

Dans une de ces envolées de style dont ils avaient le secret, les frères Goncourt soulignent que Louise Contat fut à l'apogée de sa gloire artistique sous le Directoire et le Consulat. - «Melle Contat est la grande gloire et la grande renommée du théâtre. Oeil qui parle, regard qui mord, la voix séductrice, l'aisance du maintien, la science des riens, l'admirable convenance du ton, le jeu parfait, l'habitude du salon, le parfum de la grande dame ! Et ce sel, et cet enjouement ! Et ces changements, l'épigramme, le papillotage, le sentiment, une diction d'impromptu, et toute cette âme tirée de l'esprit, et cet art enfin qui cache l'art ! Contat devenue belle et restée jolie. Contat que les années ont faite majestueuse et laissée charmante ! L'héritière, l'exemple, le souvenir, le modèle unique du goût, de la délicatesse de la décence mondaine qui suivait tout l'ancien monde dans sa vie et le détail de l'éventail ! Grande actrice, de bonne compagnie, en qui tout est savoir et mesure, qui pleure ce qu'il faut pleurer et ne veut pas arracher les cœurs. Mme de Clainville, Célianthe, la gouvernante du **Célibataire**, l'Elmire du **Tartufe**, la belle Fermière, Mme de Sévigné, la comtesse Almaviva ! Impératrice des grandes coquettes, alliant le sérieux au piquant du rire, mêlant Célimène à Dorine ; talent de marivaudage supérieur ! Comédienne fêtée du public, adorée de la jeunesse qui oublie de payer son tailleur pour courir au parquet du théâtre où joue Louise Contat, - la Grâce du sourire.»

Agent secret du comte d'Artois

Pendant que sa femme fait accourir les foules à la Comédie française, Paul de Parny continue son action d'agent de liaison entre les princes, les conspirateurs royalistes de Paris et les insurgés vendéens. Les dangers que sa famille avait courus pendant la Révolution avaient fait de lui un homme secret. Sous le Consulat et l'Empire il réussit à ne pas attirer l'attention sur ses activités clandestines et à ne jamais être inquiété par la police de Fouché. Il était pourtant l'ami intime d'un

créole né comme lui à l'île Bourbon, Hyacinthe de Bouvet-Lozier qui participera à la conspiration de Cadoudal, sera arrêté, condamné à mort, puis gracié par Napoléon le 23 Juin 1804. Il est certain que le marquis de Parny a rendu d'appréciables services à Cadoudal et à Bouvet Lozier. De telles relations risquaient fort de provoquer une perquisition chez l'ancien écuyer du comte d'Artois. Mais Joséphine portait une vive affection à Louise Contat et l'invitait souvent aux Tuileries. L'actrice était fréquemment reçue chez Lucien Bonaparte, qui protégeait efficacement tous les artistes. Ces relations et ces hautes protections, dont bénéficiait Louise Contat, ont sans doute assuré la tranquillité de son mari.

La maladie et la mort de Louise Contat.

Dès l'arrivée de Melle Mars à la Comédie Française, Louise Contat eut une rivale qui avait certes du talent mais aussi une liaison avec Napoléon, ce qui était un atout capital. Mais Melle Mars excellait dans la tragédie et Louise Contat dans la comédie. Les deux actrices jouèrent avec un égal succès devant l'Empereur, ses maréchaux et tous les dignitaires de sa cour, avec Talma, Fleury, Lafon et Dugazon. Cependant, malgré l'engouement que le public lui témoignait alors qu'elle avait cinquante ans passés, Louise Contat abandonne définitivement la scène en 1810. Elle était atteinte, depuis plusieurs mois, de la cruelle maladie qui allait l'emporter et elle n'avait plus la force physique d'exercer son métier. Elle ne voulait pas donner le spectacle d'une défaillance en scène. Dans une de ses lettres, Paul de Parny écrit que sa femme se plaint «d'un mal de sein qui lui cause de si vives souffrances que toutes ses facultés en sont absorbées».

Louise avait un cancer, elle le savait et n'ignorait pas que tous les calmants que lui prescrivaient Corvisart, médecin de Napoléon, et le docteur Hallé n'étaient que des palliatifs incapables de la guérir. Le 7 novembre 1812 une crise affreuse manque de l'emporter. Elle s'en remet à demi, grâce aux soins incessants que lui prodiguent ses médecins et son mari. La rémission sera de courte durée. Le 1er mars 1813, Ange de Maupeou écrit à son demi-frère Amable de Girardin qui était alors sur le champ de bataille de Leipzig : «Notre pauvre et bonne mère

vient d'avoir une rechute de sa maladie. Elle a horriblement souffert... Je t'écris à sa prière, auprès de son lit, pendant qu'elle sommeille. Chéris la bien, elle le mérite sous tant de rapports... Te dire les soins que Parny a de notre mère n'est pas dans la possibilité de l'expression, nous lui en devrons la plus tendre reconnaissance. Celle qu'il m'inspire n'aura de terme qu'avec ma vie...»

Huit jours plus tard, Louise Contat mourait le 9 mars 1813 entre les bras de Paul de Parny, âgée de 52 ans.

Le commandant d'armes à Saint-Paul

Au printemps de 1814, les événements militaires et politiques se précipitent. Napoléon abdique à Fontainebleau le 6 avril, et Louis XVIII monte sur le trône de ses pères le 24 avril 1814. Pour lui, c'était l'épilogue d'une traversée du désert qui avait duré vingt-quatre ans.

Une ordonnance royale du 27 juillet 1814 nomme M. Athanase **Hyacinthe** de Bouvet de Lozier, maréchal de camp, gouverneur de l'île Bourbon et Paul de Forges de Parny, alors major, commandant d'armes à Saint-Paul. Son fils Léon, lieutenant de cavalerie, est promu aide-major ; M. Dorival du Houleux est nommé aide-de-camp du marquis de Parny. Ce dernier est décoré de la croix de Saint-Louis qu'il recevra, le 5 septembre 1814, des mains de Mgr le duc de Bourbon. Le 17 octobre suivant, il est fait chevalier de la légion d'honneur. Il s'embarqua avec son fils et Hyacinthe de Bouvet Lozier, le 29 octobre, à Rochefort, sur la frégate l'**Africaine**, pour aller reprendre possession de l'île le 20 mai 1814, par le premier traité de Paris. **L'Africaine** était escortée de trois corvettes armées : **La Loire, La Salamandre** et **l'Eléphant**, placées sous le commandement du capitaine de vaisseau Jurien de la Gravière.

M. de Bouvet Lozier et son état-major arrivent à Saint-Denis le 3 avril 1815 et, dès le 6 avril, la reprise de possession de l'île Bourbon par les autorités françaises est faite avec solennité. Les batteries de terre et celles de **l'Africaine** tirent vingt-et-un coups de canon au moment où le drapeau blanc du roi de France est hissé au mât à la place du pavillon de Sa Majesté Britannique qui vient d'être amené.

L'imprévu

Cependant, à 4.500 lieues de là, et juste un mois plus tôt, Napoléon avait débarqué à Golfe-Juan... Tout le monde l'ignorait à Bourbon puisqu'à cette époque il n'y avait ni téléphone, ni télégraphe. Mais le gouvernement de Londres savait, dès le 22 mars 1815, que Napoléon était à Paris. Il envoie aussitôt une frégate rapide porter des instructions au gouverneur anglais de l'île Maurice. La nouvelle du retour de l'Empereur parvient à Bourbon le 12 juillet 1815. Le général de Bouvet Lozier s'en alarme plus que tout autre. Il voit dans Napoléon un ennemi personnel qui ne lui pardonnera pas, s'il triomphe, son attachement aux Bourbons. Dans l'hypothèse où il serait obligé de quitter l'île Bourbon et par mesure de précaution, il nomme le Marquis de Parny correspondant en second de l'Ile Bourbon le 18 août 1815. Une dépêche signée de Louis XVIII, expédiée de Gand le 18 avril par le duc de Blacas, ministre de la maison du roi, autorisait le général de Bouvet Lozier à déclarer l'île en état de siège. Quand elle arriva à Saint-Denis le 1er septembre 1815, la bataille de Waterloo avait déjà mis fin à l'épopée impériale depuis le 18 juin...

Ce n'était pas l'Empereur qui menaçait la tranquillité de l'île, mais les Anglais. Ceux-ci, sous le prétexte que le retour de Napoléon annulait les clauses du traité de Paris du 20 mai 1814 et rallumait les hostilités, préparaient déjà à Maurice un débarquement - qu'ils croyaient facile - sur les côtes de Bourbon. Bouvet Lozier en eut vent et mit ses artilleurs en état d'alerte. Ses soupçons allaient être confirmés. Le 4 octobre 1815, Sir Arthur Farquhar, débarquant à Saint-Denis, demande à être reçu par le général de Bouvet Lozier et lui donne un pli du gouvernement anglais contenant la proposition «de remettre provisoirement l'île Bourbon en la possession de Sa Majesté Britannique».

Restez chez vous, Messieurs les Anglais !

A la lecture de cet ultimatum à peine déguisé, le sang de Bouvet Lozier ne fait qu'un tour. Ce soldat, qui avait cent fois risqué sa vie, était certainement l'homme le moins disposé à subir une telle humiliation. Il répond sèchement que, dans trois

ou quatre jours, son chef d'état-major portera au gouverneur de Maurice la réponse de toute la population de Bourbon. Puis il fait raccompagner Farquhar jusqu'à son bateau en le priant de quitter sans délai la rade de Saint-Denis.

Le 6 Octobre, Bouvet Lozier convoque le marquis de Parny et tous les commandants de quartier : il leur donne l'ordre de mobiliser tous les soldats sous les armes, d'incorporer les volontaires dans les dragons et dans l'artillerie et tous les hommes valides, même âgés, dans les bataillons de milice. Le 7, il fait rassembler devant la jetée du port de Saint-Denis les quelques Anglais qui restaient dans l'île pour être envoyés, sur le champ, à Maurice, et il décrète que, jusqu'à nouvel ordre, toutes les propriétés anglaises seront séquestrées.

Le même jour, il préside un conseil extraordinaire rassemblant tous ses officiers de terre et de mer, les principaux fonctionnaires publics et de nombreux délégués de la population de Bourbon pour mettre au point le texte de la réponse qu'il convient de faire à l'ultimatum anglais. Il n'y a pas une note discordante dans les délibérations qui sont de courte durée : tous les hommes présents refusent de livrer aux Britanniques un territoire dont le roi de France leur a confié la garde. Le procès-verbal de la séance se termine par cette phrase : «Plutôt périr mille fois !».

Le 8 Octobre 1815, Paul de Parny s'embarque sur une corvette pour porter au gouverneur de l'île Maurice la réponse rédigée et signée par le général de Bouvet Lozier : «Tous les habitants de Bourbon sont unis pour refuser les propositions inacceptables faites par le représentant de Sa Majesté Britannique et se tiennent prêts à repousser par les armes toute attaque anglaise».

Le navire qui emportait Parny était à peine en haute mer que Joseph Hubert commandant du quartier Saint-Benoît, envoie par estafette un message urgent à son général pour lui signaler que «l'ennemi est sur nos côtes et semble vouloir attaquer Saint-Denis». Bouvet Lozier, sans perdre une minute, répond à Joseph Hubert : «Je reçois votre lettre et, dans le moment où vous l'écriviez sans doute, je répondais à M. votre

neveu, sur des propositions aussi loyales que les vôtres. Je reçois avec d'autant plus de plaisir ces assurances de votre part que réellement j'y comptais. J'attends le retour de M. le Marquis de Parny que j'ai envoyé porter notre ultimatum. Nous saurons alors si nous avons la paix ou la guerre. D'ici là nous ne perdrons pas de temps pour nous mettre en défense. Réunis par notre amour pour le roi, l'honneur et la patrie, nous sommes bien forts et nous saurons user de nos forces.

Je ne vous dirai pas de vous rendre à Saint-Joseph. Sûrement ils ne débarqueront pas là. Restez à Saint-Benoît où votre bon esprit secondera celui de votre famille et assurera l'exécution des ordres que je donnerai.»

Le premier de ces ordres partit le lendemain matin : prière au lieutenant-colonel Joseph Hubert de prélever cent hommes sur son bataillon de grenadiers et de les envoyer immédiatement à Saint-Denis.

Le langage plein de fermeté de la note adressée à Farquhar et les dispositions militaires prises par Bouvet Lozier eurent un effet magique : lorsque Paul de Parny revint de son ambassade le 12 octobre, les Anglais avaient renoncé à attaquer l'île Bourbon. Dans une lettre qu'il écrivait, quelques mois plus tard, au ministre de la Guerre, Paul de Parny rappelait que son île natale était la seule province française où le drapeau blanc fleurdelysé avait continué de flotter pendant les Cent-Jours.

Il est promu colonel le 24 novembre 1815 et chargé de réorganiser et commander toutes les milices royales dans la partie sous-le-vent de Bourbon. Le 2 octobre 1816, il épouse, en secondes noces, à Saint-Pierre Elisabeth de Heaulme qui lui donnera trois enfants : deux fils et une fille.

Il est resté à Saint-Paul jusqu'au 12 février 1825, date de son embarquement pour la Métropole. Il arrivera à Bordeaux, avec sa femme et ses enfants, le 25 Avril suivant. En Janvier, le gouverneur de Bourbon l'avait inscrit au tableau d'avancement pour être promu général. Il recevra le brevet de maréchal de camp le 1er novembre 1826, il se retira au château de Rivault, près d'Autun, où il est mort le 7 mars 1833. Avec lui disparais-

sait un de ces officiers de l'Ancien régime qui savaient partager leur temps entre la fréquentation des jolies femmes, les aventures amoureuses, les soupers fins et le fracas des armes lorsqu'il fallait se battre.

En conclusion, on peut dire que cet homme né sous Louis XV et mort sous Louis-Philippe, qui eut le privilège d'approcher Louis XVI, Marie-Antoinette et toute la famille royale à Versailles jusqu'en 1789, assista à la chute de la royauté, vit naître et mourir la 1ère République, le Directoire, le Consulat et le 1er Empire, milita pour la restauration de la monarchie en la personne de Louis XVIII, fut le spectateur impuissant et consterné du départ de Charles X pour Cherbourg en août 1830, en un mot qui servit fidèlement les trois derniers rois de France dans les circonstances que je viens de relater, eut une vie bien remplie !

Evariste de Parny fut-il le père de plusieurs enfants naturels à l'île Bourbon ?

par Léon de Forges de Parny

Au cours de nombreuses conférences que j'ai faites, de 1949 à 1980, à Paris, à Versailles, à Dax et à Saint-Denis de la Réunion, j'ai évoqué la vie et l'œuvre littéraire d'Evariste de Parny. Dans le même temps, j'ai publié trois notices biographiques sur le poète créole.

Grâce aux documents déposés aux Archives nationales et dans les archives départementales de la Réunion, j'ai réussi à reconstituer la chronologie de ses activités dans l'île Bourbon, la date de sa première rencontre à Saint-Paul (en 1774) avec Esther Lelièvre qu'il chantera sous le nom d'**Eléonore**, la durée relativement brève de leur idylle, la date des deux mariages d'Esther Lelièvre, le premier avec Jean-Baptiste Canardelle le 21 juillet 1777, le second avec François Ruellan le 9 septembre 1788. J'ai publié la liste des descendants d'Esther Lelièvre et de François Ruellan de 1791 jusqu'à nos jours dans le Journal de l'Ile de la Réunion du 30 septembre 1980.

Après de minutieuses recherches dans les archives de Bourbon, j'ai indiqué la descendance de la fille naturelle que Parny avait eue d'une jeune domestique noire de son père. Cette esclave malgache, qui fut affranchie par le lieutenant-colonel Paul de Parny, père de l'écrivain, s'appelait Léda. La fille de Léda et d'Evariste de Parny, née le 9 Mai 1775 à Saint-Paul, fut baptisée Valère et c'est Marie Anne **Geneviève** Dolnay de Palmaroux, la propre nièce du père, qui fut sa marraine. Valère fut la grand-mère de **Célimène** la célèbre Muse de la Saline, qui chantait, en s'accompagnant à la guitare, les poèmes qu'elle avait composés.

Il était de notoriété publique dès 1772, à Versailles comme à Paris, dans les cercles littéraires et mondains de l'époque, que les chevaliers de Parny et de Bertin, le comte de Parny, Chabanon, les chevaliers de Boufflers et de Bonnard, Dorat, Ginguené, Fontanes et le marquis de la Gervaissais, en un mot tous les membres du joyeux cercle de la **Caserne**, recherchaient la com-

pagnie de jolies femmes peu farouches et qu'ils changeaient assez souvent de maîtresse. Il suffit de lire les premières pièces de vers de Bertin, de Parny, de Dorat et de Bonnard pour être édifié sur ce qu'ils appelaient leurs «orgies» et sur le déroulement des **Journées champêtres** qu'ils organisaient à Versailles, à Marly et à Feuillancour. Ce goût du libertinage a marqué tout le XVIIIè siècle.

Lorsque Evariste de Parny revint, en 1774, dans son île natale après avoir passé onze ans en Métropole, il avait à peine vingt-et-un ans. Je crois qu'il découvrit le véritable amour dans son idylle - malheureuse - avec Esther Lelièvre, sa belle **Eléonore**. Mais pouvons-nous être certains que ce sentiment né entre un officier de cavalerie et une jeune fille de quatorze ans eût résisté à l'épreuve du temps si les amants s'étaient unis par le mariage ? Il est bien possible que, passés les premiers enthousiasmes de la jeunesse, cette union se serait finalement transformée en une cohabitation routinière... Qui sait si Evariste et son Eléonore n'auraient pas constitué un mauvais ménage ? Quel amour résiste aux difficultés matérielles, (elles allaient accabler le poète de 1789 à 1804) aux luttes contre l'adversité et la maladie, à **l'habitude** si souvent génératrice d'ennui ?

Comme beaucoup de séducteurs, Evariste de Parny fit des infidélités à son Eléonore. Mais, en dehors de Valère à qui il fit un legs de 5.000 livres par son testament du 12 avril 1786 et qu'il reconnut officieusement comme sa fille naturelle dans les lettres qu'il envoyait à Mme Panon du Portail, sa sœur préférée, d'autres enfants illégitimes sont-ils nés des aventures passagères qu'il eut dans notre île ?

Sur ce sujet, j'en suis réduit aux hypothèses, mais un examen attentif des archives de Saint-Paul et de Saint-Denis m'a permis de constater deux faits symptomatiques : chaque fois que le poète vint séjourner à l'île Bourbon, c'est à dire du 26 Janvier 1774 au 15 Janvier 1776, puis du mois de mai 1784 au 13 avril 1786, on trouve trace d'un certain nombre d'affranchissements d'esclaves qui appartenaient à son père, à sa sœur ou à lui-même et, neuf, dix, ou douze mois plus tard, de jeunes noires, faisant partie du domestique de sa famille, accouchaient de filles ou de garçons nés de père inconnu...

Je trouve une Angélique, fille d'une affranchie de M. de Parny, née en novembre 1774 à Saint-Paul, morte «libre» le 18 octobre 1791, à l'âge de 17 ans. Une Euphrosine, née en 1775 à Saint-Paul, s'est mariée le 24 novembre 1788 avec François, libre affranchi de M. Joseph Gonneau, un ami des Parny et un allié des Panon. Ce prénom d'Euphrosine, aux consonnances poétiques, figure dans deux des premières élégies écrites par Evariste, qu'il n'a pas conservées, par la suite, dans ses œuvres. N'y a-t-il pas là plus qu'une coïncidence ? Le 29 Janvier 1788 est mort, à Saint-Paul, Félix né en septembre 1785, fils de Zette «libre affranchie de M. Evariste de Forges Parny». Un an et demi après la naissance de Félix, cette Zette faisait baptiser dans l'église de Saint-Paul une fille, Lucienne, tenue sur les fonts par M. Théodule Léger des Sablons et Lucienne Ricquebourg.

Une autre question se pose au sujet de la paternité (supposée) du troisième enfant de Grâce Vally, une créole née à Saint-André en 1756 que Parny épousera à Paris le 16 décembre 1802.

Evariste de Parny s'embarqua à Lorient en octobre 1783 à destination des îles, à la fois pour y liquider la succession de son père mort en 1782 et tenir l'emploi d'aide-de-camp du vicomte de Souillac. Il toucha terre à Port-Louis, île de France, le 2 mai 1784. Il ne resta dans cette ville que pendant quelques semaines, puis se rendit à Bourbon où nous trouvons sa signature dans des documents militaires ou notariés des 6 juillet, 29 juillet, 3 août et 11 septembre 1784. Il accompagna M. de Souillac à Trinquemalé, Karikal, Pondichéry et Gondelour du 3 avril au 10 octobre 1785. A cette date il monta à bord de la **Précieuse** et débarqua le 7 novembre à l'île de France. Huit jours plus tard, il était à Saint-Denis chez sa sœur et son beau-frère Henry Panon du Portail. Il y demeura jusqu'au 13 avril 1786, date à laquelle il s'embarqua sur l'**Eclair** à destination de Port-Louis.

A cette époque, Grâce Vally était l'épouse d'Antoine Fortin, un officier de marine avec lequel elle s'était mariée le 15 septembre 1772 à Saint-Denis, dont elle eut :

1o - Jean Marie Joseph Furcy Fortin, né le 19 février 1774 à Saint-Denis.

2° - Marie Jeanne Sophie, née le 11 août 1775 à Saint-Denis.

Or, Grâce Vally accoucha le 4 Janvier 1787, neuf mois après le départ d'Evariste de Parny, d'un garçon : Henri Gédéon Eugène Fortin. Le père était absent et n'assista pas au baptême du nouveau-né qui fut célébré le 13 avril 1787, par le père Guyomar, en la paroisse de Saint-Denis. Le choix de cette date me laisse rêveur, et me paraît symbolique : c'est le 13 avril 1786 que le poète avait quitté l'île Bourbon pour retourner à Paris. La naissance d'Eugène Fortin a eu lieu dans d'étranges circonstances. Son père légal, Antoine Fortin, en tant qu'officier de marine était plus souvent en mer que chez lui. Les deux premiers enfants qu'il eut de Grâce Vally sont nés, comme nous l'avons vu, l'un en 1774, l'autre en 1775. Puis onze ans s'écoulent sans aucune maternité pour sa femme, et Grâce Vally se trouve enceinte un mois après que Parny se soit embarqué à destination de la métropole. Dans l'acte de baptême d'Eugène, du 13 avril 1787, ne figurent que les signatures du père Guyomar, de François Gédéon Morau, capitaine de milices, parrain de l'enfant et de sa femme, née Henriette Françoise Juppin de Fondaumière, marraine.

Il semble qu'Antoine Fortin ait quitté la marine dès 1787 et se soit installé comme grossiste en denrées coloniales en métropole. Il avait un bureau à Lorient en 1790 et était domicilié rue de Choiseul à Paris en novembre 1791.

Ce qui renforce l'hypothèse que le fils de Grâce Vally était le fruit d'une liaison qu'elle avait eue à Bourbon en 1786 avec Evariste de Parny, c'est qu'elle demanda le divorce en décembre 1793. Elle l'obtint et le jugement fut transcrit le 13 juin 1794 à Paris. Après la réaction thermidorienne qui mettait fin à la Terreur (27 juillet 1794) Grâce Vally et Parny vivaient ensemble dans le même appartement. Leur contrat de mariage, passé pardevant Me François Nicolas Pérignon, notaire à Paris, note clairement que les deux futurs époux cohabitent au n° 15 de la rue Taitbout. Eugène Fortin y logeait aussi. Il avait alors quinze ans et demi.

Grâce à l'amitié et à l'appui d'Antoine Français de Nantes, Evariste fut pourvu d'un emploi dans l'administration des Droits réunis le 20 juillet 1804. Il s'empressa de recommander son beau-fils au ministre des finances dès 1808 et, en 1814, Eugène

't inspecteur des impositions indirectes (la promotion rapide...). Parny habitait alors 14 rue du faubourg re et Eugène Fortin 31, rue de l'Echiquier, c'est à t mètres à peine de la maison du poète.

ne Fortin savait-il que le chantre d'Eléonore, qui ficiellement que son beau-père, était peut-être son l'ignore. Ce qui est certain c'est qu'il manifestait d'affection à Evariste de Parny et que celui-ci le traie son fils. Il lui témoignait un sincère attachement. mourir, il lui confia ses manuscrits et ses œuvres en lui donnant mission d'en faire surveiller l'édition mte Regnault de Saint-Jean d'Angely. On sait que obligé de quitter la France en 1816 en raison du souavait apporté à Napoléon pendant les Cent-Jours, liser ce projet.

s le décès d'Evariste, sa veuve alla habiter chez Eugène de l'Echiquier. Elle y est morte le 10 mai 1820.

i donc cinq énigmes concernant la descendance éven- illégitime - d'Evariste de Parny. Elles sont beaucoup portantes que le mystérieux assassinat du duc de au château de Saint-Leu le 27 août 1830 ou la date la mort de Louis XVIII.

elles resteront probablement aussi sans réponse...

NOUVELLE IMPRIMERIE DIONYSIENNE
5, rue Labourdonnais
Saint-Denis - Ile de la Réunion
D.L. N° 82 - Mai 1984